

**La présence de la population étudiante ayant des besoins
particuliers (PEBP) et son impact sur la charge
d'enseignement**

Rapport des travaux du Comité national de rencontre (CNR)

Personnel enseignant

Avril 2013

NOTE

Le terme « *répondant* » utilisé dans le présent rapport peut référer à l'une ou l'autre des situations suivantes :

- dans la section concernant les activités des services adaptés : le collège ayant complété le questionnaire : *répondant/collège*

- dans la section concernant le personnel enseignant, il y a deux types de répondants :
 - l'enseignante ou l'enseignant ayant complété le questionnaire : *répondant/enseignante ou enseignant*

 - chacun des groupes-cours des enseignantes et des enseignants ayant complété le questionnaire : *groupes-cours*

L'acronyme « *PEBP* » utilisé dans le présent rapport réfère à la population étudiante ayant des besoins particuliers

L'acronyme « *EBP* » utilisé dans le présent rapport réfère à une étudiante ou un étudiant ayant des besoins particuliers

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction - rappel du mandat.....	7
2.	Résumé des travaux menés au Comité national de rencontre (CNR) en 2011-2012 et 2012-2013	8
3.	Activités des services adaptés (collèges) en raison de la présence des EBP.....	10
3.1.	Information sur les services adaptés dans les collèges à la session d'automne 2011 (Q. 4 à Q. 6)	10
3.2.	Intervention des services adaptés auprès des EBP (Q. 7 à Q. 21).....	10
3.3.	Intervention des services adaptés auprès du personnel enseignant (Q. 22 à Q. 25).....	12
3.4.	Activités réalisées par les services adaptés auprès du personnel enseignant	13
3.5.	Commentaires recueillis auprès des services adaptés des collèges.....	14
3.6.	La présence des EBP dans l'ensemble des établissements ayant complété le questionnaire.....	15
3.7.	Le nombre total d'EBP dans l'ensemble des établissements ayant complété le questionnaire	16
4.	Portrait des répondants et intervention des services adaptés auprès du personnel enseignant.....	17
5.	Activités d'enseignement en raison de la présence des EBP – questionnaire adressé au personnel enseignant	19
5.1.	Planification et organisation des activités pédagogiques	20
5.2.	Prestation et encadrement en classe	22
5.3.	Encadrement hors de la classe	24
5.4.	Évaluation des travaux et des examens.....	26
5.5.	Les autres activités d'enseignement (Q. 110 à Q. 114).....	27
5.6.	L'impact sur la charge d'enseignement de la présence des EBP dans chacun des groupes-cours (Section V)	27
5.7.	Impact sur la charge d'enseignement de la présence des EBP – selon le nombre d'EBP.....	28
5.8.	Impact sur la charge d'enseignement de la présence des EBP – selon la nature de la déficience	29
5.9.	Conclusion générale - Impact sur la charge d'enseignement de la présence des EBP – selon la nature de la déficience ou selon le nombre d'EBP	30
6.	Commentaires recueillis auprès des 748 répondants	31
7.	Conclusion	32

ANNEXES

Annexe A	Lexique – manifestations des déficiences ou limitations fonctionnelles.....	33
Annexe B	Collège – activités réalisées par les services adaptés pour les EBP	35
Annexe C	Personnel enseignant : activités découlant de la présence d'EBP nécessitant des accommodements	39
Annexe D	Activités d'enseignement et PEBP confirmée par un diagnostic et nécessitant des accommodements demandés par les services adaptés.....	51
Annexe E	Personnel enseignant – Section I – portrait des répondants	53

Annexe F	Personnel enseignant – Section II – Nombre de répondants par déficience.....	57
Annexe G	Personnel enseignant – Section II – nombre d’EBP total déclaré par l’ensemble des répondants	59
Annexe H	Personnel enseignant – Section III – Intervention des services adaptés auprès du personnel enseignant – pour l’ensemble des répondants (Q. 33 à Q. 45).....	61
Annexe I	Personnel enseignant – Section IV et Section V – toutes déficiences.....	65
Annexe J	Section V – Estimation de l’impact sur la charge d’enseignement de la présence des EBP	77
Annexe K	Estimation de l’impact de la présence des EBP selon la nature de la déficience – un seul groupe-cours – un seul EBP – une seule déficience.....	79
Annexe L	Section V – Impact de la présence des EBP : impact important et très important et nature de la déficience.....	81
Annexe M	Tableau 1 services adaptés – Intervention auprès des EBP.....	85
Annexe N	Tableau 2 services adaptés – Fonctions détenues par le personnel qui intervient auprès des EBP.....	87
Annexe O	Tableau 3 services adaptés – Activités réalisées auprès du personnel enseignant	89
Annexe P	Tableau 4 Nombre total d’EBP diagnostiqués par catégorie de handicap dans l’ensemble des 48 établissements ayant complété le questionnaire	93
Annexe Q	Aide-mémoire – méthodologie – Questionnaire services adaptés/ collègue.....	95
Annexe R	Aide-mémoire – méthodologie – Questionnaire personnel enseignant.....	99
Annexe S	Questionnaire – services adaptés des collègues	111
Annexe T	Questionnaire - personnel enseignant.....	112

1. Introduction - rappel du mandat

Le libellé du mandat concernant la population étudiante ayant des besoins particuliers (PEBP) est identique pour la FNEEQ et la FEC.

FNEEQ - Population étudiante ayant des besoins particuliers :

- d’analyser la problématique de la population étudiante ayant des besoins particuliers (étudiantes et étudiants en trouble envahissant du développement, trouble de comportement, troubles d’apprentissage (TA), troubles mentaux (TM), troubles du déficit de l’attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), étudiantes et étudiants handicapés notamment d’ordre visuel ou auditif) et de son impact sur la charge d’enseignement;
- de faire, au plus tard douze (12) mois après la signature de la convention collective, des recommandations à leur partie respective.

FEC - Population étudiante ayant des besoins particuliers :

- d’analyser la problématique de la population étudiante ayant des besoins particuliers (trouble envahissant du développement, troubles de comportement, troubles d’apprentissage (TA), troubles mentaux (TM), troubles du déficit de l’attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), étudiantes et étudiants handicapés notamment d’ordre visuel ou auditif) et de son impact sur la charge d’enseignement;
 - de faire, au plus tard douze (12) mois après la signature de la convention collective, des recommandations à leur partie respective.
-

Note :

Dans le réseau des collèges, l’appellation «trouble du comportement» ne serait pas utilisée et ne donne pas lieu à des « services adaptés ». Les troubles du comportement font l’objet d’une codification à l’enseignement secondaire et donnent lieu à des ratios particuliers. Au collégial, les troubles du comportement sont souvent le symptôme d’une autre maladie, mais ne sont pas traités comme tels.

Les troubles d’apprentissage (TA) regroupent généralement les dysfonctionnements : dyslexie, dyscalculie, dysorthographe.

2. Résumé des travaux menés au Comité national de rencontre (CNR) en 2011-2012 et 2012-2013

Composition du comité

Pour chacune des fédérations syndicales, FNEEQ et FEC, le comité est composé de représentantes et de représentants de la fédération syndicale concernée et, pour la partie patronale, de représentantes de la Fédération des cégeps et du Ministère.

Pour la partie patronale :

- Madame Jocelyne Drouin, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
- Madame Céline Paul-Hus, Fédération des cégeps

Pour la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ (CSN)) :

- Madame Isabelle Bouchard (2012-2013)
- Madame Nicole Lefebvre
- Madame Micheline Thibodeau (2011-2012)

Pour la Fédération des enseignantes et enseignants de Cégep FEC (CSQ) :

- Monsieur Éric Beauchesne (session automne 2012)
- Madame Diane Dufour

Les travaux ont été menés séparément avec chacune des fédérations syndicales à l'exception des travaux liés au traitement et à l'exploitation de la base de données où les fédérations syndicales ont accepté de travailler conjointement (comité tripartite).

Travaux réalisés par le Comité national de rencontre (CNR) en 2011-2012

Au cours de l'année 2011-2012, les membres du comité ont conduit des travaux permettant de définir les différentes manifestations ou limitations fonctionnelles de la population étudiante ayant des besoins particuliers. Par la suite, les parties ont échangé d'une part, sur les activités réalisées par les services adaptés auprès des EBP et auprès du personnel enseignant et, d'autre part, sur les activités d'enseignement réalisées par le personnel enseignant en raison de la présence des EBP et ce pour chacune des activités suivantes : planification et préparation, prestation et encadrement en classe, encadrement hors de la classe, évaluation des apprentissages, autres activités.

La population étudiante visée : les membres du comité ont convenu d'un lexique, *document de travail*, afin de cerner les différentes manifestations ou limitations fonctionnelles des EBP en lien avec une ou plusieurs déficiences. Dans ce document, pour certaines déficiences, l'énumération mentionnée n'est pas exhaustive. Le lexique convenu entre les parties est présenté à l'Annexe A.

La déclaration du handicap se fait au moment de l'admission au programme ou lors d'un dépistage en cours d'année, par exemple lorsque des difficultés sont signalées par le personnel enseignant.

Les services adaptés dans les collèges : afin de documenter l'organisation des services adaptés et les services offerts en raison de la présence des EBP, plus particulièrement comment les services adaptés interviennent auprès du personnel enseignant et ce, pour chacun des handicaps, les membres du comité ont élaboré une liste des activités réalisées par les services adaptés auprès du personnel enseignant au regard de chacun des handicaps. À partir de cette liste, les parties ont élaboré un questionnaire qui a été administré au cours des sessions d'hiver 2012 et d'automne 2012. De plus, le questionnaire devait recueillir des informations sur le nombre d'EBP par handicap au cours des trois dernières années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, si ces informations étaient disponibles.

Les activités d'enseignement : dans le but d'analyser la problématique des EBP et d'en mesurer l'impact sur la charge d'enseignement, les parties ont convenu de :

- dresser la liste des activités réalisées par le personnel enseignant en raison de la présence d'EBP nécessitant des accommodements en raison de leur limitation fonctionnelle; chacune des activités a été classée dans l'une ou l'autre des activités d'enseignement réalisées par une enseignante ou un enseignant lorsqu'elle ou il se voit confier une charge d'enseignement;
- à partir de cette liste d'activités, élaborer un questionnaire et, pour les activités où il était possible de le faire, déterminer une échelle quant à la fréquence de cette activité tout au cours d'une session.

Le questionnaire comportait une section pour recueillir quelles étaient les limitations fonctionnelles des EBP à qui l'enseignante ou l'enseignant avait enseigné au cours de l'automne 2011 et une section dans laquelle le personnel enseignant pouvait donner une estimation de l'impact sur sa charge d'enseignement en raison de la présence de ces EBP.

Au cours de l'année 2011-2012, les rencontres avec les fédérations syndicales ont été tenues séparément. Au total, il y a eu quatorze (14) rencontres avec la FNEEQ et douze (12) rencontres avec la FEC, pour un total de 26 rencontres avec les fédérations syndicales.

Les enquêtes auprès du personnel enseignant et des collègues se sont déroulées d'avril à mai 2012. L'aide-mémoire sur la méthodologie retenue par les parties comprend l'ensemble des informations relatives aux opérations requises pour la tenue de ces enquêtes (Annexes Q et R).

Travaux réalisés par le Comité national de rencontre (CNR) en 2012- 2013

Les fédérations syndicales ont accepté la proposition patronale de siéger conjointement au comité pour les opérations de validation et d'exploitation de la base des données recueillies auprès du personnel enseignant et auprès des services adaptés des collègues. Au cours de la session d'automne 2012, neuf (9) rencontres triparties ont eu lieu : FNEEQ-FEC-CPNC. Par la suite, à compter de décembre 2012 jusqu'à la fin d'avril 2013, les travaux du comité se sont poursuivis séparément. Ainsi, neuf (9) rencontres ont eu lieu avec la FNEEQ et huit (8) rencontres avec la FEC.

Lors des rencontres triparties, les parties ont convenu des rapports d'analyse pertinents. L'ensemble des décisions prises par le comité quant au traitement et à l'exploitation des données sont consignées dans le document *Aide-mémoire méthodologie* produit pour chacune des bases de données, soit celles visant le personnel enseignant (Annexe R) et celles visant les services adaptés des collègues (Annexe Q).

Les données recueillies par le questionnaire avaient pour objectif de valider si la liste des activités du personnel enseignant élaborée par le comité étaient réalisées ou non par le personnel enseignant et, si oui, à quelle fréquence et ce, pour chacune des déficiences et pour chacun des blocs d'activités : planification et préparation, prestation et encadrement en classe, encadrement hors de la classe, évaluation des apprentissages et autres activités.

Pour l'ensemble des répondants, dans quelle proportion et à quelle fréquence, le personnel enseignant réalise les activités décrites par le comité et quelle est l'estimation de l'impact sur la charge d'enseignement déclarée par le personnel enseignant. Les résultats ont d'abord été analysés sans égard à la déficience et, par la suite, en tenant compte de la déficience. Ainsi, les résultats obtenus sont présentés en détail dans la section 5 et sont regroupés de la manière suivante :

- sans égard à la déficience (toutes déficiences confondues);
- sans égard à la déficience, selon le nombre d'étudiantes ou d'étudiants dans un même groupe-cours (de 1 à 5 EBP) – Q. 32;
- selon la nature de la déficience – une seule déficience – un seul EBP – un seul groupe-cours – déficience 7 et déficience 8 seulement;
- selon le nombre de déficiences différentes pour chaque enseignante ou enseignant (15 regroupements).

Remerciements

Les membres du comité tiennent à souligner la collaboration et le support de monsieur Martial Tessier, analyste en informatique, dans le traitement et l'exploitation des données de même que dans la production des différents rapports d'analyse.

3. Activités des services adaptés (collèges) en raison de la présence des EBP

Rappelons que le questionnaire avait pour objectif de documenter les activités exercées (information, conseil, soutien, embauche de personnel spécialisé, etc.) par les services adaptés auprès du personnel enseignant en fonction des différents handicaps ou limitations fonctionnelles et de dresser un portrait global du réseau en ce qui concerne la présence des EBP.

3.1. Information sur les services adaptés dans les collèges à la session d'automne 2011 (Q. 4 à Q. 6)

Au total quarante-huit (48) établissements ont complété le questionnaire élaboré conjointement avec les fédérations syndicales.

Les données recueillies nous apprennent que tous les établissements ont un répondant local. La fonction détenue par celui-ci est très variable d'un établissement à l'autre. Pour la très grande majorité des établissements, cette fonction est détenue par du personnel professionnel. Très peu d'établissements font appel à du personnel de soutien. Les fonctions détenues par le répondant local sont dans l'ordre :

Fonction détenue par le répondant local	
Conseillère ou conseiller en adaptation scolaire	27%
Conseillère ou conseiller en orientation	15%
Aide pédagogique individuel	10%
Psychologue	10%
Conseillère ou conseiller à la vie étudiante	6%
Conseillère ou conseiller pédagogique	6%
Travailleuse ou travailleur social	2%

En ce qui concerne les services de conseil et de soutien auprès du personnel enseignant, 27 % seulement des établissements s'en remettent uniquement au répondant local.

La fonction de conseillère ou de conseiller aux services adaptés ne faisait pas partie des emplois visés par le plan de classification du personnel professionnel au moment où l'enquête a été réalisée. Cette fonction a été créée en avril 2012.

3.2. Intervention des services adaptés auprès des EBP (Q. 7 à Q. 21)

Parmi les activités réalisées par les services adaptés au cours de la session d'automne 2011, les données recueillies auprès des établissements nous apprennent que lorsque l'activité concerne l'ensemble des EBP, celle-ci est réalisée en très grande majorité par l'ensemble des établissements; lorsque l'activité concerne l'une ou l'autre des limitations fonctionnelles, alors le pourcentage des établissements réalisant cette activité est moins élevé (voir Annexe M).

Activités réalisées par les services adaptés auprès des étudiantes et des étudiants	%
• Accueillir les étudiantes et les étudiants <i>ayant des besoins particuliers</i> et évaluer leurs besoins à partir d'un diagnostic	100 %
• Recommander un <i>plan de services</i> ou un <i>plan d'intervention</i> incluant les <i>accommodements</i> pour tenir compte du handicap d'une étudiante ou d'un étudiant ayant des besoins particuliers	100 %
• Fournir à chaque étudiante et chaque étudiant les services requis ou du matériel scolaire adapté en fonction de son handicap ou de sa limitation fonctionnelle	100 %
• Entreprendre des démarches permettant à une étudiante ou un étudiant d'obtenir un diagnostic, notamment dans le cas d'une étudiante ou un étudiant référé par une enseignante ou un enseignant	98 %
• Faire du dépistage et orienter des étudiantes et étudiants vers des ressources spécialisées afin d'avoir une évaluation professionnelle de leur handicap	91 %
• Pour une étudiante ou un étudiant en déficience visuelle, fournir du matériel adapté (une télévisionneuse, logiciels, portables, etc.)	89 %
• Pour une étudiante ou un étudiant ayant une déficience organique, établir un protocole d'urgence et en assurer le suivi	88 %
• Pour une étudiante ou un étudiant ayant une déficience neurologique (TED ou autre que TED), superviser et soutenir les tutrices ou tuteurs qui encadrent ces étudiantes et étudiants (problèmes relatifs aux travaux d'équipes, aux stages, à l'adaptation sociale à la vie collégiale, etc.)	88 %
• Pour une étudiante ou un étudiant en déficience visuelle, produire des livres sonores, cassettes, MP3, reproduction en 3 D, etc.	83 %
• Pour une étudiante ou un étudiant ayant un trouble de santé mentale, établir un protocole d'urgence et en assurer le suivi	79 %
• Pour une étudiante ou un étudiant ayant une déficience auditive, conseiller et soutenir l'interprète dans ses interventions auprès de l'étudiante ou de l'étudiant	75 %
• Communiquer avec les médias substituts du Cégep désigné (Ste-Foy et Vieux Montréal) afin qu'ils produisent tous les documents (livres, examens, etc.) en différents formats selon les besoins de l'étudiante ou de l'étudiant (traitement en fichiers électroniques...)	65 %
• Pour une étudiante ou un étudiant ayant un trouble envahissant du développement (TED), fournir, si nécessaire, à l'étudiante ou à l'étudiant une éducatrice ou un éducateur spécialisé pour l'accompagner en classe de manière à favoriser l'apprentissage de ses habiletés sociales	41 %

En ce qui concerne les fonctions détenues par le personnel qui intervient auprès des EBP, sans tenir compte de la déficience, la répartition du pourcentage des établissements selon chacune des fonctions répertoriées est la suivante :

Fonctions détenues	Pourcentage des établissements
Preneur de notes	98 %
Surveillante ou surveillant d'examen	92 %
Accompagnatrice ou accompagnateur pour une déficience motrice	73 %
Tuteur ou tutrice	69 %
Étudiante ou étudiant / pair aidant	56 %
Éducatrice ou éducateur spécialisé notamment pour les TED	44 %
Interprète pour une déficience auditive	44 %

Par contre, si l'on analyse les réponses des établissements pour chacune des déficiences, la répartition du pourcentage des établissements dans chacune des fonctions répertoriées est différente. Cette répartition est présentée à l'Annexe N.

Pour la **déficience auditive**, mis à part la particularité des interprètes (60 %), on remarque que la fonction de *preneurs de notes* représente le pourcentage de fonctions les plus importantes (78 %) suivi par le personnel pour *surveiller les examens* (70 %). Les fonctions de *tuteurs ou tutrices et d'éducatrices ou d'éducateurs spécialisés* sont détenues dans le tiers (30 %) des établissements.

Pour la **déficience visuelle**, la fonction de *surveillantes ou surveillants d'examen* est détenue dans 88 % des établissements suivie par la fonction de *preneurs de notes* (68 %) et par celle d'*accompagnatrices ou d'accompagnateurs* (40 %); finalement la fonction d'*éducatrices ou d'éducateurs spécialisés* et celle de *tuteurs ou tutrices* est détenue ex-aequo dans 36 % des établissements.

Pour la **déficience motrice**, mis à part la particularité de la fonction d'*accompagnatrices ou d'accompagnateurs* (82 %), on remarque que le personnel pour *surveiller les examens* représente le pourcentage de fonctions les plus importantes (87 %) suivi de près par les *preneurs de notes* (85 %). La fonction de *tuteurs ou tutrices* est détenue dans 44 % des établissements et celle d'*éducatrices ou d'éducateurs spécialisés* dans 33 % des établissements.

Pour la **déficience organique**, la fonction de *surveillantes ou surveillants d'examen* est détenue dans 79 % des établissements suivie de la fonction de *preneurs de notes* (61 %). La fonction de *tuteurs ou tutrices* est détenue dans 42 % des établissements et celle d'*éducatrices ou d'éducateurs spécialisés* dans 30 % des établissements.

Pour la **déficience neurologique TED**, la fonction de *surveillantes ou surveillants d'examen* est détenue dans 88 % des établissements suivie de la fonction de *preneurs de notes* (72 %). Cette déficience compte le plus grand pourcentage d'établissements détenant la fonction d'*éducatrices ou d'éducateurs spécialisés*, soit 53 % des établissements. Quant à la fonction de *tuteurs ou de tutrices*, elle est détenue dans 47 % des établissements.

Pour la **déficience neurologique autre que TED**, la fonction de *surveillantes ou surveillants d'examen* est détenue dans 77 % des établissements suivie de très près par la fonction de *preneurs de notes* (75 %). Quant à la fonction de *tuteurs ou de tutrices*, elle est détenue dans 52 % des établissements alors que la fonction d'*éducatrices ou d'éducateurs spécialisés* est détenue seulement dans 34 % des établissements.

Pour les **troubles d'apprentissage (TA)** et les **troubles de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)**, la fonction de *surveillantes ou surveillants d'examen* est détenue dans 88 % des établissements suivie de très près par la fonction de *preneurs de notes* (86%). Cette déficience compte le plus grand pourcentage d'établissements dans la fonction de surveillance des examens. De plus, contrairement aux autres déficiences, la fonction de *tuteurs ou de tutrices* est détenue dans un plus grand nombre d'établissements (68%) alors que la fonction d'*éducatrices ou d'éducateurs spécialisés* est détenue seulement dans 32% des établissements.

Pour les **troubles de santé mentale**, la fonction de *surveillantes ou surveillants d'examen* est détenue dans 84 % des établissements suivie de la fonction de *preneurs de notes* (61 %). La fonction d'*éducatrices ou d'éducateurs spécialisés* est détenue dans 39 % des établissements et celle de *tuteurs ou tutrices* dans 37 % des établissements.

3.3. Intervention des services adaptés auprès du personnel enseignant (Q. 22 à Q. 25)

L'information des services adaptés auprès du personnel enseignant

Les données recueillies confirment que le personnel enseignant est toujours informé de la présence des EBP. Cependant, les moyens utilisés par les services adaptés varient d'un collègue à l'autre comme le démontrent les résultats obtenus auprès des répondants/collèges.

Q. 22 Moyen utilisé par les services adaptés pour informer les enseignantes et les enseignants de la présence des EBP dans l'un ou l'autre de leurs groupes-cours	Nombre de répondants/collèges	%
	48	100,00
La répartition des répondants/collèges selon les moyens les plus utilisés est la suivante (<i>sans tenir compte des communications téléphoniques</i>) :		
• Rencontre individuelle (1), lettre personnalisée (2) et courriel (3)	19	40 %
• Lettre personnalisée (2) et courriel (3)	10	21 %
• Rencontre individuelle (1) et courriel (3)	7	15 %
• Rencontre individuelle (1) et lettre personnalisée (2)	6	13 %
Les réponses des répondants/collèges permettent plus d'un choix de réponse :		
• Au moins un courriel	38	79 %
• Au moins une lettre personnalisée	37	77 %
• Au moins une rencontre individuelle avec l'enseignante ou l'enseignant	32	67 %
• Au moins une communication téléphonique	24	50 %

Par ailleurs, 71 % des établissements (34 répondants/collèges) déclarent tenir des rencontres de groupe pour échanger avec le personnel enseignant concernant les EBP (Q.23). La fréquence de ces rencontres est variable selon les répondants :

Q. 24 Fréquence des rencontres de groupe – au cours de la session d'automne 2011	Pas de réponse	Nombre de répondants/collèges	%
	14	34	34 = 100,00
– 1 ou 2 rencontres		16	47 %
– 3 ou 4 rencontres		7	21 %
– 5 ou 6 rencontres		5	15 %
– Plus de 6 rencontres		6	18%

Les sujets des rencontres de groupe

Les rencontres de groupe ont parfois lieu à la suite d'une demande en provenance du département ou à la suite d'une demande individuelle concernant une déficience particulière.

La majorité des répondants/collèges tiennent des rencontres de groupe pour expliquer davantage les services offerts par les services adaptés et les accommodements demandés. Plusieurs collèges soulignent que les rencontres de groupe ont pour but de sensibiliser et d'informer le personnel enseignant sur l'intégration des EBP, sur l'obligation d'accommodements et sur les manifestations des différentes limitations fonctionnelles et sur les façons d'intervenir auprès des EBP, plus particulièrement sur les troubles d'apprentissage (TA), les troubles envahissants du développement (TED) et les troubles de santé mentale (TSM). Certains collèges mentionnent faire de l'animation pédagogique par la tenue de dîners et d'ateliers sur l'adaptation scolaire et sur les manifestations des différents handicaps; d'autres collèges utilisent les journées pédagogiques pour échanger sur les services adaptés et la présence des EBP et les différentes manifestations des limitations fonctionnelles.

3.4. Activités réalisées par les services adaptés auprès du personnel enseignant

Le tableau de la répartition des établissements dans chacune des activités est présenté à l'Annexe O. Pour chacune des activités dites communes à toutes les déficiences, le pourcentage d'établissements ayant réalisé cette activité peut varier selon la déficience concernée. Nous présentons ici les principaux constats pour chacune des activités.

- Informer l'enseignante ou l'enseignant concerné sur les limitations fonctionnelles de la déficience et sur les effets de ce handicap sur l'apprentissage de l'étudiante ou l'étudiant.
- Renseigner l'enseignante ou l'enseignant concerné sur les accommodements demandés afin de pallier à la limitation fonctionnelle diagnostiquée.
- Donner suite aux conditions de passation des examens selon les spécifications du personnel enseignant.

- La très grande majorité des établissements, soit entre 90 et 100 %, déclarent réaliser les activités qui précèdent et ce, pour chacune des déficiences. Il y a cependant une exception : pour la déficience auditive, 100 % des établissements ont répondu ne pas informer l'enseignante ou l'enseignant concerné sur les limitations fonctionnelles de la déficience et sur les effets de ce handicap sur l'apprentissage de l'étudiante ou de l'étudiant. Cette situation s'expliquerait par le fait que les services adaptés informent l'interprète qui, lui, communique avec l'enseignante ou l'enseignant pour lui faire part des besoins de l'étudiante ou de l'étudiant ayant une déficience auditive et des accommodements requis.¹

- Informer l'enseignante ou l'enseignant concerné sur les impacts du handicap sur les relations interpersonnelles (vie de groupe).

- Cette activité est réalisée dans 98 % des établissements pour la déficience neurologique TED et dans 93 % des établissements pour les troubles de santé mentale. Pour la déficience neurologique autre que TED, le pourcentage des établissements diminue à 77 % et, pour les autres déficiences, le pourcentage des établissements se situe entre 53 % et 63 %.

- Conseiller l'enseignante ou l'enseignant sur les mesures particulières visant l'encadrement et/ou l'évaluation des apprentissages auprès de l'étudiante ou de l'étudiant.

- Cette activité est réalisée par plus de 90 % des établissements dans le cas d'une déficience visuelle, d'une déficience neurologique TED et dans le cas d'un trouble de santé mentale.
- Par contre, le pourcentage est de 80 % et plus pour la déficience motrice ou physique (81 %), la déficience organique (81 %) et les troubles d'apprentissage ou les troubles de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (84 %). Le pourcentage diminue à 76 % pour la déficience neurologique autre que TED et à 67 % pour la déficience auditive.

- Conseiller l'enseignante ou l'enseignant concerné sur les stratégies pédagogiques appropriées (enseignement et apprentissage) pour intervenir auprès de l'étudiante ou de l'étudiant.

- Le pourcentage des établissements qui déclarent réaliser cette activité varie de 71 % à 86 %, cependant pour la déficience organique, ce pourcentage diminue à 59 %.

- Soutenir l'enseignante ou l'enseignant concerné dans l'organisation et la préparation de ses activités pédagogiques.

- Le plus grand pourcentage des établissements qui réalisent cette activité est de 60 % dans la déficience neurologique (TED) suivi par la déficience motrice ou physique (58 %). Ce pourcentage diminue à 21 % pour la déficience auditive et, pour les autres déficiences, le pourcentage varie de 43 % à 52 %.

- Expliquer à l'enseignante ou à l'enseignant concerné le rôle et les tâches du personnel qui intervient auprès de l'étudiante ou de l'étudiant.

- Pour la déficience neurologique TED, cette activité est réalisée dans 93 % des établissements. Par ailleurs, pour les autres déficiences, entre 78 % et 86 % des établissements déclarent réaliser cette activité.

¹ Compte tenu de ces résultats, une vérification additionnelle a été faite auprès des centres désignés du Cégep de Ste-Foy et du Cégep du Vieux Montréal.

- Le cas échéant, donner à l'enseignante ou à l'enseignant concerné le soutien nécessaire pour les sorties à l'extérieur.

- Cette activité est réalisée par plus de 80 % des établissements pour la déficience visuelle (89 %), la déficience motrice ou physique (83 %) et les troubles de santé mentale (80 %). Le pourcentage varie de 70 % à 76 % pour la déficience auditive (75 %), la déficience organique (70 %) et la déficience neurologique autre que TED (76 %). Finalement, le pourcentage diminue à 64 % pour la déficience neurologique autre que TED et à 36 % pour la déficience TA ou TDAH.

En conclusion, de façon générale, en ce qui concerne les conseils sur les mesures particulières visant l'encadrement et/ou l'évaluation des apprentissages auprès de l'étudiante ou de l'étudiant, les établissements interviennent dans un pourcentage important (75 % et plus) et ce, pour toutes les déficiences à l'exclusion de la déficience auditive (67 %). Par contre, au regard des activités d'enseignement proprement dit (planification, prestation, encadrement et évaluation), peu d'établissements interviennent auprès du personnel enseignant pour les soutenir dans l'organisation et la préparation des activités pédagogiques et ce, pour toutes les déficiences.

L'intervention des services adaptés auprès du personnel enseignant vise aussi à le conseiller sur les stratégies pédagogiques appropriées (enseignement et apprentissage). Sur ce point, mis à part la déficience organique (59 %), le nombre d'établissements apportant un soutien au personnel enseignant est de 70 % et plus; ce pourcentage augmente à 86 % pour les TA et TDAH et à 84 % pour la déficience neurologique TED.

De façon générale, les établissements déclarent un pourcentage très élevé (96 % et plus) pour les activités d'information sur les limitations fonctionnelles et sur les effets des handicaps. Quant aux impacts sur les relations interpersonnelles (vie de groupe), le pourcentage d'établissements qui intervient auprès du personnel enseignant est nettement plus marqué pour la déficience neurologique TED (98 %) et pour les troubles de santé mentale (93 %).

Finalement, la très grande majorité des établissements (91 % et plus) interviennent pour donner suite aux conditions de passation des examens et ce, pour toutes les déficiences.

3.5. Commentaires recueillis auprès des services adaptés des collègues

Le **personnel qui intervient auprès des EBP** est sensiblement le même dans l'ensemble des collègues ayant répondu au questionnaire. Cette intervention vise toutes les catégories de personnel incluant les personnes responsables des services adaptés. De façon générale, on compte du personnel professionnel (*conseillère ou conseiller en adaptation scolaire, conseillère ou conseiller en services adaptés, conseillère ou conseiller pédagogique, conseillère ou conseiller d'orientation, conseillère ou conseiller à la vie étudiante, aide pédagogique individuel, travailleuse ou travailleur social, psychologue, orthopédagogue, etc.*), du personnel de soutien (*technicienne ou technicien en travaux pratiques, technicienne ou technicien en services adaptés, technicienne ou technicien en éducation spécialisée*), un répondant local, des pair-aidants et, dans certains cas, des enseignants-ressources assistent les enseignantes et les enseignants ayant des EBP.

Pour les **autres activités réalisées par les services adaptés** auprès du personnel enseignant, pour chacune des déficiences, des rencontres d'information par les services adaptés se font sur une base individuelle ou départementale. Des rencontres plus spécifiques portant sur les différents handicaps ont lieu de même que des rencontres de suivis et de soutien. D'autres activités sont offertes, dont, notamment, des journées pédagogiques, des ateliers de formation, des dîners-causerie, des conférences, des sessions d'information et de formation sur certaines déficiences. Des lettres, des courriers électroniques et des fiches sont également transmis aux enseignantes et aux enseignants ayant des EBP. Enfin, de la documentation est produite, notamment sur les déficiences, les encadrements légaux et les rôles des différents intervenants.

Les **commentaires** confirment que les services adaptés sont en soutien au personnel enseignant, mais ils sont davantage au service des EBP. En effet, il est mentionné que « *sans aller nécessairement au-devant, les services adaptés répondent aux questions lorsque les demandes surviennent et soutiennent les enseignants au cas par cas* ». Quelques commentaires font état du besoin d'obtenir plus de support et de ressources.

3.6. La présence des EBP dans l'ensemble des établissements ayant complété le questionnaire

Pour l'ensemble des collèges ayant complété le questionnaire, la répartition des étudiantes et des étudiants dans chacune des déficiences ou limitations fonctionnelles répertoriées est présentée en détail à l'Annexe P (Tableau 4 - services adaptés).

À partir des données recueillies, on constate que la présence de chacune des déficiences répertoriées est différente selon chacun des établissements :

- Dans les établissements, certaines déficiences sont peu fréquentes. La déficience la moins répandue est la *déficience visuelle* (54 %);
- À l'opposé, les déficiences les plus fréquentes sont les *troubles d'apprentissage* et les *troubles de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité* (96 %);
- La très grande majorité des établissements ont déclaré avoir des étudiantes et des étudiants avec une *déficience neurologique TED* (90 %) et une *déficience neurologique autre que TED* (92 %);
- Les *troubles de la santé mentale* sont présents dans 85 % des établissements et la *déficience motrice ou physique* est présente dans 83 % des établissements;
- Finalement, la *déficience auditive* est présente dans 77 % des établissements et la *déficience organique* dans 73 % des établissements.

Session d'automne 2011		
Description du handicap – ou limitation fonctionnelle	Nombre d'établissements ayant déclaré avoir des EBP dans chacune des déficiences	% des établissements
Troubles d'apprentissage : – Par exemple : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie	46	96 %
Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité	46	96 %
Déficience neurologique autre que TED – Par exemple, traumatisme crânien, épilepsie, dysphasie, dyspraxie, troubles spécifiques de la mémoire, etc.	44	92 %
Déficience neurologique – troubles envahissants du développement : – autisme de haut niveau, syndrome d'Asperger, trouble envahissant du développement non spécifié	43	90 %
Trouble de santé mentale : – Par exemple : trouble panique, trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophrénie, trouble de la personnalité limite, etc.	41	85 %
Déficience motrice ou physique – Par exemple : paralysie cérébrale, quadraplégie, dysgraphie, etc.	40	83 %
Déficience auditive : sourd ou malentendant	37	77 %
Déficience organique : – Par exemple : cancer, diabète, colites ulcéreuses, maladie de Crohn, asthme, etc.	35	73 %
Déficience visuelle : voyant ou non voyant	26	54 %

Comme on peut le constater, il n'y a pas toutes les déficiences dans tous les collèges ayant répondu au questionnaire.

3.7. Le nombre total d'EBP dans l'ensemble des établissements ayant complété le questionnaire

Les données concernant le nombre total d'EBP dans les établissements ayant complété le questionnaire sont présentées à l'Annexe P (Tableau 4 - services adaptés). Certains établissements n'ont pas complété cette question. En conséquence, pour cette question, le nombre total d'établissements est réduit à 42.

Les données pour la session d'automne 2011 sont réelles dans une proportion de 85 %. Ces données révèlent que le nombre d'EBP dans chacune des déficiences répertoriées est dans l'ordre :

Nombre total d'EBP déclarés dans 42 établissements - Session d'automne 2011 - Q. 146 ¹		
Description du handicap – ou limitation fonctionnelle	Nombre d'EBP	%
Troubles d'apprentissage : – Par exemple : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie	1 565	33 %
Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité	1 453	31 %
Trouble de santé mentale : – Par exemple : trouble panique, trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophrénie, trouble de la personnalité limite, etc.	482	10 %
Déficiência neurologique autre que TED – Par exemple, traumatisme crânien, épilepsie, dysphasie, dyspraxie, troubles spécifiques de la mémoire, etc.	395	8%
Déficiência organique : – Par exemple : cancer, diabète, colites ulcéreuses, maladie de Crohn, asthme, etc.	225	5 %
Déficiência neurologique – troubles envahissants du développement : – autisme de haut niveau, syndrome d'Asperger, trouble envahissant du développement non spécifié	221	5 %
Déficiência motrice ou physique – Par exemple : paralysie cérébrale, quadraplégie, dysgraphie, etc.	200	4 %
Déficiência auditive : sourd ou malentendant	133	3 %
Déficiência visuelle : voyant ou non voyant	62	1 %
Total	4 736	100 %

Pour les données des années antérieures à la session d'automne 2011, plus on remonte dans le temps, moins d'établissements ont complété le questionnaire et plus les données fournies sont estimées. Cependant, à partir des résultats obtenus, on constate que :

- le nombre total d'EBP a augmenté régulièrement à chacune des années;
- le nombre d'EBP dans les troubles d'apprentissage et les troubles de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité est celui ayant augmenté le plus rapidement.

¹ Données réelles à 85 %. De plus 42 établissements seulement ont répondu à cette question.

4. Portrait des répondants et intervention des services adaptés auprès du personnel enseignant

Pour plus d'information sur le nombre d'EBP déclarés par l'ensemble des répondants de même que les limitations fonctionnelles déclarées dans chacun des groupes-cours, les annexes suivantes peuvent être consultées :

Annexe F : Personnel enseignant – Section II – nombre de répondants par déficience (Q. 9 à Q. 30)

Annexe G : Personnel enseignant – Section II – nombre d'EBP total déclaré par l'ensemble des répondants (Q. 32)

Dans ces annexes, à partir des données recueillies, on constate que l'ensemble des 748 répondants totalisent 1527 groupes-cours. Cependant, lors de l'évaluation de l'impact, le nombre de groupes-cours diminue à 1 454 groupes-cours en raison du fait que certains répondants n'ont pas complété la totalité du questionnaire.

De façon générale, le diagnostic n'étant pas connu du personnel enseignant, chaque répondant devait, choisir dans la liste des descriptions de limitations fonctionnelles celles qui correspondaient à la situation vécue à la session d'automne 2011 dans chacun des groupes-cours et inscrire le nombre d'EBP correspondant à chacune des limitations fonctionnelles constatées. Il n'est donc pas possible d'affirmer avec certitude quelle était la nature de la déficience de l'étudiante ou de l'étudiant.

À partir des données recueillies, le portrait de la répartition des EBP pour chacun des répondants est le suivant :

- en moyenne, on compte 2,19 déficiences ou limitations fonctionnelles différentes pour chacun des répondants et ce, dans l'ensemble de ses groupes-cours (Q. 9 à Q. 30);
- en moyenne, chaque répondant a rencontré au total 3,69 EBP dans l'ensemble de ses groupes-cours, sans égard à la déficience ou à la limitation fonctionnelle (Q. 32);
- en moyenne, chaque répondant a rencontré 1,81 EBP par groupe-cours, sans égard à la déficience ou à la limitation fonctionnelle (Q. 32).

L'Annexe H présente le détail des résultats de la Section III : Intervention des services adaptés auprès du personnel enseignant et ce, pour l'ensemble des 748 répondants. À partir des résultats obtenus, en ce qui concerne l'information au personnel enseignant quant à la présence des EBP, on constate que :

- la très grande majorité (98 %) des enseignantes et des enseignants déclarent être informés par les services adaptés de la présence des EBP et de la nature des accommodements demandés (Q. 33);
- 39 % des répondants demandent de l'information complémentaire ou des conseils auprès des services adaptés 1 ou 2 fois par session et 13 % le font 3 ou 4 fois au cours de la session (Q. 35);
- à l'opposé, 41 % des répondants déclarent ne jamais solliciter de l'information complémentaire ou de conseil auprès des services adaptés (Q. 35).

L'information complémentaire ou les conseils demandés par le personnel enseignant auprès des services adaptés visent principalement et dans l'ordre (Q. 36) :

- la mise en œuvre des accommodements demandés (74 %);
- l'évaluation des apprentissages, par exemple, les conditions particulières de passation des examens (65 %);
- les limitations fonctionnelles de l'étudiante ou de l'étudiant (37 %);
- les façons appropriées d'intervenir lors de la prestation de cours (25 %);
- les façons d'intervenir pour maintenir un climat propice à l'apprentissage (16 %);
- les façons appropriées d'intervenir lors des rencontres avec les étudiantes et les étudiants (14 %).

Le personnel enseignant se dit en majorité satisfait de l'information, des conseils et de l'appui fournis par les services adaptés (Q. 38, Q. 39 et Q. 40) :

- 54 % des répondants sont satisfaits de l'information fournie et 34 % très satisfaits, soit au total 88 %;
- 53 % des répondants sont satisfaits des conseils fournis et 32 % sont très satisfaits, soit au total 85 %;
- 53 % des répondants sont satisfaits de l'appui fourni et 30 % sont très satisfaits, soit au total 83 %.

Quant aux demandes d'information en provenance des services adaptés (Q. 42), 56 % des répondants affirment n'avoir jamais répondu à de telles demandes. Parmi les 44 % des répondants ayant répondu à des demandes des services adaptés, ceux-ci l'ont fait à raison de 1 à 2 fois par session (30 %) ou, 3 ou 4 fois par session (10 %).

Les demandes d'information des services adaptés (Q. 43) visaient soit la mise en œuvre des accommodements demandés (54 %), soit le cheminement pédagogique ou scolaire d'un EBP (44 %) ou soit encore le comportement d'un EBP (36 %).

Finalement, 57 % des répondants affirment n'avoir jamais référé aux services adaptés des étudiantes et des étudiants ayant besoin d'aide. Parmi ceux ayant référé des étudiantes et des étudiants (33 %), ceux-ci l'ont fait pour (Q. 44 et Q. 45):

- 1 étudiante ou étudiant (48 %);
- 2 étudiantes et étudiants (33 %);
- 3 étudiantes et étudiants (8 %);
- 4 étudiantes et étudiants (4 %);
- 5 étudiantes et étudiants (2 %);
- Plus de 5 étudiantes et étudiants (2 %).

5. Activités d'enseignement en raison de la présence des EBP – questionnaire adressé au personnel enseignant

Cette section présente les principaux résultats quant aux activités d'enseignement (Q. 46 à Q. 114) réalisées par le personnel enseignant en raison de la présence des EBP et ce, au regard de chacune des activités regroupées de la manière suivante :

- planification et organisation des activités pédagogiques;
- prestation et encadrement en classe;
- encadrement hors de la classe;
- évaluation des travaux et des examens;
- autres activités d'enseignement.

Les informations qui suivent sont tirées de l'Annexe I qui comprend l'ensemble des données recueillies auprès des 748 répondants et ce, toutes déficiences confondues.

Mise en garde : bien que la compilation des résultats dans l'Annexe I mentionne à quelle déficience peut être associée chacune des questions (activités), cette information n'était pas présente dans le questionnaire. Les répondants n'avaient aucune information leur permettant d'associer clairement chacune des questions (activités) avec une déficience, sauf pour des questions spécifiques où cette information était précisée au début de la question.

L'activité d'enseignement est-elle réalisée?

Pour chacune des activités d'enseignement répertoriées, les résultats permettent de valider dans quelle proportion une activité d'enseignement est réalisée par le personnel enseignant et si cette activité s'adresse à toutes les déficiences ou à une déficience spécifique. L'analyse des résultats est basée sur 748 répondants. Chaque bloc de questions comportait une section *Commentaires*. Les informations tirées des commentaires devaient servir éventuellement à compléter ou à nuancer les résultats obtenus aux questions fermées. Ces commentaires sont présentés dans la section 8.

Il y a très peu de répondants à certaines questions; en général il s'agit d'une activité spécifique à une déficience et pour laquelle peu de répondants ont déclaré avoir un EBP dans cette limitation. Par contre, certaines questions élaborées pour une déficience spécifique ont été l'objet d'une réponse par l'ensemble des répondants. Ces activités étant réalisées par l'ensemble des répondants, elles ne sont plus nécessairement et seulement liées à une déficience spécifique.

Plusieurs questions s'adressaient à l'ensemble du personnel enseignant sans égard à la déficience. Les questions ayant été l'objet d'un nombre significatif de répondants sont considérées comme un indicateur pour le bloc d'activités concernées.

À quelle fréquence, une activité d'enseignement est-elle réalisée au cours d'une session?

Parmi les répondants ayant mentionné avoir réalisé une activité donnée, à quelle fréquence au cours de la session cette activité a-t-elle été réalisée ? Le nombre de répondants peut varier d'une question à l'autre. Le pourcentage est calculé sur le nombre total de répondants ayant réalisé l'activité.

Les parties ont convenu de l'échelle de mesure suivante pour la réalisation d'une activité d'enseignement :

1 fois par session	2 ou 3 fois par session	4 ou 5 fois par session	Aux 2 semaines	À toutes les semaines
--------------------	-------------------------	-------------------------	----------------	-----------------------

Toutefois, pour la présentation des résultats, cette échelle de mesure est regroupée en trois catégories :

- 3 fois ou moins par session;
- 4 à 5 fois par session;
- à toutes les semaines et aux 2 semaines.

Pour chacune des activités d'enseignement (toutes déficiences confondues), les résultats obtenus sont présentés en se référant à des questions considérées comme des indicateurs en raison du nombre important de répondants ayant signalé réaliser cette activité.

Lorsqu'il y a un grand nombre de répondants ayant inscrit *ne s'applique pas*, la question n'a pas été retenue dans les indicateurs.

Pour retenir une activité dans un indicateur, celle-ci doit avoir un nombre significatif (30 %) de répondants concernés (nombre de OUI) et, par la suite, parmi celles et ceux qui ont répondu OUI, les données relatives à la fréquence de l'activité sont regroupées selon le pourcentage des répondants qui la réalisent au cours de la session.

Quel est l'impact sur la charge d'enseignement de la présence des EBP ?

Pour l'ensemble des activités, chaque enseignante ou chaque enseignant devait estimer, pour chacun de ses groupes-cours, l'impact de la présence des EBP sur sa charge d'enseignement pour chacune des activités mentionnées dans le questionnaire :

- planification et organisation des activités pédagogiques;
- prestation et encadrement en classe;
- encadrement hors de la classe;
- évaluation des travaux et des examens.

Les parties ont convenu de l'échelle suivante pour mesurer l'impact :

Aucun impact	Impact minime	Impact important	Impact très important
--------------	---------------	------------------	-----------------------

Dans cette section, l'analyse des résultats est basée sur le nombre total de groupes-cours des répondants ayant complété la Section V, soit 1454 groupes-cours.

5.1. Planification et organisation des activités pédagogiques

Les informations qui suivent sont tirées de l'Annexe I qui comprend l'ensemble des données recueillies auprès des 748 répondants et ce, toutes déficiences confondues.

Cette section comporte vingt-cinq (25) questions décrivant les différentes activités liées à la planification et à l'organisation des activités pédagogiques. À titre d'indicateur, nous retenons neuf (9) questions qui sont réalisées par 30 % et plus des 748 répondants :

- indicateurs : Q. 46, Q. 47, Q. 48, Q. 55, Q. 60, Q. 62, Q. 64, Q. 66 et Q. 67.

Certaines activités visent peu de répondants en raison de la particularité de l'activité elle-même qui ne s'adresse pas à l'ensemble des répondants. Par exemple, les questions concernant les sorties à l'extérieur (18 %), la supervision indirecte des stages (11 %) et les stages à l'étranger (8 %).

D'autres questions visent peu de répondants en raison du fait qu'elles sont très spécifiques à une déficience ou encore au fait que peu d'EBP ont été répertoriés dans cette déficience.

Le nombre total de répondants varie pour chacune des questions puisque les résultats excluent les enseignantes et les enseignants ayant répondu *ne s'applique pas* ou ayant omis de répondre à la question (*pas de réponse*). Les informations recueillies révèlent que :

46. Revoir la planification et l'organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage) pour tenir compte des accommodements demandés par les services adaptés.

- Sur les 599 répondants, 64 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 68 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session.

47. Revoir la planification et l'organisation des activités pédagogiques pour tenir compte des réactions éventuelles des autres étudiantes et des autres étudiants du groupe-cours en raison de la présence de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des besoins particuliers.

- Sur les 545 répondants, 31 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 71 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session.

48. Revoir mes pratiques et faire les ajustements requis dans la préparation du cours (*pratique réflexive*) pour tenir compte des accommodements demandés par les services adaptés, au fur et à mesure du déroulement de la session.

- Sur les 571 répondants, 64 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 61 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session.

55. Prévoir des conditions matérielles particulières, par exemple un éclairage adéquat, ou du matériel pédagogique adapté, par exemple des vidéos sous-titrées, des textes ou des notes de cours plus aérés ou des examens rédigés en points de forme pour tenir compte des limitations fonctionnelles d'une étudiante ou d'un étudiant ayant des besoins particuliers.

- Sur les 414 répondants, 55 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 58 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session et 19 % disent la réaliser de 4 à 5 fois par session.

60. Selon l'échéancier convenu, produire à l'avance et remettre aux services adaptés la documentation requise, par exemple : plan de cours, powerpoint, notes de cours, examens, etc.

- Sur les 569 répondants, 73 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 62 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session et 29 % disent la réaliser de 4 à 5 fois par session.

62. Préciser les travaux et les examens pour lesquels l'étudiante ou l'étudiant ayant des besoins particuliers aura recours à des médias substituts (logiciels, ordinateurs) et en informer à l'avance les services adaptés.

- Sur les 486 répondants, 70 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 64 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session et 29 % disent la réaliser de 4 à 5 fois par session.

64. Préparer pour chaque séance de cours les consignes concernant les travaux et les lectures à faire, les échéanciers du travail de session, des examens, de la sortie à venir, etc.

- Sur les 587 répondants, 72 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 60 % le font à toutes les semaines.

66. En raison de la difficulté pour l'étudiante ou de l'étudiant de travailler en équipe, revoir l'organisation des activités pédagogiques notamment les séances de cours où des travaux d'équipe sont prévus et, le cas échéant, prévoir les règles concernant la composition des groupes de travail.

- Sur les 352 répondants, 49 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 73 % le font 3 fois ou moins par session.

67. Pour l'évaluation des apprentissages de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des besoins particuliers, proposer et préparer pour les exposés oraux les modalités de passation ou d'adaptation du contexte d'évaluation.

- Sur les 333 répondants, 47 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 85 % le font 3 fois ou moins par session.

Il est important de souligner que, parmi les activités de planification, seules les activités de la Q. 64 se réalisent à toutes les semaines dans une proportion de 60 %.

En général, les activités liées à la planification et à l'organisation des activités pédagogiques se réalisent majoritairement 3 fois ou moins par session.

5.2. Prestation et encadrement en classe

Cette section comporte vingt-et-une (21) questions décrivant les différentes activités liées à la prestation et à l'encadrement en classe. Quatorze (14) questions visent l'ensemble des EBP sans distinction de la nature de la déficience. Une série de sept (7) questions s'adressent spécifiquement aux enseignantes et aux enseignants ayant rencontré des EBP qui ont des comportements irritants à répétition ou qui ont perturbé la prestation de cours en raison d'une crise ou d'un comportement imprévu. Ces questions font l'objet d'une analyse particulière à la fin de cette section.

À titre d'indicateur, parmi l'ensemble des quatorze (14) questions pour l'ensemble des EBP, nous retenons sept (7) questions qui sont réalisées par 30 % et plus des 748 répondants (voir Annexe I).

- Indicateurs : Q. 79, Q. 80, Q. 84, Q. 86, Q. 87, Q. 88 et Q. 89.

Les activités non retenues visent peu de répondants en raison de la particularité de l'activité elle-même ou du fait que peu d'EBP ont été répertoriés dans cette déficience : Q. 81, Q. 82, Q. 83, Q. 85, Q. 90 et Q. 91.

Le nombre total de répondants varie pour chacune des questions puisque les résultats excluent les enseignantes et les enseignants ayant répondu *ne s'applique pas* ou ayant omis de répondre à la question (*pas de réponse*). Les informations recueillies révèlent que :

79. Avez-vous pris des mesures particulières pour maintenir l'attention de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des besoins particuliers durant la prestation du cours?

- Sur les 607 répondants, 69 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent :
 - 32 % le font 3 fois ou moins par session;
 - 19 % le font 4 à 5 fois par session;
 - 49 % le font à toutes les semaines ou aux 2 semaines.

80. Durant la prestation de cours, êtes-vous intervenu auprès de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des besoins particuliers pour préciser les comportements attendus?

- Sur les 561 répondants, 67 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 53 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session et 26 % disent la réaliser de 4 à 5 fois par session.

84. Avez-vous éprouvé de l'anxiété en raison de la présence d'une étudiante ou d'un étudiant ayant des besoins particuliers en raison d'une situation réelle ou appréhendée?

- Sur les 546 répondants, 43 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 68 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session.

86. En raison de la présence d'une étudiante ou d'un étudiant ayant de la difficulté à travailler en équipe, avez-vous déterminé les règles de formation des sous-groupes et les règles de participation à l'intérieur des équipes de travail?

- Sur les 304 répondants, 54 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 76 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session.

87. Avez-vous distribué à l'étudiante ou à l'étudiant ayant des besoins particuliers des consignes particulières ou un document expliquant le déroulement de la séance de cours?

- Sur les 452 répondants, 59 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent :
 - 30 % le font 3 fois ou moins par session;
 - 14 % le font 4 à 5 fois par session;
 - 56 % le font à toutes les semaines ou aux 2 semaines.

88. Avez-vous distribué à l'étudiante ou à l'étudiant ayant des besoins particuliers des consignes particulières ou un document expliquant le déroulement de la séance de cours?

- Sur les 516 répondants, 32 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 56 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session.

89. Avez-vous proposé à l'étudiante ou à l'étudiant ayant des besoins particuliers une place spécifique afin d'assurer un climat propice à l'apprentissage en classe?

- Sur les 568 répondants, 51 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 65 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session.

En conclusion, parmi l'ensemble des quatorze (14) questions concernant les EBP sans distinction de la nature de la déficience, à l'exclusion des questions Q.79 et Q.87 qui sont réalisées tout au cours de la session, la majorité des activités concernant la prestation de cours et l'encadrement en classe sont réalisées à raison de 3 fois ou moins par session et quelques activités le sont 4 à 5 fois par session.

Section réservée aux enseignantes et aux enseignants ayant eu des EBP répondant à au moins une des caractéristiques suivantes (Q. 72 à Q. 78) :

- ayant des comportements irritants à répétition;
- ayant perturbé la prestation de cours en raison d'une crise;
- ayant perturbé la prestation de cours en raison d'un comportement imprévu.

Cent quatre vingts (180)¹ enseignantes et enseignants, soit 25 % de l'ensemble des répondants, ont identifié l'une ou l'autre de ces situations (Q. 72). Parmi ces répondants :

- 77 % ont déclaré avoir été en présence d'un EBP ayant des comportements irritants à répétition;
- 17 % ont déclaré avoir été en présence d'un EBP ayant perturbé la prestation de cours en raison d'une crise;
- 49 % ont déclaré avoir été en présence d'un EBP ayant perturbé la prestation de cours en raison d'un comportement imprévu.

73. Combien de fois, avez-vous demandé de l'information complémentaire aux services adaptés?

- Sur les 186 répondants, 61 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 85 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session.

74. Combien de fois, avez-vous demandé de l'aide et des conseils auprès d'une ou d'un collègue?

- Sur les 185 répondants, 78 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 51 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session et 38 % disent la réaliser de 4 à 5 fois par session.

75. Combien de fois, avez-vous demandé de l'aide et des conseils auprès des services adaptés?

- Sur les 185 répondants, 59 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 77 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session.

76. Combien de fois, avez-vous demandé à l'étudiante ou à l'étudiant de sortir de la classe et de se présenter aux services adaptés?

- Sur les 186 répondants, 21 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 98 % le font à raison de 3 fois ou moins par session.

¹ Pour les questions 73 à 78, le nombre de répondants est légèrement plus élevé en raison du fait que quelques répondants ont complété cette section même s'ils ne détenaient pas l'une ou l'autre des conditions mentionnées à la Q. 72.

77. Combien de fois, avez-vous demandé à l'étudiante ou à l'étudiant de sortir de la classe et de se présenter à votre bureau à la fin du cours?

- Sur les 185 répondants, 38 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 85 % le font à raison de 3 fois ou moins par session.

78. Combien de fois, avez-vous appliqué le protocole d'urgence et demandé l'aide des services adaptés?

- Sur les 185 répondants, peu de répondants (4) % réalisent cette activité.

Au cours de la session, pour obtenir de l'aide et des conseils, les enseignantes et les enseignants s'informent auprès de leurs collègues dans une proportion de 78%; la proportion celles et ceux qui s'informent auprès des services adaptés est de 58 %. De plus, 61 % des répondants demandent de l'information complémentaire auprès des services adaptés.

En ce qui concerne l'exclusion de la classe, 38 % déclarent avoir demandé à l'EBP de sortir de la classe et de se présenter à leur bureau alors que la proportion des répondants ayant demandé à l'EBP de se présenter aux services adaptés est de 21 %. Le recours à l'exclusion de la classe est utilisé par la très grande majorité des répondants à raison de 3 fois ou moins par session.

5.3. Encadrement hors de la classe

Cette section comporte onze (11) questions décrivant les différentes activités liées à l'encadrement hors de la classe. À titre d'indicateur, nous retenons sept (7) questions qui sont réalisées par 30 % et plus des 748 répondants (voir Annexe I).

- Indicateurs : Q. 93, Q. 94, Q. 95, Q. 96 et les questions sur les fréquentes absences scolaires : Q. 99, Q. 100 et Q. 101

Le nombre total de répondants varie pour chacune des questions puisque les résultats excluent les enseignantes et les enseignants ayant répondu *ne s'applique pas* ou ayant omis de répondre à la question (*pas de réponse*). Les informations recueillies révèlent que :

93. Avez-vous rencontré l'étudiante ou l'étudiant pour discuter des attentes respectives en raison de l'application des accommodements en lien avec les exigences spécifiées au plan de cours?

- Sur les 632 répondants, 84 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 77 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session et 17 % disent la réaliser de 4 à 5 fois par session.

94. Avez-vous rencontré régulièrement et fréquemment l'étudiante ou l'étudiant pour vous assurer du respect des attentes respectives incluant les comportements attendus en classe?

- Sur les 538 répondants, 64 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 77 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session et 17 % disent la réaliser de 4 à 5 fois par session.

95. Avez-vous rencontré régulièrement et fréquemment l'étudiante ou l'étudiant pour répondre à ses questions?

- Sur les 690 répondants, 97 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent :
 - o 31 % le font 3 fois ou moins par session;
 - o 33 % le font 4 à 5 fois par session;
 - o 36 % le font à toutes les semaines ou aux 2 semaines.

96. Avez-vous demandé aux services adaptés de l'information complémentaire sur les limitations de l'étudiante ou de l'étudiant et, selon la nature du handicap, sur les façons appropriées d'intervenir lors des rencontres avec les étudiantes et les étudiants (encadrement)?

- Sur les 591 répondants, 40 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent, 89 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session.

La question (Q. 95) concernant les rencontres régulières et fréquentes « pour répondre à ses questions » est réalisée par la très grande majorité des répondants et on compte le tiers des répondants dans chacune des catégories de fréquence : 3 fois ou moins par session, 4 à 5 fois par session et à toutes les semaines ou aux 2 semaines.

À l’opposé, la question (Q. 96) concernant la demande d’information complémentaire est réalisée par 40 % des répondants et avec une fréquence égale à 3 fois ou moins par session.

En ce qui concerne les deux autres questions (Q. 93 et Q. 94), la majorité des répondants déclarent réaliser les activités liées à l’encadrement hors de la classe à raison de 3 fois ou moins par session dans une proportion de 77 %, mais il faut recourir à la fréquence de 4 et 5 fois par session pour totaliser la très grande majorité des répondants, soit 94 %.

L’ensemble des autres activités visent peu de répondants en raison de la particularité de l’activité elle-même ou du fait que peu d’EBP ont été répertoriés dans cette déficience : Q. 97 (déficience visuelle : 9 % des répondants) et Q. 98 (présence d’un accompagnateur : 18 % des répondants).

Section réservée aux enseignantes et aux enseignants ayant enseigné à un EBP ayant eu de fréquentes absences scolaires (Q. 99 à Q. 102)

Les questions qui suivent étaient spécifiquement prévues pour documenter les activités d’enseignement auprès des EBP ayant eu de fréquentes absences scolaires.

99. À la session d’automne 2011, avez-vous enseigné à une étudiante ou un étudiant ayant eu de fréquentes absences scolaires qui ont eu un impact sur les activités d’apprentissage et d’évaluation (examens, travaux, exposés oraux, travaux d’équipe, etc.)?

- 235 répondants, soit 33 %, ont affirmé avoir vécu une telle situation.

Par la suite, les questions Q.100 et Q.101 visaient à cerner les activités d’enseignement réalisées en fonction de la durée de l’absence des EBP : absence de courte durée ou de longue durée.

100. Dans le cas d’une absence de courte durée, avez-vous fait le point sur ce qui a été manqué, proposé et convenu avec l’étudiante ou l’étudiant des mesures pour remplacer les activités prévues lors de la séance des cours manqués?

- Sur les 235 répondants, 93 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui réalisent cette activité, 65 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session et 23 % disent la réaliser de 4 à 5 fois par session.

101. Dans le cas d’une absence de longue durée : avez-vous fait le point sur ce qui a été manqué, proposé et convenu des modalités particulières de rattrapage et d’évaluation?

- Sur les 126 répondants, 88 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui réalisent cette activité, 72 % le font à raison de 3 fois ou moins au cours de la session et 5 % disent la réaliser de 4 à 5 fois par session.

À la question (Q.102) concernant les mesures proposées à la suite des fréquentes absences scolaires pour compenser les activités manquantes, les 234 enseignantes et enseignants ayant répondu à cette question ont précisé avoir eu recours aux mesures suivantes :

Mesures proposées	Nombre de répondants	234 = 100 %
Des modalités particulières de rattrapage et d’évaluation	127	54 %
Au moins par des exercices particuliers	91	39 %
Au moins par la remise d’une copie des notes de cours	78	33 %
Au moins par des lectures complémentaires	68	29 %
Annoter davantage la copie de l’étudiant	31	13 %

5.4. Évaluation des travaux et des examens

Cette section comporte cinq (5) questions décrivant les différentes activités liées à l'évaluation des travaux et des examens. Toutes les questions de cette section sont retenues et sont réalisées par 44 % et plus des répondants (voir Annexe I).

Le nombre total de répondants varie pour chacune des questions puisque les résultats excluent les enseignantes et les enseignants ayant répondu *ne s'applique pas* ou ayant omis de répondre à la question (*pas de réponse*). Les informations recueillies révèlent que :

104. Avez-vous fait parvenir à l'avance aux services adaptés les examens pour que ceux-ci puissent être administrés sous une autre forme (médiats substitués)?

- Sur les 521 répondants, 64 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent :
 - 62 % le font 3 fois ou moins par session;
 - 33 % le font 4 à 5 fois par session;
 - 5 % le font à toutes les semaines ou aux 2 semaines.

105. Avez-vous adapté les conditions de passations des examens, par exemple, l'espace-temps (*durée et lieu*) des examens?

- Sur les 682 répondants, 92 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent :
 - 63 % le font 3 fois ou moins par session;
 - 32 % le font 4 à 5 fois par session;
 - 5 % le font à toutes les semaines ou aux 2 semaines.

106. Avez-vous avisé les services adaptés des conditions de passations des examens?

- Sur les 742 répondants, 72 % déclarent réaliser cette activité.

107. Avez-vous formulé clairement les consignes d'examens pour le personnel des services adaptés qui en assumera la surveillance (utilisation de la calculatrice, de logiciels, possibilité de sortir du local, etc.)?

- Sur les 498 répondants, 98 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent :
 - 63 % le font 3 fois ou moins par session;
 - 33 % le font 4 à 5 fois par session;
 - 4 % le font à toutes les semaines ou aux 2 semaines.

108. Lors de la passation des examens, avez-vous ajouté des consignes supplémentaires et en avez-vous informé l'étudiante ou à l'étudiant ayant des besoins particuliers qui passe un examen dans un local adapté?

- Sur les 580 répondants, 61 % réalisent cette activité.
- Parmi celles et ceux qui la réalisent :
 - 64 % le font 3 fois ou moins par session;
 - 32 % le font 4 à 5 fois par session;
 - 4 % le font à toutes les semaines ou aux 2 semaines.

L'ensemble des activités de cette section se réalisent dans des proportions identiques : dans la catégorie de fréquence de 3 fois ou moins par session, on compte une proportion variant de 62 % à 64 % des répondants; dans la catégorie de 4 à 5 fois par session, on compte une proportion variant de 32 % à 33 % et, finalement, dans la catégorie à toutes les semaines ou aux 2 semaines, on totalise une proportion variant de 4 % à 5 % des répondants.

La très grande majorité des répondants déclarent communiquer avec les services adaptés pour les informer de consignes quant aux examens; cette activité est réalisée dans une proportion d'environ 63 % à raison de 3 fois ou moins par session, mais cette proportion augmente à 96 % si l'on additionne celles et ceux qui déclarent la réaliser de 4 à 5 fois par session.

La très grande majorité des répondants déclarent avoir adapté les conditions de passation des examens et dans ce cas, cette activité est réalisée à raison de 3 fois ou moins par session dans une proportion de 63 %, mais cette proportion augmente à 95 % si additionne celles et ceux qui déclarent la réaliser de 4 à 5 fois par session.

5.5. Les autres activités d'enseignement (Q. 110 à Q. 114)

Les autres activités d'enseignement font l'objet d'une analyse séparée puisque, bien qu'elles fassent partie de la tâche d'enseignement, elles ne font pas l'objet de l'évaluation de l'impact sur la charge d'enseignement qui est basée uniquement sur les activités d'enseignement proprement dit (Annexe I).

Le nombre total de répondants varie pour chacune des questions puisque les résultats excluent les enseignantes et les enseignants ayant répondu *ne s'applique pas* ou ayant omis de répondre à la question (*pas de réponse*). Les informations recueillies révèlent que :

- sur les 633 répondants, 55 % participent à des activités de concertation avec les enseignantes et les enseignants de leur département qui ont aussi des EBP; parmi celles et ceux qui réalisent cette activité, 80 % le font 3 fois ou moins par session. (Q. 111)
- sur les 599 répondants, 35 % participent à des activités de concertation avec le personnel professionnel des services adaptés; parmi celles et ceux qui réalisent cette activité, 92 % le font 3 fois ou moins par session. (Q. 110)
- sur les 607 répondants, 23 % participent à des activités de concertation avec les enseignantes et les enseignants des autres disciplines ayant des EBP; parmi celles et ceux qui réalisent cette activité, 94 % le font 3 fois ou moins par session. (Q. 112)
- très peu (4 %) d'enseignantes et d'enseignants rencontrent les parents des EBP; parmi celles et ceux qui réalisent cette activité, 93 % le font une (1) fois par session. (Q. 113)

En conclusion, les enseignantes et les enseignants participent plus fréquemment à des activités de concertation entre pairs, soit dans leur département (55 %) ou soit avec le personnel enseignant des autres disciplines (23 %), par rapport à la participation à des activités de concertation avec le personnel professionnel (35 %).

5.6. L'impact sur la charge d'enseignement de la présence des EBP dans chacun des groupes-cours (Section V)

Cette section précise quelle est l'estimation de l'impact sur la charge d'enseignement de la présence des EBP dans chacun des groupes-cours des répondants. Dans cette section, l'analyse des résultats est basée sur le nombre total de groupes-cours des répondants ayant complété la Section V, soit 1454 groupes-cours pour un total de 717 répondants.

		Aucun impact		Impact minime		Impact important		Impact très important	
Répondants/groupes-cours	100 %	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
A. planification et organisation des activités pédagogiques	1454	277	19%	897	62%	241	17%	39	3%
B. prestation de cours et encadrement en classe	1454	267	18%	823	57%	302	21%	62	4%
C. encadrement hors de la classe	1454	269	19%	630	43%	438	30%	117	8%
D. évaluation des travaux et des examens	1454	166	11%	716	49%	429	30%	143	10%

L'enseignante ou l'enseignant devait comparer la situation vécue à la session d'automne 2011 où elle ou il avait été en présence d'un EBP avec une situation au cours de laquelle aucune ou aucun EBP n'avait été présent dans les groupes-cours du répondant.

Les autres activités d'enseignement (Q. 110 à Q. 114) n'ont pas fait l'objet d'une estimation de l'impact sur la charge d'enseignement.

Conclusion : impact sur la charge d'enseignement de la présence des EBP – toutes déficiences confondues

Quant à l'impact de la présence des EBP sur leur charge d'enseignement, les résultats démontrent que, pour la majorité de leurs groupes-cours, le personnel enseignant estime n'avoir aucun impact ou un impact minime pour les activités de planification et d'organisation des activités pédagogiques (80 %) et pour la prestation de leurs cours incluant l'encadrement en classe (75%).

Par contre, en ce qui concerne l'encadrement hors de la classe, on compte :

- 30 % des groupes-cours pour lesquels le personnel enseignant estime que la présence des EBP a un impact important et 8 % un impact très important sur leur charge d'enseignement, pour un total de 38 %;

Et, pour l'évaluation des travaux et des examens, on compte :

- 30 % des groupes-cours pour lesquels le personnel enseignant estime que la présence des EBP a un impact important et 10 % un impact très important sur leur charge d'enseignement, pour un total de 40 %.

5.7. Impact sur la charge d'enseignement de la présence des EBP – selon le nombre d'EBP

Des recherches complémentaires sur la base de données ont été menées afin de déterminer si l'évaluation de l'impact sur la charge d'enseignement est attribuable :

- au nombre d'EBP dans chacun des groupes-cours;
- à la nature de la déficience elle-même;
- au nombre total d'EBP d'une même déficience dans un même groupe-cours;
- au nombre total d'EBP dans un même groupe-cours, sans égard à la déficience;
- au fait d'avoir enseigné à des EBP de déficiences différentes, peu importe que ceux-ci soient ou non dans le même groupe-cours.

En regroupant les groupes-cours selon le nombre d'EBP dans un même groupe-cours (Annexe J), on constate que :

- 53 % des groupes-cours (771) comptent un (1) seul EBP dans un même groupe-cours;
- 28 % des groupes-cours (411) comptent deux (2) EBP dans un même groupe-cours;
- 11 % des groupes-cours (158) comptent trois (3) EBP dans un même groupe-cours;
- 5 % des groupes-cours (68) comptent quatre (4) EBP dans un même groupe-cours;
- 2 % des groupes-cours (24) comptent cinq (5) EBP dans un même groupe-cours;
- 2 % des groupes-cours (22) comptent plus de cinq (5) EBP dans un même groupe-cours.

Si l'on examine les résultats pour les répondants ayant un (1) seul EBP dans un même groupe-cours et par activité d'enseignement, on constate que la proportion des répondants ayant déclaré un impact important et très important est dans l'ordre :

- 33 % pour les activités d'évaluation des apprentissages;
- 29 % pour les activités d'encadrement hors de la classe;
- 17 % pour les activités de prestation de cours et l'encadrement en classe;
- 12 % pour les activités de planification et d'organisation des activités pédagogiques.

Si l'on examine les résultats pour les répondants ayant 4 EBP et moins dans chacun de leurs groupes-cours et par activité d'enseignement, la variation du pourcentage des répondants ayant déclaré avoir un impact important et très important est dans l'ordre :

- pour l'évaluation des apprentissages, de 33 % à 57 %;
- pour l'encadrement hors de la classe, de 29 % à 54 %;
- pour la prestation de cours et l'encadrement en classe, de 17% à 46 %;
- pour la planification et l'organisation des activités pédagogiques, de 12% à 37 %.

Si l'on examine les résultats selon le nombre d'EBP dans un même groupe-cours, on constate que : plus il y a d'EBP dans un même groupe-cours, plus le nombre de répondants ayant déclaré avoir un impact important et très important augmente et ce, pour l'ensemble des activités d'enseignement; cependant cette augmentation n'est pas linéaire.

En raison du peu de répondants dans certaines catégories, il est impossible statistiquement de déterminer à partir de combien d'EBP (*point de rupture*) l'impact est significatif.

5.8. Impact sur la charge d'enseignement de la présence des EBP – selon la nature de la déficience

Des recherches complémentaires ont été effectuées afin de cerner, parmi les répondants ayant estimé avoir un impact important et très important, si leur évaluation est due à la nature de la déficience ou au nombre total d'EBP dans leurs groupes-cours.

Rappelons que le personnel enseignant ne reçoit généralement pas d'information quant au diagnostic mais des informations sur les manifestations des limitations fonctionnelles. Pour certaines déficiences, on ne peut à partir de la description des manifestations de limitations fonctionnelles induire avec certitude à quel diagnostic ou déficience l'EBP se réfère.

En regroupant les groupes-cours pour lesquels les répondants ont déclaré avoir un impact important et très important sur la charge d'enseignement pour l'encadrement hors de la classe et l'évaluation des apprentissages, sans égard au nombre d'EBP dans un même groupe-cours (Annexe L), on compte :

- 438 groupes-cours - impact important - encadrement hors de la classe;
- 429 groupes-cours - impact important - évaluation des apprentissages;
- 117 groupes-cours - impact très important - encadrement hors de la classe;
- 143 groupes-cours - impact très important - évaluation des apprentissages.

Si l'on compare le nombre moyen d'EBP par groupe-cours dans chacune des catégories précédentes par rapport au nombre moyen d'EBP pour l'ensemble des 1 527 groupes-cours, on constate que :

Nombre de groupes-cours	Moyenne d'EBP par groupe-cours
1527 groupes-cours	1,81 EBP
Encadrement hors de la classe	
438 groupes-cours – impact important	1,96 EBP
117 groupes-cours – impact très important	2,62 EBP
Évaluation des apprentissages	
429 groupes-cours – impact important	2,03 EBP
143 groupes-cours – impact très important	2,20 EBP

Si l'on isole les répondants ayant un seul (1) EBP dans un même groupe-cours et ayant déclaré avoir un impact important et très important sur la charge d'enseignement pour l'encadrement hors de la classe et l'évaluation des apprentissages (Annexe J), on obtient :

- 180 groupes-cours - impact important - encadrement hors de la classe;
- 191 groupes-cours - impact important - évaluation des apprentissages;
- 40 groupes-cours - impact très important - encadrement hors de la classe;
- 64 groupes-cours - impact très important - évaluation des apprentissages.

Dans le cas de ces groupes-cours où il n'y a qu'un (1) seul EBP, la nature de la déficience intervient dans l'évaluation de l'impact, mais les informations recueillies ne permettent pas de déterminer le lien entre la ou les déficiences de cet EBP et l'évaluation quant à l'impact de sa présence sur la charge d'enseignement du répondant.

En conclusion, la nature de la déficience intervient dans l'évaluation de l'impact mais les informations recueillies ne permettent pas de déterminer avec certitude, dans l'ensemble des groupes-cours, si cette évaluation est liée davantage à la déficience ou au nombre d'EBP répertoriés dans chacune des déficiences ou limitations fonctionnelles.

Impact sur la charge d'enseignement de la présence des EBP - selon la nature de la déficience – un seul EBP une seule déficience

Par la suite, des analyses ont été faites pour tenter d'isoler les effets de la nature de la déficience. Des sous-groupes ont été constitués avec les répondants ayant un seul groupe-cours avec une seule déficience et un seul EBP. Les seuls sous-groupes comptant suffisamment de répondants et pouvant donner lieu à une analyse sont ceux de la déficience 7 avec vingt-cinq (25) répondants et la déficience 8 qui totalise soixante-quatorze (74) répondants.

	Déficience	Encadrement hors de la classe	Évaluation des apprentissages
7	<ul style="list-style-type: none"> une déficience donnant lieu à l'utilisation de matériel pédagogique ou de logiciels adaptés permettant notamment de suppléer à des difficultés de lecture, d'orthographe ou d'écriture 	Impact important et très important : 28 %	Impact important et très important : 28 %
8	<ul style="list-style-type: none"> une déficience qui se manifeste par une difficulté à maintenir sa concentration ou encore une difficulté à organiser son temps et à planifier ses activités 	Impact important et très important : 19 %	Impact important et très important : 24 %

L'Annexe L présente les résultats pour ces deux déficiences. On constate que, pour ces déficiences, le pourcentage des groupes-cours ayant un impact important et très important sur l'encadrement hors de la classe et sur l'évaluation des apprentissages est inférieur au pourcentage constaté pour la population totale des 748 répondants qui est de 32 % pour l'encadrement hors de la classe et de 40 % pour l'évaluation des apprentissages.

Impact sur la charge d'enseignement de la présence des EBP – selon la nature de la déficience par regroupements de déficiences (15 regroupements)

Des analyses ont été réalisées en regroupant les répondants selon le nombre de déficiences ou de limitations différentes, mais les résultats n'ont pas permis de cerner si l'impact était davantage lié au nombre d'EBP ou à la nature de la limitation.

5.9. Conclusion générale - Impact sur la charge d'enseignement de la présence des EBP – selon la nature de la déficience ou selon le nombre d'EBP

En raison de la présence des EBP, il y a un impact sur la charge d'enseignement plus particulièrement pour les activités d'encadrement hors de la classe et pour l'évaluation des apprentissages, mais on ne peut déterminer avec certitude si la nature de la déficience intervient moins, autant ou davantage que le nombre d'EBP.

6. Commentaires recueillis auprès des 748 répondants

Les commentaires confirment les résultats obtenus à l'effet que l'encadrement hors de la classe et l'évaluation sont les activités les plus sollicitées en raison de la présence des EBP. Les répondants sont nombreux à demander que l'information leur soit transmise le plus tôt possible et à réclamer que des formations leur soient offertes. Certains commentaires jugés non pertinents n'ont pas été retenus.

Les commentaires traduisent aussi la préoccupation du personnel enseignant quant à l'équité entre les autres étudiantes et étudiants et les EBP, et leur augmentation constante :

- les mesures particulières pour les EBP : est-ce équitable envers les autres étudiantes et étudiants non diagnostiqués et celles et ceux à risque d'échec;
- les difficultés en cours de session avec les EBP non-diagnostiqués ou ceux qui refusent de consulter les services adaptés ou qui veulent le cacher;
- la perception des autres étudiantes et des étudiants à l'effet que les EBP reçoivent plus de services et réclament plus de droits.

Concernant le **soutien offert par les services adaptés** (*Q. 41 - 303 répondants*), nombreux sont les répondants qui souhaitent obtenir plus d'information et plus tôt dans l'année, de même qu'une communication plus soutenue au cours de la session, par des rencontres de suivis, des rencontres de formation, des échanges avec l'étudiant concerné, etc. Des difficultés organisationnelles liées aux services offerts par les services adaptés pour l'évaluation ont été exprimées. Des commentaires font état du fait que les ressources (humaines, matérielles et financières) sont insuffisantes.

Sur la **planification et l'organisation des activités pédagogiques** (*Q. 71 - 204 répondants*) ainsi que sur la **prestation de cours et d'encadrement en classe** (*Q. 92 - 134 répondants*) les enseignantes et les enseignants ont repris les commentaires adressés dans la section sur le soutien offert par les services adaptés. Ils ont ajouté des commentaires sur la surcharge de travail occasionnée par l'adaptation de matériel et le fournir à l'avance, aux explications supplémentaires à fournir en classe et pour la gestion de la classe (EBP qui ralentissent le déroulement des activités, interventions nombreuses quant aux perturbations, distractions), de même qu'à la formation des équipes pour la réalisation des travaux d'équipe. Plus il y a d'EBP dans un groupe-cours, plus c'est lourd. Certains répondants ont suggéré de diminuer le nombre d'EBP dans un groupe-cours ou de former des groupes regroupant ces EBP avec des formateurs mieux outillés. Un certain nombre de répondants mentionnent ne pas offrir d'accommodements et n'apporter aucun changement pour ces activités, considérant qu'il revient aux EBP à s'ajuster, et non à l'ensemble du groupe; tandis que d'autres sont en désaccord avec les mesures proposées par les services adaptés.

Les difficultés liées à l'**encadrement hors de la classe** (*Q. 103 - 167 répondants*) portent sur l'augmentation du temps à consacrer aux EBP en dehors des heures de prestation de même que sur la lourdeur qui y est associée. Les explications habituelles ne sont pas suffisantes, ce qui engendre une augmentation des courriers électroniques, de fréquentes rencontres au bureau de l'enseignante ou de l'enseignant, de « refaire » le cours, de temps additionnel requis pour la préparation d'examens, de prises de notes, etc. Il faut constamment motiver les EBP, faire beaucoup de rattrapage. Les enseignantes et les enseignants font part de plusieurs difficultés pour l'organisation des stages et une manipulation sécuritaire dans des laboratoires.

Les commentaires sur l'**évaluation des apprentissages** (*Q. 109 - 155 répondants*) font état de plusieurs difficultés. Ils portent sur l'organisation de la tenue des examens, de la disponibilité des locaux, de la flexibilité des horaires et de la confiance des enseignants vis-à-vis la surveillance des examens (plagiat, tricherie). Les mesures demandées par les services adaptés sont lourdes : préparation des examens pour les services adaptés, adaptation des conditions de passation et correction. Des commentaires reviennent également sur l'iniquité par rapport aux autres étudiants non-diagnostiqués et les étudiants dits « normaux » (EBP ont des outils ou plus de temps pour les examens).

Concernant les **autres activités** (*Q. 114 - 81 répondants*) plusieurs répondants souhaiteraient avoir davantage d'activités de concertation : que ce soit des rencontres formelles, des présentations, de la formation, de l'information plus détaillée, des suivis de la part des services adaptés, et ce, tout au long de la session.

Concernant les commentaires sur l'**impact des EBP** (*Q. 156 - 254 répondants*), 15% des répondants indiquent que l'impact est variable selon le nombre d'EBP, selon la limitation, selon les sessions. Les impacts importants et très importants concernent les activités d'encadrement hors de la classe (impact important et très important) ainsi que la prestation de cours et l'encadrement en classe (impact important). Les autres répondants ont fait part de divers commentaires, sans mention d'impact comme tel. Ces commentaires portent sur les difficultés qu'ils rencontrent en lien avec la présence d'élèves non diagnostiqués, aux évaluations, au manque de ressources (humaines, matérielles et financières) et plusieurs mentionnent qu'ils souhaiteraient davantage de rencontres et obtenir plus d'information.

7. Conclusion

Les résultats recueillis auprès du personnel enseignant pour l'ensemble des 748 répondants révèlent que :

- 80 % des répondants estiment que la présence des EBP n'a aucun impact ou un impact minime sur leur charge d'enseignement pour la planification et l'organisation des activités pédagogiques.
- 75 % des répondants estiment que la présence des EBP n'a aucun impact ou un impact minime sur leur charge d'enseignement pour la prestation de cours incluant l'encadrement en classe.
- 62 % des répondants estiment que la présence des EBP n'a aucun impact ou un impact minime sur leur charge d'enseignement pour l'encadrement hors de la classe.
- 60 % des répondants estiment que la présence des EBP n'a aucun impact ou un impact minime sur leur charge d'enseignement pour l'évaluation des travaux et des examens.

Parmi les activités d'enseignement, l'encadrement hors de la classe et l'évaluation des travaux et des examens ne sont pas vécues de la même manière pour tous les répondants. Pour les répondants ayant déclaré un impact important et très important, cet impact est-il davantage lié à la nature de la déficience ou au nombre de déficiences différentes pour une même enseignante ou un même enseignant ou encore au nombre d'EBP par groupe-cours? Nous n'avons pu répondre à cette question.

On peut cependant conclure que, quelle que soit la raison, soit le nombre d'EBP ou soit la nature de la déficience, 38 % des répondants signalent un impact important et très important sur l'encadrement hors de la classe et 40 % sur l'évaluation des apprentissages.

Rappelons que, comme mentionné dans le questionnaire destiné au personnel enseignant, les répondants devaient détenir, à la session d'automne 2011, une charge d'enseignement comportant au moins un groupe-cours dans lequel il y avait au moins une étudiante ou un étudiant ayant des besoins particuliers donnant lieu à des accommodements demandés par les services adaptés. Enfin, les répondants n'avaient aucune information leur permettant d'associer clairement chacune des questions (activités) avec une déficience, sauf pour des questions spécifiques où cette information était précisée au début de la question.

De même, l'objectif du questionnaire destiné aux services adaptés des collèges visait à dresser un portrait global du réseau quant au nombre d'EBP et à documenter les activités exercées par les services adaptés auprès du personnel enseignant à la session d'automne 2011.

Annexe A Lexique – manifestations des déficiences ou limitations fonctionnelles**AVANT- PROPOS**

Le présent document constitue un **document de travail** élaboré par un comité paritaire, formé de représentantes du CPNC et des fédérations syndicales (FNEEQ et FEC) et qui a pour mandat d'analyser la problématique de la population étudiante ayant des besoins particuliers et son impact sur la charge d'enseignement.

Ce document de travail a pour objectif de cerner les différentes manifestations ou limitations fonctionnelles des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers en lien avec une ou plusieurs déficiences.

Pour certaines déficiences, l'énumération mentionnée n'est pas exhaustive.

Diagnostic : nature de la déficience	Description du handicap et de ses manifestations ou limitations fonctionnelles
Déficience auditive <ul style="list-style-type: none"> sourd ou malentendant 	L'étudiante ou l'étudiant ayant une déficience auditive est atteint à des degrés divers : de la surdité légère pouvant tirer avantage de l'amplification à la surdité profonde pour qui l'amplification est sans effet. Parfois, la présence d'une ou d'un interprète est nécessaire.
Déficience visuelle <ul style="list-style-type: none"> voyant ou non voyant 	L'étudiante ou l'étudiant ayant une déficience visuelle éprouve toujours, après correction au moyen de lentilles ophtalmologiques appropriées, des difficultés soit à lire, à écrire ou à se déplacer. Il en est de même pour l'étudiante ou l'étudiant non voyant qui utilise certaines technologies pour lire et écrire et qui, pour se déplacer peut avoir besoin d'une assistance, selon ses préférences, telle une canne, un chien-mira, un gps.
Déficience motrice ou physique <ul style="list-style-type: none"> paralysie cérébrale, quadraplégie, dysgraphie, etc. 	L'étudiante ou l'étudiant ayant une déficience motrice est celle ou celui dont l'évaluation neuromotrice révèle une ou plusieurs atteintes d'origine nerveuse, musculaire ou ostéoarticulaire, pouvant entraîner entre autres des difficultés de mobilité, de motricité ou de communication.
Déficience organique <ul style="list-style-type: none"> cancer, diabète, colites ulcéreuses, maladie de Crohn, asthme, etc. 	L'étudiante ou l'étudiant ayant une déficience organique est celle ou celui dont l'évaluation médicale révèle une ou plusieurs atteintes des systèmes organiques vitaux (fonction respiratoire, circulatoire, digestive, nerveuse, musculaire, etc.) pouvant notamment entraîner, en raison des effets secondaires de la médication, de la fatigabilité, une faible tolérance à l'effort ou occasionner de fréquentes absences scolaires.
Déficience neurologique (TED) <ul style="list-style-type: none"> Troubles envahissants du développement (TED) : autisme de haut niveau, syndrome d'Asperger, trouble envahissant du développement non spécifié 	<p>Les troubles envahissants du développement (TED) ont souvent en commun trois catégories de caractéristiques:</p> <ol style="list-style-type: none"> difficulté dans le décodage des expressions verbales et non verbales; difficulté dans les relations sociales; rigidité et/ou des conduites répétitives. <p>La présence de ces caractéristiques est fort variable tant dans son intensité que dans ses manifestations d'une personne à l'autre.</p>
Déficience neurologique (autre que TED) <ul style="list-style-type: none"> Traumatismes crâniens (léger, modéré, grave), épilepsie, dysphasie, dyspraxie (mouvement), troubles spécifiques de la mémoire, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> L'étudiante ou l'étudiant ayant un traumatisme crânio-cérébral (TCC) a reçu un choc à la tête suffisamment important pour endommager son cerveau. On distingue trois types de TCC : léger, modéré et grave. On peut distinguer quatre (4) types d'atteintes : les séquelles cognitives, l'atteinte physique, les troubles sensoriels et la dimension affective. Généralement, le TCC léger laisse peu de séquelles cognitives permanentes, alors que les modérés et graves sont susceptibles de laisser de séquelles cognitives, affectives et comportementales permanentes. Exceptionnellement, l'étudiante ou l'étudiant épileptique est sujet à des crises soudaines et brèves dont la nature et l'intensité peuvent varier.
Troubles d'apprentissage (TA) <ul style="list-style-type: none"> Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie 	On entend par troubles d'apprentissage : le trouble spécifique de la lecture (dyslexie), de l'orthographe (dysorthographe), de la mathématique (dyscalculie).
Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)	Le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) est un problème neurologique qui entraîne des difficultés à inhiber (freiner) et à contrôler les idées (inattention), les gestes (bougeotte physique) et les comportements (impulsivité). Il affecte aussi les fonctions exécutives soit l'organisation, la gestion du temps, de l'agenda, la planification, etc.
Trouble mental (TM) <ul style="list-style-type: none"> Trouble panique, trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophrénie, trouble de la personnalité limite, etc. 	Les troubles mentaux peuvent se manifester par une fluctuations d'attitudes et par divers comportements tels que l'absentéisme, des retards dans la remise des travaux, un manque d'organisation, de la fatigue, un désintérêt, un travail d'une qualité inégale, un manque de concentration ou des problèmes de mémoire à court terme. Ces personnes sont généralement plus sensibles au stress.

Annexe B Collège – activités réalisées par les services adaptés pour les EBP
En date du 14 mars 2012

AVANT- PROPOS

Le présent document constitue un **document de travail** élaboré par un comité paritaire formé de représentantes du CPNC et des fédérations syndicales (FNEEQ et FEC).

Les éléments mentionnés dans ce document seront validés auprès du personnel enseignant ayant été, à la session d'automne 2011, en présence d'une ou d'un étudiant ayant une ou des limitations fonctionnelles.

La validation des informations contenues dans ce document se fera par l'administration d'un questionnaire dont l'élaboration est actuellement en cours et qui sera administré aux directions des collèges au cours de la session d'hiver 2012.

De façon générale, les activités qui suivent découlent de la présence dans un groupe-cours d'une étudiante ou d'un étudiant ayant des besoins particuliers nécessitant des mesures d'accommodements (mesures palliatives) selon les informations fournies par les services adaptés

Au regard du personnel enseignant, **la personne agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant** en matière de services adaptés a notamment pour fonction :

- ⇒ Informer l'enseignante ou l'enseignant sur les limitations fonctionnelles d'une étudiante ou d'un étudiant;
- ⇒ Renseigner l'enseignante ou l'enseignant sur les services adaptés requis ou les mesures mises en place afin de pallier à la limitation fonctionnelle (égalité des chances) diagnostiquée;
- ⇒ Soutenir l'enseignante ou l'enseignant dans l'organisation et la préparation de ses activités pédagogiques;
- ⇒ Conseiller l'enseignante ou l'enseignant sur les stratégies pédagogiques à adopter dans chaque cas;
- ⇒ Conseiller l'enseignante ou l'enseignant sur les mesures particulières visant l'encadrement et/ou l'évaluation des apprentissages, le cas échéant;
- ⇒ Donner suite aux conditions de passation des examens selon les spécifications du personnel enseignant;
- ⇒ Modifier l'horaire de l'étudiante ou de l'étudiant pour tenir compte de la durée plus longue des évaluations;
- ⇒ Donner le support nécessaire pour les sorties à l'extérieur;
- ⇒ Fournir à l'étudiante ou à l'étudiant les logiciels dont elle ou il a besoin;
- ⇒ Expliquer le rôle et les tâches des accompagnatrices ou accompagnateurs, tutrices ou tuteurs, éducatrices ou éducateurs spécialisés et expliquer comment ceux-ci interviennent auprès de l'enseignante ou de l'enseignant et auprès de l'étudiante ou de l'étudiant;
- ⇒ Recruter, superviser et soutenir le personnel requis : éducatrice ou éducateur spécialisé, accompagnateur ou accompagnatrice, preneur de notes, de tutrice ou tuteur, etc.

Déficience auditive : sourd ou malentendant

De façon spécifique pour une déficience auditive, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :

La personne agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant en matière de services adaptés pour la déficience auditive a pour fonction de :

- ⇒ Embaucher une ou un interprète référé par les centres désignés (Ste-Foy et Vieux Montréal);
- ⇒ Proposer certaines activités pédagogiques adaptées;
- ⇒ Fournir du matériel adapté et s'assurer que la documentation fournie par le personnel enseignant soit remise à temps à l'interprète et/ou à l'étudiant;
- ⇒ Planifier, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant, un échéancier en vue de la production du matériel didactique;
- ⇒ S'assurer que l'enseignante ou l'enseignant puisse disposer d'un local bien éclairé ou d'un éclairage complémentaire;
- ⇒ Conseiller et soutenir l'interprète recruté par les centres désignés.

Déficience visuelle : voyant et non voyant

De façon spécifique pour une déficience visuelle, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :

La personne agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant en matière de services adaptés pour la déficience visuelle a pour fonction de :

- ⇒ Planifier, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant, un échéancier en vue de la production du matériel didactique (notes de cours, volumes, etc.) en braille, papier ou en fichiers informatisés;
- ⇒ Communiquer avec les médias substituts du Cégep désigné (Ste-Foy et Vieux Montréal) pour toutes coordonnées de livres, d'examen... afin qu'ils produisent tous les documents en différents formats selon les besoins de l'étudiante ou de l'étudiant (traitement en fichiers électroniques...);
- ⇒ Produire des livres sonores, cassettes, MP3, reproduction en 3D, etc.;
- ⇒ Fournir du matériel adapté (une télévisionneuse, logiciels, portables, etc.);
- ⇒ S'assurer que la documentation fournie par le personnel enseignant soit remise à temps à l'étudiante ou à l'étudiant.

Déficience motrice ou physique : paralysie cérébrale, quadraplégie, dysgraphie, etc.

De façon spécifique pour une déficience motrice ou physique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :

La personne **agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant** en matière de services adaptés pour une déficience motrice ou physique a pour fonction :

- ⇒ Voir à l'adaptation du milieu physique : mobilier, laboratoire, toilettes, rampe d'accès, place accessible en classe, etc.;
- ⇒ Voir à l'achat du mobilier adapté : chaise ergonomique, matériel informatique adapté, lève-personne, etc. en collaboration avec les centres désignés et les autres services du collège.

Déficience organique : cancer, diabète, colites ulcéreuses, maladie de Crohn, asthme, etc.

De façon spécifique pour une déficience organique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :

La personne **agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant** en matière de services adaptés pour une déficience organique a pour fonction :

- ⇒ Élaborer un protocole en cas d'urgence et en assurer le suivi.

Déficiences neurologiques : troubles envahissants du développement (TED) : autisme de haut niveau, syndrome d'Asperger, trouble envahissant du développement non spécifié

De façon spécifique pour une déficience neurologique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :

La personne **agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant** en matière de services adaptés pour une déficience neurologique (TED) a pour fonction :

- ⇒ Superviser et soutenir les tutrices ou tuteurs, éducatrices ou éducateurs qui encadrent ces étudiantes et étudiants (problèmes relatifs aux travaux d'équipes, aux stages, à l'adaptation sociale à la vie collégiale, etc.);
- ⇒ Pour les TED, fournir, si nécessaire, à l'étudiante ou à l'étudiant un éducateur spécialisé pour l'accompagner en classe de manière à favoriser l'apprentissage de ses habiletés sociales.

Déficiences neurologiques - autre que TED : traumatismes crâniens (léger, modéré, grave), épilepsie, dysphasie, dyspraxie (mouvement), etc.

De façon spécifique pour une déficience neurologique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :

La personne **agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant** en matière de services adaptés pour une déficience neurologique autre que TED a pour fonction :

- ⇒ Superviser et soutenir les tutrices ou tuteurs qui encadrent ces étudiantes et étudiants (problèmes relatifs aux travaux d'équipes, aux stages, à l'adaptation sociale à la vie collégiale, etc.).

Troubles d'apprentissage (TA) : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie

Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)

De façon spécifique pour un trouble d'apprentissage ou un trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :

La personne **agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant** en matière de services adaptés pour un trouble d'apprentissage ou un trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité a pour fonction :

- ⇒ Faire le dépistage et orienter les étudiantes et les étudiants vers des ressources spécialisées afin d'avoir une évaluation professionnelle de leur handicap;
- ⇒ Communiquer avec les médias substituts du Cégep désigné (Ste-Foy et Vieux Montréal) pour toutes coordonnées de livres, d'exams... afin qu'ils produisent tous les documents en différents formats selon les besoins de l'étudiante ou de l'étudiant (traitement en fichiers électroniques...);
- ⇒ Conseiller le personnel enseignant sur les approches pédagogiques appropriées et soutenir les tuteurs ou tutrices qui encadrent les étudiantes et les étudiants ayant des troubles d'apprentissage.

Trouble mental (TM) : trouble panique, trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophrénie, trouble de la personnalité limite, etc.

De façon spécifique pour un trouble mental, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :

La personne **agissant à titre de «conseillère ou conseiller» auprès du personnel enseignant** en matière de services adaptés pour un trouble mental a pour fonction :

- ⇒ Répondre aux questions du personnel enseignant concernant le lien entre la durée de l'absence permise et le handicap;
- ⇒ Élaborer un protocole en cas d'urgence et en assurer le suivi.

Annexe C Personnel enseignant : activités découlant de la présence d'EBP nécessitant des accommodements*En date du 16 novembre 2012***AVANT- PROPOS**

Le présent document constitue un **document de travail** élaboré par un comité paritaire formé de représentantes du CPNC et des fédérations syndicales (FNEEQ et FEC).

Les éléments mentionnés dans ce document seront validés auprès du personnel enseignant ayant été, à la session d'automne 2011, en présence d'au moins une étudiante ou étudiant ayant des besoins particuliers.

La validation des informations contenues dans ce document se fera par l'administration d'un questionnaire dont l'élaboration est actuellement en cours et qui sera administré (*via* un questionnaire en ligne) aux enseignantes et enseignants concernés au cours de la session d'hiver 2012.

Activité d'enseignement	Quest.	De façon générale, les activités qui suivent découlent de la présence dans un groupe-cours d'une étudiante ou d'un étudiant ayant des besoins particuliers nécessitant des mesures d'accommodements (mesures palliatives) selon les informations fournies par les services adaptés
Préparation	33 34 35 36 37	<p><i>Interaction avec les services adaptés du collège :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance des informations fournies par les services adaptés pour chaque étudiante ou étudiant ayant des besoins particuliers : caractéristiques et manifestations des limitations fonctionnelles et, le cas échéant, effets des traitements médicaux et de la médication ainsi que des accommodements requis et des impacts sur l'apprentissage; • Au besoin, échanger avec les services adaptés sur les informations fournies et, selon la nature du handicap, sur les façons appropriées d'intervenir (<i>pertinence et faisabilité</i>) incluant quoi faire en cas d'urgence; • Au besoin, au fur et à mesure du déroulement de la session, (avant ou après la prestation de cours), demander aux services adaptés des informations complémentaires sur la limitation de l'étudiante ou de l'étudiant et, selon la nature du handicap, sur les façons appropriées d'intervenir - faire le suivi).
Autre que enseignement	42 43 44 45	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux demandes d'information des services adaptés au cours de la session; • Référer aux services adaptés les étudiantes et les étudiants qui pourraient avoir besoin d'aide (dépistage).
Préparation	70	<p><i>Plan de mesures d'urgence :</i> connaître son rôle dans le plan des mesures d'urgence en vigueur au collège et l'appliquer le cas échéant; dans le cas d'une déficience motrice, physique ou neurologique (ex. : épilepsie), s'informer sur les mesures particulières à prendre.</p>
Préparation	46 47 48	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissages) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les impacts des accommodements requis sur les apprentissages, sur le déroulement d'une séance de cours, sur les réactions éventuelles des autres étudiantes et étudiants du groupe-cours; • Adapter les stratégies pédagogiques (enseignement et apprentissage) pour tenir compte des accommodements demandés par les services adaptés ; réguler son action (<i>pratique réflexive</i>).
Préparation	49	<p><i>Sortie à l'extérieur :</i> selon la nature du handicap, prendre les mesures appropriées (notamment en demandant l'aide des services adaptés) pour tenir compte des limitations fonctionnelles de l'étudiante ou de l'étudiant lorsque les cours nécessitent des sorties à l'extérieur du Collège.</p>
Préparation	50	<p><i>Stage à supervision indirecte :</i> (à l'extérieur du Collège, incluant l'international) : s'informer régulièrement et fréquemment du déroulement du stage (suivi) dans un milieu de stage qui reçoit une étudiante ou un étudiant ayant une limitation fonctionnelle.</p>
Préparation (ajout)	51	<p><i>Stage à l'étranger :</i> (groupe accompagné par des enseignantes et des enseignants) prendre les mesures appropriées pour tenir compte de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des besoins particuliers.</p>
Prestation et encadrement en classe		<p><i>Gestion de la classe :</i> lors du déroulement d'une séance de cours, afin de maintenir un climat propice à l'apprentissage , gérer une classe où il peut y avoir des réactions de certaines étudiantes ou certains étudiants compte tenu de la présence d'étudiantes ou d'étudiants ayant une ou des limitations fonctionnelles.</p>

Activité d'enseignement	Quest.	De façon générale, les activités qui suivent découlent de la présence dans un groupe-cours d'une étudiante ou d'un étudiant ayant des besoins particuliers nécessitant des mesures d'accommodements (mesures palliatives) selon les informations fournies par les services adaptés
Encadrement	93 96	<p><i>Encadrement hors de la classe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, au début de la session, rencontrer l'étudiante ou l'étudiant pour discuter des attentes respectives en raison de l'application des accommodements en lien avec les exigences du cours spécifiées au plan de cours; • Au besoin, au fur et à mesure du déroulement de la session, demander aux services adaptés des informations complémentaires sur la limitation de l'étudiante ou de l'étudiant et, selon la nature du handicap, sur les façons appropriées d'intervenir lors des rencontres avec l'étudiante ou l'étudiant.
Évaluation	104 105 106 107 108	<p><i>Évaluation des apprentissages - Examens et travaux :</i></p> <p>Le cas échéant, adapter les conditions de passation d'une évaluation aux besoins et aux limitations de l'étudiante ou de l'étudiant, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire parvenir un examen à l'avance pour qu'il puisse être administré sous une autre forme; • Adapter l'espace-temps (durée et lieu) des évaluations; formuler clairement les consignes d'examens pour la personne qui en assumera la surveillance (utilisation de la calculatrice, de logiciels, possibilité de sortir du local, etc.) et en aviser les services adaptés; • Le cas échéant, lors de la passation d'un examen, s'assurer que les informations ou consignes supplémentaires soient acheminées à l'étudiante ou à l'étudiant qui passe un examen dans un local adapté.
Autre - collectif	110 111 112 113	<ul style="list-style-type: none"> • Participer, au besoin, à des activités de concertation avec les autres enseignantes et enseignants qui ont aussi des étudiantes et étudiants ayant des limitations fonctionnelles et avec le personnel des services adaptés (équipe de travail).

Activité d'enseignement	Quest.	Déficience auditive : sourd ou malentendant De façon spécifique pour une déficience auditive, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :
Préparation	52 55 56 67 57 60-61 55	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au début de la session, rencontrer l'interprète afin d'établir les modalités de fonctionnement notamment lors du déroulement d'une séance de cours; • Prévoir un éclairage complémentaire lorsque la pénombre dans la classe nuit à la vision de l'étudiante ou de l'étudiant en déficience auditive (sourd ou malentendant); • Réserver une place spécifique (à l'avant) en classe et en laboratoire pour l'étudiante ou l'étudiant en déficience auditive et l'interprète; • Proposer pour les exposés oraux les modalités de passation ou d'adaptation de contexte; • Lors d'activités pédagogiques en dehors de la classe, réserver une place spécifique à la fois pour l'étudiante ou l'étudiant en déficience auditive et pour l'interprète (pièce de théâtre, place dans le bus, etc.); • Produire à l'avance selon l'échéancier convenu et remettre aux services adaptés la documentation requise (powerpoint suffisamment descriptifs et notes de cours) pour que celle-ci soit disponible à l'avance pour l'interprète; fournir, si nécessaire, un lexique ou de la documentation spécialisée; • Utiliser autant que possible les vidéos sous-titrées.
Prestation	91	<p>Lors du déroulement d'une séance de cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter la prestation de cours en fonction de la présence d'une ou d'un interprète, par exemple, prendre des pauses plus fréquemment (pour l'interprète); • Porter un appareil fm (amplificateur de voix); • Parler face à la classe (lecture labiale et expression du visage); • Parler plus lentement et assez fort; • Utiliser le plus de support visuels possibles.
Prestation	91	<p><i>Gestion de la classe afin de maintenir un climat propice à l'apprentissage (lors du déroulement d'une séance de cours) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les règles applicables lors des échanges entre les personnes présentes dans la classe; • Au besoin, intervenir en classe pour s'assurer que les échanges entre les étudiantes et les étudiants permettent à l'étudiante ou l'étudiant ayant une déficience auditive de suivre la conversation (éviter la cacophonie); • Soutenir la communication entre l'étudiante ou l'étudiant en déficience auditive et les autres étudiantes et étudiants du groupe-cours et, dans le cas d'un travail d'équipe, apporter une attention particulière à l'équipe dans laquelle elle ou il est intégré.

Activité d'enseignement	Quest.	Déficience visuelle : voyant et non voyant De façon spécifique pour une déficience visuelle, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :
Préparation	60 55 59 53	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire parvenir à l'avance selon l'échéancier convenu les documents, notes de cours, plans de cours et examens pour le traitement en braille ou en d'autres médias substitués; • Prévoir des conditions matérielles particulières, par exemple un éclairage adéquat, ou du matériel pédagogique adapté, par exemple des vidéos sous-titrées, des textes ou des notes de cours plus aérés ou des examens rédigés en points de forme pour tenir compte des limitations fonctionnelles d'une étudiante ou d'un étudiant ayant des besoins particuliers; • Prévoir, avec l'aide des services adaptés, un accompagnement ponctuel au laboratoire lors des manipulations; • Au début de la session, dans le cas où il est nécessaire d'avoir une accompagnatrice ou un accompagnateur présent en classe, en raison de son intervention dans la relation pédagogique (maître-élève) et afin d'être en mesure d'évaluer les apprentissages de l'étudiante ou de l'étudiant en situation de handicap, rencontrer l'accompagnatrice ou l'accompagnateur (faire équipe) pour établir les modalités de fonctionnement en précisant son rôle lors de la prestation de cours. (exemple : éducation physique - natation).
Prestation	90	<p><i>Gestion de la classe afin de maintenir un climat propice à l'apprentissage (lors du déroulement d'une séance de cours) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • en raison de la présence d'un chien-guide MIRA, gérer les impacts éventuels sur les autres étudiantes et étudiants (peur, allergie, explications à donner, modifier la configuration de la classe, etc.); • Donner toutes les informations et explications verbalement (de manière claire et descriptive).
Encadrement	97	<p><i>Encadrement hors de la classe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors des rencontres avec l'étudiante ou l'étudiant, donner toutes les informations et explications verbalement (de manière claire et descriptive).

Activité d'enseignement	Quest.	Déficiência motrice ou physique : paralysie cérébrale, quadraplégie, dysgraphie, etc. De façon spécifique pour une déficiência motrice ou physique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :
Préparation	58 53 59	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des lieux d'apprentissage : prévoir l'accessibilité des lieux pour les activités pédagogiques incluant ceux situés à l'extérieur de la classe et, le cas échéant, rechercher des solutions avec les services adaptés; • Adaptation des activités pédagogiques : prévoir des aménagements de l'espace physique pour l'exécution des activités pédagogiques dans le cas des sorties, des stages à l'extérieur, des laboratoires et, à défaut, prévoir d'autres activités pédagogiques; <ul style="list-style-type: none"> • Au début de la session, compte tenu de l'intervention de l'accompagnatrice ou de l'accompagnateur dans la relation pédagogique (maître-élève) et afin d'être en mesure d'évaluer les apprentissages de l'étudiante ou de l'étudiant en situation de handicap, rencontrer l'accompagnatrice ou l'accompagnateur (faire équipe) pour établir les modalités de fonctionnement en précisant son rôle lors des exposés oraux, des travaux et des examens; <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant notamment dans certains laboratoires, prévoir une place spécifique afin d'assurer la sécurité; • prévoir un accompagnement ponctuel au laboratoire, lors des manipulations.
Prestation incluant l'encadrement en classe	85	<p><i>Lors du déroulement d'une séance de cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au fur et à mesure du déroulement de la session, au besoin, rencontrer l'accompagnatrice ou l'accompagnateur (faire équipe) afin d'apporter des ajustements, si nécessaire dans la prestation de cours.
Encadrement hors de la classe Évaluation	98	<p><i>Encadrement hors de la classe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, au fur et à mesure du déroulement de la session, rencontrer l'accompagnatrice ou l'accompagnateur (faire équipe) afin d'apporter des ajustements, si nécessaires dans le soutien aux apprentissages et aux examens (par exemple : production des travaux individuels, travaux de groupes, examens, etc.).

Activité d'enseignement	Quest.	Déficience organique : cancer, diabète, colites ulcéreuses, maladie de Crohn, asthme, etc. De façon spécifique pour une déficience organique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :
Préparation	69	Prendre connaissance de son rôle dans le protocole d'urgence élaboré par les services adaptés.
Encadrement hors de la classe	99	<p><i>Encadrement hors de la classe :</i></p> <p>Au fur et à mesure du déroulement de la session, en raison des absences fréquentes liées à la déficience organique et de leur impact sur les activités d'apprentissage et d'évaluation (examens, travaux, exposés oraux, travaux d'équipe, etc) :</p>
Évaluation	100 102	<ul style="list-style-type: none"> • pour une absence de courte durée : faire le point sur ce qui a été manqué, proposer et convenir avec l'étudiante ou l'étudiant des mesures à prendre pour remplacer les activités prévues lors de la séance des cours manqués, par exemple : lectures complémentaires, exercices particuliers, remise d'une copie des notes de cours, annoter davantage la copie de l'étudiante ou de l'étudiant, etc.;
	101	<ul style="list-style-type: none"> • pour une absence de longue durée : faire le point sur ce qui a été manqué, proposer et convenir des modalités particulières de rattrapage et d'évaluation.

Activité d'enseignement	Quest.	Déficiences neurologiques : troubles envahissants du développement (TED) : autisme de haut niveau, syndrome d'Asperger, trouble envahissant du développement non spécifié De façon spécifique pour une déficience neurologique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :
Préparation	63-64 65 66 68 54	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage) :</i> Pour les TED :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour réduire l'anxiété de l'étudiante ou de l'étudiant liée aux changements dans le déroulement du cours, prendre des mesures pour la ou le prévenir à l'avance du déroulement de la séance de cours et des changements qui peuvent survenir, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour chaque séance de cours, préparer un document à remettre au début de la séance de cours et qui comprend : les consignes concernant les travaux et les lectures à faire, les échéanciers du travail de session, des examens, de la sortie à venir, etc.; ○ Remettre à l'étudiante ou à l'étudiant les notes de cours à l'avance; ○ Préparer et remettre à l'étudiante ou à l'étudiant au début de la séance de cours un document expliquant le déroulement de la séance de cours, etc.; • À la suite d'un incident ayant perturbé une séance de cours, revoir l'organisation de la matière pour les semaines à venir; • Revoir l'organisation des activités pédagogiques notamment les séances de cours où des travaux d'équipe sont prévus; • Exceptionnellement, dans un même groupe-cours, planifier une évaluation des apprentissages basée sur un travail individuel au lieu d'un travail d'équipe pour l'étudiante ou à l'étudiant ayant une déficience neurologique; • Au début de la session, dans le cas où il y aurait une éducatrice ou un éducateur spécialisé, rencontrer celle-ci ou celui-ci pour convenir des modalités de fonctionnement en précisant son rôle et ses interventions en classe et en dehors de la classe.
Prestation	84 89 86 87 79-80 78 82 83	<p><i>Lors du déroulement d'une séance de cours - gestion de la classe - afin de maintenir un climat propice à l'apprentissage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • gérer sa propre anxiété en raison de la présence de l'étudiante ou de l'étudiant ayant une déficience neurologique (imprévus, crises, désorganisations, comportements irritants à répétition, etc.); • Réserver une place spécifique en classe et en laboratoire (souvent à l'avant) ; • Pour les travaux d'équipe, en raison de la très grande difficulté pour les TED de travailler en équipe : en déterminer, si nécessaire, les règles de formation et les règles de participation; • Expliquer les allégories et les métaphores et porter une attention particulière dans la façon de donner des informations, notes et directives qui peuvent parfois être prises au pied de la lettre; • Si nécessaire, intervenir auprès de l'étudiante ou de l'étudiant afin de rappeler les comportements attendus et maintenir l'attention de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des problèmes de concentration; • Appliquer le protocole d'urgence et demander l'aide des services adaptés; • Référer aux services adaptés une étudiante ou un étudiant en situation de crise; • Le cas échéant, prendre des mesures pour reprendre le contrôle de la classe après une situation ayant causé l'interruption de la prestation de cours.
Encadrement hors de la classe	94-95	<p><i>Encadrement hors de la classe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer régulièrement et fréquemment l'étudiante ou l'étudiant pour répondre à ses questions, pour s'assurer du respect des attentes respectives incluant les comportements attendus en classe.

Activité d'enseignement	Quest.	Déficiences neurologiques - autre que TED : traumatismes crâniens (léger, modéré, grave), épilepsie, dysphasie, dyspraxie (mouvement), etc. De façon spécifique pour une déficience neurologique, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :
Préparation	65	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • À la suite d'un incident ayant perturbé une séance de cours, revoir l'organisation de la matière pour les semaines à venir.
Prestation	84 89 79 83 78 82	<p><i>Lors du déroulement d'une séance de cours - gestion de la classe - afin de maintenir un climat propice à l'apprentissage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer sa propre anxiété en raison de la présence de l'étudiante ou de l'étudiant ayant une déficience neurologique particulièrement en cas de crise (épilepsie); • Réserver une place spécifique (souvent à l'avant); • Si nécessaire, intervenir auprès de l'étudiante ou de l'étudiant afin de maintenir l'attention de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des problèmes de concentration; • Le cas échéant, prendre des mesures pour reprendre le contrôle de la classe après une situation ayant causé l'interruption de la prestation de cours; • Appliquer le protocole d'urgence et demander l'aide des services adaptés; • Référer aux services adaptés une étudiante ou un étudiant en situation de crise.
Encadrement	99 100-102 101	<p><i>Encadrement hors de la classe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, au fur et à mesure du déroulement de la session, rencontrer l'étudiante ou l'étudiant ayant une déficience neurologique pour faire le point sur ses apprentissages, proposer et convenir de modalités particulières de rattrapage.

Activité d'enseignement	Quest.	Troubles d'apprentissage (TA) : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) De façon spécifique pour un trouble d'apprentissage ou un trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :
Préparation - en début de session	64 63 55 55 55 62	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les activités pédagogiques, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ préparer les consignes à distribuer à chaque séance de cours concernant les travaux et les lectures à faire, les échéanciers du travail de session, des examens, de la sortie à venir, etc.; ○ préparer un document expliquant le déroulement de la séance de cours, etc.; • Rédiger des examens en utilisant davantage les points de forme au lieu d'un long texte descriptif, si possible; • Aérer les notes de cours; • Pour les directives entourant les travaux et examens, détailler le plus possible les tâches à réaliser; • Si possible, faire parvenir à l'étudiant les notes de cours à l'avance (TDAH); • Préciser les travaux et examens pour lesquels l'étudiante ou l'étudiant aura recours à des médias substitués (<i>logiciels, ordinateurs</i>).
Prestation	88 89 79	<p><i>Lors du déroulement d'une séance de cours - gestion de la classe - afin de maintenir un climat propice à l'apprentissage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque séance de cours, distribuer à l'étudiante ou l'étudiant concerné les consignes et le document en expliquant son déroulement; • Réserver une place spécifique (souvent à l'avant) pour l'étudiante ou l'étudiant ayant un trouble de déficit d'attention; • Maintenir son attention durant la prestation de cours.

Activité d'enseignement	Quest.	Trouble mental (TSM) : trouble panique, trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophrénie, trouble de la personnalité limite, etc. De façon spécifique pour un trouble mental, les services adaptés ou accommodements demandés sont les suivants :
Préparation	64 63 65 68 69	<p><i>Planification et organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les activités pédagogiques, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ préparer les consignes à distribuer à chaque séance de cours concernant les travaux et les lectures à faire, les échéanciers du travail de session, des examens, de la sortie à venir, etc.; ○ préparer un document expliquant le déroulement de la séance de cours, etc.; • en cas d'imprévus ou de crises ayant donné lieu à une perturbation dans le déroulement prévu d'une séance de cours, revoir l'organisation de la matière enseignée pour la durée de la séance de cours et pour les semaines restantes; • Exceptionnellement, dans un même groupe-cours, planifier une évaluation des apprentissages basée sur un travail individuel au lieu d'un travail d'équipe pour l'étudiante ou à l'étudiant ayant un trouble mental; • Prendre connaissance de son rôle dans le protocole d'urgence élaboré par les services adaptés.
Prestation	88 89 79 76-77 84 82 78 83	<p><i>Lors du déroulement d'une séance de cours - gestion de la classe - afin de maintenir un climat propice à l'apprentissage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • pour chaque séance de cours, distribuer à l'étudiante ou l'étudiant concerné les consignes et le document en expliquant son déroulement; • réserver une place spécifique (souvent à l'avant) pour l'étudiante ou l'étudiant; • maintenir l'attention de l'étudiante ou de l'étudiant durant la prestation de cours; • permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de quitter la salle de cours dans les moments d'anxiété et faciliter son retour; • gérer sa propre anxiété en raison de la présence de l'étudiante ou de l'étudiant ayant un trouble mental pouvant donner lieu à des comportements irritants à répétition, des imprévus, des crises qui peuvent survenir et de la désorganisation qui peut s'installer en classe; • apprendre à reconnaître les signes précédant une crise et référer aux services adaptés l'étudiante ou l'étudiant en situation de crise; • appliquer le protocole d'urgence et demander l'aide des services adaptés; • le cas échéant, prendre des mesures pour reprendre le contrôle de la classe.
Encadrement hors de la classe	99 100-102 101	<p><i>Encadrement hors de la classe :</i></p> <p>Au besoin, au fur et à mesure du déroulement de la session, en raison des absences fréquentes liées au trouble mental et de l'impact de ces absences sur les activités d'apprentissage et d'évaluation (examens, travaux, exposés oraux, travaux d'équipe, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour une absence de courte durée : faire le point sur ce qui a été manqué, proposer et convenir avec l'étudiante ou l'étudiant des mesures à prendre pour remplacer les activités prévues lors de la séance des cours manqués, par exemple : lectures complémentaires, exercices particuliers, remise d'une copie des notes de cours, annoter davantage la copie de l'étudiante ou de l'étudiant, etc.; • pour une absence de longue durée : faire le point sur ce qui a été manqué, proposer et convenir des modalités particulières de rattrapage et d'évaluation.

Annexe D Activités d'enseignement et PEBP confirmée par un diagnostic et nécessitant des accommodements demandés par les services adaptés

Activités d'enseignement	De façon générale, toutes déficiences	Déficiência auditive	Déficiência visuelle ¹	Déficiência motrice ou physique ² : paralysie cérébrale, quadruplégie, dysgraphie, etc.	Déficiência organique : Cancer, diabète, colites ulcéreuses, maladie de Crohn, asthme, etc.	Déficiência neurologique TED : autisme de haut niveau, syndrome d'Asperger, trouble envahissant du développement non spécifié	Déficiência neurologique autre que TED : traumatisme crânien, épilepsie, dysphasie, dyspraxie, troubles spécifiques de la mémoire, etc.	Déficiência troubles d'apprentissage et TDAH : Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie	Déficiência trouble mental : Trouble panique, trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophrénie, trouble de la personnalité limite, etc.
Préparation	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Prestation et encadrement en classe	X	X	X	X		X	X	X	X
Encadrement hors de la classe	X ³			X	X	X	X		X
Évaluation	X			X	X				
Autres qu'enseignement	X ⁴								
				Preneur de notes	Preneur de notes	Preneur de notes	Preneur de notes	Preneur de notes	Preneur de notes
						Tutrice ou tuteur ⁵	Tutrice ou tuteur	Tutrice ou tuteur	
	Interaction avec les services adaptés : pour obtenir de l'information et du soutien dans la préparation des cours et leur prestation, dans l'encadrement hors de la classe et l'évaluation des apprentissages	Présence en classe d'une ou d'un interprète Fournir la documentation à l'avance pour l'interprète Soutenir la communication en classe	Donner le plus d'informations possibles verbalement Occasionnellement, accompagnatrice ou accompagnateur Fournir la documentation à l'avance pour la traduction en braille ou d'autres médias substitués	Au besoin, présence d'une accompagnatrice ou d'un accompagnateur Préciser son rôle et les modalités de fonctionnement lors de la prestation de cours	Absences fréquentes Encadrement hors de la classe pour faire le point et fixer des modalités de rattrapage	Au besoin, présence d'une éducatrice ou d'un éducateur spécialisé Préciser les comportements attendus en classe	Absences occasionnelles Gestion de la classe en cas de crise	Utilisation de matériel pédagogique adapté ou de logiciels spécialisés pour pallier à la déficience	Absences fréquentes Gestion de la classe : en raison des perturbations éventuelles Encadrement hors de la classe pour faire le point et fixer des modalités de rattrapage

¹ Le cas échéant, cette déficience peut occasionner la présence d'un accompagnateur ou d'une accompagnatrice, par exemple, en éducation physique - natation.

² Cette déficience implique parfois la présence d'une accompagnatrice ou d'un accompagnateur nécessitant des rencontres afin de préciser la nature de ses interventions et les modalités de fonctionnement dans la relation pédagogique (maître-élève)

³ Au besoin, au début de la session, rencontrer l'étudiante ou l'étudiant pour discuter des attentes respectives en raison des accommodements en lien avec les exigences spécifiées au plan de cours.

⁴ Répondre aux demandes des services adaptés en cours de session; référer aux services adaptés les étudiantes et étudiants qui pourraient avoir besoin d'aide (dépistage); participer, au besoin, à des activités de concertation avec le personnel professionnel des services adaptés et les autres enseignantes et enseignants qui ont aussi des EBP.

⁵ Tutrice ou tuteur pour encadrer l'étudiante ou l'étudiant : la présence d'une tutrice ou d'un tuteur est parfois nécessaire pour les problèmes relatifs aux travaux d'équipe, aux stages et à l'adaptation sociale à la vie collégiale.

Annexe E Personnel enseignant – Section I – portrait des répondants**I- Portrait des répondantes et des répondants**

Au total, 748 enseignantes et enseignants ont participé à l'enquête patronale-syndicale. De ce nombre, on compte 65 % de femmes et 35 % d'hommes répartis dans 51 établissements du réseau et dans 84 disciplines.

	Discipline (s)	Nombre de répondants	%
601	Français (langue et littérature)	101	13,5%
201	Mathématique	48	6,4%
101	Biologie	35	4,7%
604	Anglais (langue seconde)	32	4,3%
340	Philosophie	29	3,9%
410	Techniques administratives	27	3,6%
351	Techniques d'éducation spécialisée	24	3,2%
202	Chimie	23	3,1%
350	Psychologie	23	3,1%
180	Soins infirmiers	19	2,5%
203	Physique	18	2,4%
322	Techniques d'éducation à l'enfance	17	2,3%
393	Techniques de la documentation	17	2,3%
420	Techniques de l'informatique	17	2,3%
570	Arts appliqués	17	2,3%
109	Éducation physique	16	2,1%
330	Histoire	15	2,0%
221	Technologie du bâtiment et des travaux publics	13	1,7%
412	Techniques de bureautique	13	1,7%
243	Technologie du génie électrique	12	1,6%
300	Sciences humaines	12	1,6%
387	Sociologie	12	1,6%
145	Technologie des sciences naturelles	11	1,5%
388	Techniques de travail social	11	1,5%
120	Techniques de diététique	10	1,3%
520	Esthétique et histoire de l'art	9	1,2%
530	Cinéma	8	1,1%
602	Français (langue seconde)	8	1,1%
603	Anglais (langue et littérature)	8	1,1%
310	Techniques auxiliaires de la justice	6	0,8%
381	Anthropologie	6	0,8%
383	Économique	6	0,8%
385	Science politique	6	0,8%
582	Techniques d'intégration multimédia	6	0,8%
111	Techniques d'hygiène dentaire	5	0,7%
140	Technologie d'analyses biomédicales	5	0,7%
160	Techniques paramédicales	5	0,7%
241	Techniques de la mécanique	5	0,7%
391	Techniques d'intervention en loisir	5	0,7%
510	Arts plastiques	5	0,7%
401	Administration	4	0,5%
502	Arts et lettres	4	0,5%
560	Théâtre	4	0,5%
107	Techniques de la santé	3	0,4%

110	Techniques dentaires	3	0,4%
147	Milieu naturel	3	0,4%
181	Soins préhospitaliers d'urgence	3	0,4%
205	Géologie	3	0,4%
210	Techniques de chimie industrielle	3	0,4%
280	Aéronautique	3	0,4%
305	Sciences humaines (complémentaire)	3	0,4%
320	Géographie	3	0,4%
574	Dessin animé	3	0,4%
585	Communication	3	0,4%
609	Allemand	3	0,4%
144	Techniques de réadaptation	2	0,3%
345	Humanities	2	0,3%
415	Techniques administratives (2)	2	0,3%
500	Arts	2	0,3%
506	Danse	2	0,3%
550	Musique	2	0,3%
130	Électrophysiologie médicale	1	0,1%
141	Techniques d'inhalothérapie	1	0,1%
142	Techniques de radiologie	1	0,1%
152	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	1	0,1%
171	Techniques de thanatologie	1	0,1%
230	Technologie de la géomatique	1	0,1%
244	Technologie physique	1	0,1%
247	Technologie de systèmes	1	0,1%
260	Techniques de l'eau, de l'air et de l'assainissement	1	0,1%
265	Hygiène industrielle	1	0,1%
271	Technologie minérale	1	0,1%
311	Sécurité incendie	1	0,1%
332	Civilisations anciennes	1	0,1%
360	Multidisciplinaire	1	0,1%
411	Archives médicales	1	0,1%
430	Techniques de gestion hôtelière et des services alimentaires	1	0,1%
504	Art et esthétique	1	0,1%
511	Arts plastiques	1	0,1%
551	Techniques professionnelles de musique et chanson	1	0,1%
561	Théâtre professionnel	1	0,1%
571	Industrie de la mode	1	0,1%
581	Communications graphiques	1	0,1%
607	Espagnol	1	0,1%
	Total	748	100,0%

Les répondantes et les répondants représentent toutes les tranches d'âge

Tranche d'âge	Nombre de répondants	%
20 - 29	48	6,42%
30 - 39	235	31,42%
40 - 49	197	26,34%
50 - 59	228	30,48%
60 - 69	39	5,21%
70 et +	1	0,13%
Total	748	100%

Les répondantes et les répondants se répartissent dans toutes les catégories d'années d'expérience

Nombre d'années d'expérience	Nombre de répondants	%
00 - 02	46	6%
02 - 05	153	20%
05 - 10	149	20%
10 - 15	114	15%
15 - 20	114	15%
20 et plus	172	23%
Total	748	100%

Annexe F Personnel enseignant – Section II – Nombre de répondants par déficience

Répartition des déficiences dans chacun des groupes-cours : présence des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers

Questions 9, 12, 15, 18, 21, 24, 17, 30 – possibilité de 8 groupes-cours par enseignante ou enseignant				
Par ordre croissant de déficiences signalées par les répondants dans chacun de leurs groupes-cours				
	Description de la limitation fonctionnelle pour chacune des déficiences répertoriées		Nombre de déficiences	Pourcentage %
8	• une déficience qui se manifeste par une difficulté à maintenir sa concentration ou encore une difficulté à organiser son temps et à planifier ses activités	TDAH Neurologique autre que TED	622	38,0
7	• une déficience donnant lieu à l'utilisation de matériel pédagogique ou de logiciels adaptés permettant notamment de suppléer à des difficultés de lecture, d'orthographe ou d'écriture	TA	335	20,4
6	• une déficience nécessitant de clarifier les attentes respectives de l'enseignante ou de l'enseignant et de l'étudiante ou de l'étudiant et de rappeler régulièrement les comportements attendus en classe et ce, en présence ou non d'une éducatrice ou d'un éducateur spécialisé	TED	140	8,5
4	• une déficience nécessitant la présence d'une accompagnatrice ou d'un accompagnateur ou d'un preneur de notes	physique	129	7,9
3	• une déficience motrice ou physique pouvant entraîner notamment des difficultés au plan de la mobilité et parfois de la communication	physique	109	6,6
5	• une déficience donnant lieu à de fréquentes absences scolaires nécessitant la mise en place de modalités de rattrapage	Organique et TM	102	6,2
9	• une déficience qui se manifeste par des comportements irritants ou des crises ayant donné lieu à une perturbation ou encore à une ou plusieurs interruptions de la prestation de cours	TSM	102	6,2
1	• une déficience auditive nécessitant ou non la présence d'une ou d'un interprète utilisant le langage des signes québécois	Auditif	73	4,4
2	• une déficience visuelle nécessitant ou non la présence d'un chien-guide ou d'une télévisionneuse	visuel	29	1,8
	TOTAL		1641	100 %

Observations :

- 1641 déficiences répertoriées pour les 748 répondants dans les tableaux de Q.9 à Q. 30 : en moyenne 2,19 déficiences différentes par répondant;
- La moitié des répondants ont des EBP dans les déficiences 7 et 8, les autres déficiences sont toutes situées sous les 10 %, les déficiences auditive et visuelle étant les moins souvent signalées;
- Le diagnostic n'étant pas connu du personnel enseignant, chaque répondant devait choisir parmi la liste des descriptions de limitations fonctionnelles celle qui correspondait à la situation vécue auprès de l'étudiante ou l'étudiant inscrit dans son groupe-cours. Il n'est pas possible d'affirmer avec certitude quelle était la nature de la déficience de l'étudiante ou de l'étudiant.

Note : le texte en surligné ne figurait pas dans le questionnaire, il permettait de s'assurer que chacun des groupes de déficience était représenté sans avoir à se référer au diagnostic.

Annexe G Personnel enseignant – Section II – nombre d’EBP total déclaré par l’ensemble des répondants

Q. 32 : Nombre total d’étudiantes et d’étudiants ayant des besoins particuliers dans chacun des groupes-cours

Question	Fréquence : Nombre d’EBP	Répartition des répondants par groupe-cours								Nombre total de groupes-cours	Nombre total D’EBP	Nombre de Répondants
		1	2	3	4	5	6	7	8			
Q032	1	148	18	8	3	2				179	179	179
Q032	2	153	90	20	7	3	1		1	275	354	177
Q032	3	103	85	39	7		1			235	345	115
Q032	4	66	65	30	16	4	3		1	185	304	76
Q032	5	45	43	27	10	3	1			129	230	46
Q032	6	44	41	27	14	4	2	1		133	276	46
Q032	7	30	29	19	13	5	1	2		99	224	32
Q032	8	26	27	20	17	8	3	1		102	224	28
Q032	9	9	9	7	6					31	81	9
Q032	10	11	10	10	9	4				44	110	11
Q032	11	7	7	6	6	2	1			29	77	7
Q032	12	3	3	3	1					10	36	3
Q032	13	4	4	4	2					14	52	4
Q032	14	3	3	3	3	2	2			16	56	4
Q032	15	4	4	3	4	1				16	60	4
Q032	16	2	2	2	2	1				9	32	2
Q032	17	1	1	1	1	1				5	17	1
Q032	18	1	1							2	18	1
Q032	23	1	1	1	1	1	1	1	1	8	23	1
Q032	28	1	1	1						3	28	1
Q032	32	1	1	1						3	32	1
	Total	663	445	232	122	41	16	5	3	1 527	2 758	748
	Moyenne EBP par enseignant	3,69										
	Moyenne EBP par groupe-cours	1,81										

Annexe H Personnel enseignant – Section III – Intervention des services adaptés auprès du personnel enseignant – pour l’ensemble des répondants (Q. 33 à Q. 45)

		Total des répondants	Par lettre	Par courriel	Par téléphone	Par une rencontre avec les services adaptés	Par l'étudiant concerné	Aucune information				
Q. 33	Par quel moyen avez-vous pris connaissance des accommodements demandés par les services adaptés et de l'information concernant les limitations fonctionnelles des EBP ?	Uniquement	116	186	0	8	36					
		100	X				X					
		88		X			X					
		68	X	X			X					
		40	X	X								
		15		X		X	X					
		16	X				X	X				
		9		X	X	X	X					
		Au moins	378	449	39	74	366	13				
			<i>50,53%</i>	<i>60,03 %</i>	<i>5,21 %</i>	<i>9,89 %</i>	<i>48,93 %</i>	<i>1,74%</i>				
		Total des répondants	Caractéristiques et manifestations du handicap	Effets des traitements médicaux ou de la médication, etc.	Nature des accommodements requis pour pallier au handicap de l'étudiante ou de l'étudiant	Impacts du handicap sur l'apprentissage de l'étudiante ou de l'étudiant	Autres					
Q. 34	Les sujets visés par l'information fournie par les services adaptés	745	530	82	690	306	37					
			<i>71,14</i>	<i>11,01</i>	<i>92,62</i>	<i>41,07</i>	<i>4,97</i>					
		Total des répondants	1 ou 2 fois au cours de la session	3 ou 4 fois au cours de la session	5 ou 6 fois au cours de la session	7 ou 8 fois au cours de la session	Plus de 8 fois au cours de la session	Jamais				
Q. 35	Combien de fois, au cours de la session d'automne 2011, avez-vous sollicité de l'information complémentaire ou des conseils des services adaptés?	748	292	98	29	5	14	310				
			<i>39,04</i>	<i>13,10</i>	<i>3,88</i>	<i>0,67</i>	<i>1,87</i>	<i>41,44</i>				

		Total des répondants	Mise en œuvre des accommodements demandés	Les limitations fonctionnelles de l'étudiante ou de l'étudiant	Les façons appropriées d'intervenir lors de la prestation de cours	Les façons appropriées d'intervenir lors des rencontres avec les étudiantes et les étudiants	L'évaluation des apprentissages, par exemple sur les conditions particulières de passation des examens	Les façons d'intervenir pour maintenir un climat propice à l'apprentissage	Les manières de reconnaître les signes précurseurs d'une situation de crise	Le rôle et les fonctions de l'accompagnatrice ou de l'accompagnateur	Le rôle et les fonctions de l'éducatrice ou de l'éducateur spécialisé	Autres
Q. 36	Les sujets visés par l'information complémentaire ou les conseils demandés aux services adaptés	440	326	162	109	63	285	70	27	32	16	38
			74,09	36,82	24,77	14,32	64,77	15,91	6,14	7,27	3,64	8,64
		Total des répondants	Rencontre individuelle	Rencontre de groupe	Site internet du collège	Brochures ou fascicules	Autres	Pas de réponse				
		748						434				
Q. 37	Comment avez-vous obtenu l'information complémentaire ou les conseils des services adaptés ?	Uniquement	252	9	4	5	92					
		45										
		4										
		14										
		Au moins	315	13	11	33						
		Total des répondants	Très satisfait	Satisfait	Insatisfait	Très insatisfait						
Q. 38	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de l'information fournie par les services adaptés ?	747	252	402	71	22						
			33,73	53,82	9,50	2,95						
		Total des répondants	Très satisfait	Satisfait	Insatisfait	Très insatisfait						
Q. 39	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait des conseils fournis par les services adaptés ?	744	241	395	81	27						
			32,39	53,09	10,89	3,63						
		Total des répondants	Très satisfait	Satisfait	Insatisfait	Très insatisfait						
Q. 40	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de l'appui fourni par les services adaptés ?	746	220	394	103	29						
			29,49	52,82	13,81	3,89						

		Total des répondants										
Q. 41	Commentaires ou suggestions concernant l'information, les conseils et l'appui fournis par les services adaptés		303									
		Total des répondants	1 ou 2 fois au cours de la session	3 ou 4 fois au cours de la session	5 ou 6 fois au cours de la session	7 ou 8 fois au cours de la session	Plus de 8 fois au cours de la session	Jamais				
Q. 42	Combien de fois avez-vous répondu à des demandes d'information de la part des services adaptés au cours de la session d'automne 2011?	748	225	78	12	4	8	421				
			30,08	10,43	1,60	0,53	1,07	56,28				
		Total des répondants	Comportement de l'EBP	Mise en œuvre des accommodements demandés	Cheminement pédagogique ou scolaire de l'EBP	Autres						
Q. 43	À quel sujet les services adaptés ont-ils demandé de l'information?	325	118	176	143							
			36,31	54,15	44,00							
		Total des répondants	Oui	Aucune étudiante ou étudiant								
Q. 44	Avez-vous référé aux services adaptés des étudiantes ou étudiants qui, selon vous, avaient besoin d'aide (dépistage)?	745	248	497								
			33,29	66,71								
		Total des répondants	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Q. 45	Combien d'étudiantes et d'étudiants avez-vous référé?	248	120	81	21	9	4	4	1	3	0	5
			48,39	32,66	8,47	3,63	1,61	1,61	0,40	1,21		2,02

Annexe I Personnel enseignant – Section IV et Section V – toutes déficiences

IV - Activités d'enseignement

Planification et organisation des activités pédagogiques

Planification et organisation des activités pédagogiques		Pas de réponse	Ne s'applique pas	Non (jamais)		Oui		À toutes les semaines		Aux 2 semaines		4 ou 5 fois session		2 ou 3 fois session		1 fois session	
		Nb	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
46. Revoir la planification et l'organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage) pour tenir compte des accommodements demandés par les services adaptés		0	149	217	36,23	382	63,77	43	11,26	12	3,14	66	17,28	163	42,67	98	25,65
47. Revoir la planification et l'organisation des activités pédagogiques pour tenir compte des réactions éventuelles des autres étudiantes et des autres étudiants du groupe-cours en raison de la présence de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des besoins particuliers		4	199	375	68,81	170	31,19	24	14,12	4	2,35	22	12,94	62	36,47	58	34,12
48. Revoir mes pratiques et faire les ajustements requis dans la préparation du cours (<i>pratique réflexive</i>) pour tenir compte des accommodements demandés par les services adaptés, au fur et à mesure du déroulement de la session		3	174	208	36,43	363	63,57	66	18,18	15	4,13	61	16,80	125	34,44	96	26,45
49. <i>Sorties à l'extérieur</i> : prendre les mesures appropriées pour tenir compte de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des besoins particuliers lorsque les cours nécessitent des sorties à l'extérieur du collège		5	608	82	60,74	53	39,26	7	13,21		0,00	4	7,55	14	26,42	28	52,83
50. <i>Stage à supervision indirecte</i> : s'informer régulièrement et fréquemment du déroulement du stage (suivi) auprès de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des besoins particuliers		4	665	52	65,82	27	34,18	7	25,93	3	11,11	5	18,52	9	33,33	3	11,11
51. <i>Stage à l'étranger</i> (groupe accompagné par des enseignantes et des enseignants) : prendre les mesures appropriées pour tenir compte de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des besoins particuliers		5	690	46	86,79	7	13,21	3	42,86	1	14,29		0,00	2	28,57	1	14,29
52. Rencontrer l'interprète afin d'établir les modalités de fonctionnement notamment lors du déroulement d'une séance de cours	Déficience auditive	7	637	60	57,69	44	42,31	8	18,18		0,00	8	18,18	14	31,82	14	31,82

Planification et organisation des activités pédagogiques		Pas de réponse	Ne s'applique pas	Non (jamais)		Oui		À toutes les semaines		Aux 2 semaines		4 ou 5 fois session		2 ou 3 fois session		1 fois session	
		Nb	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
53. Rencontrer l'accompagnatrice ou l'accompagnateur pour établir les modalités de fonctionnement et préciser son rôle lors des exposés oraux, des travaux et des examens afin d'être en mesure d'évaluer les apprentissages de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des besoins particuliers	Déficience motrice ou physique Déficience visuelle	11	601	72	52,94	64	47,06	8	12,50	1	1,56	9	14,06	23	35,94	23	35,94
54. Rencontrer l'éducatrice ou l'éducateur spécialisé pour convenir des modalités de fonctionnement et préciser son rôle et ses interventions en classe et en dehors de la classe	Neurologique (TED)	6	548	103	53,09	91	46,91	1	1,10	1	1,10	15	16,48	46	50,55	28	30,77
55. Prévoir des conditions matérielles particulières, par exemple un éclairage adéquat, ou du matériel pédagogique adapté, par exemple des vidéos sous-titrées, des textes ou des notes de cours plus aérés ou des examens rédigés en points de forme pour tenir compte des limitations fonctionnelles d'une étudiante ou d'un étudiant ayant des besoins particuliers	Déficience visuelle, auditive, TA et TDAH	0	334	187	45,17	227	54,83	42	18,50	9	3,96	44	19,38	80	35,24	52	22,91
56. En raison de la présence d'une ou d'un interprète, réserver une place spécifique en classe et en laboratoire pour l'étudiante ou l'étudiant ayant des besoins particuliers et pour l'interprète qui l'accompagne	Déficience auditive	4	641	67	65,05	36	34,95	32	88,89		0,00		0,00	1	2,78	3	8,33
57. Lors d'activités pédagogiques en dehors de la classe, réserver une place spécifique pour l'étudiante ou l'étudiant ayant des besoins particuliers et pour l'interprète qui l'accompagne (auditorium du collège, pièce de théâtre à l'extérieur du collège, place dans le bus, etc.)	Déficience auditive	9	636	61	59,22	42	40,78	11	26,19		0,00	7	16,67	8	19,05	16	38,10
58. En raison de la mobilité réduite de l'étudiante ou de l'étudiant, prévoir l'accessibilité des lieux où se déroulent les activités pédagogiques incluant ceux situés à l'extérieur de la classe pour l'étudiante ou l'étudiant ayant des besoins particuliers et, le cas échéant, rechercher des solutions avec les services adaptés	Déficience motrice ou physique	8	646	60	63,83	34	36,17	13	38,24	1	2,94	2	5,88	4	11,76	14	41,18
59. En raison de la mobilité réduite de l'étudiante ou de l'étudiant, prévoir, le cas échéant, un accompagnement ponctuel au laboratoire lors des manipulations	Déficience motrice ou physique Déficience visuelle	0	676	57	79,17	15	20,83	5	33,33	1	6,67	3	20,00	3	20,00	3	20,00

<i>Planification et organisation des activités pédagogiques</i> <i>Préparation de la documentation, du plan de cours, des notes de cours et examens</i>		Pas de réponse	Ne s'applique pas	Non (jamais)		Oui		À toutes les semaines		Aux 2 semaines		4 ou 5 fois session		2 ou 3 fois session		1 fois session	
		Nb	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
60. Selon l'échéancier convenu, produire à l'avance et remettre aux services adaptés la documentation requise, par exemple : plan de cours, powerpoint, notes de cours, examens, etc.	Déficience auditive Déficience visuelle	0	179	155	27,24	414	72,76	18	4,35	18	4,35	120	28,99	200	48,31	58	14,01
61. Selon l'échéancier convenu, fournir aux services adaptés un lexique ou de la documentation spécialisée liée à la discipline enseignée	Déficience auditive	1	360	341	88,11	46	11,89	3	6,52	1	2,17	8	17,39	18	39,13	16	34,78
62. Préciser les travaux et les examens pour lesquels l'étudiante ou l'étudiant ayant des besoins particuliers aura recours à des médias substituts (<i>logiciels, ordinateurs</i>) et en informer à l'avance les services adaptés	TA et TDAH	3	259	145	29,84	341	70,16	14	4,11	10	2,93	98	28,74	154	45,16	65	19,06
63. Préparer, pour chaque séance de cours, un document expliquant le déroulement de la séance de cours et les changements qui peuvent y survenir afin de prévenir à l'avance l'étudiante ou l'étudiant ayant des besoins particuliers	Neurologique (TED) TA et TDAH TSM	9	255	352	72,73	132	27,27	65	49,24	1	0,76	9	6,82	25	18,94	32	24,24
64. Préparer pour chaque séance de cours, les consignes concernant les travaux et les lectures à faire, les échéanciers du travail de session, des examens, de la sortie à venir, etc.	Neurologique (TED) TA et TDAH TSM	5	156	163	27,77	424	72,23	256	60,38	15	3,54	55	12,97	51	12,03	47	11,08
65. En raison d'un imprévu ou d'une crise ayant donné lieu à une interruption ou une perturbation dans le déroulement prévu d'une séance de cours, revoir l'organisation de la matière enseignée pour la durée de la séance de cours et pour les semaines restantes	Neurologique incluant (TED) TSM	3	491	152	59,84	102	40,16	15	14,71	2	1,96	6	5,88	27	26,47	52	50,98
66. En raison de la difficulté pour l'étudiante ou l'étudiant de travailler en équipe, revoir l'organisation des activités pédagogiques notamment les séances de cours où des travaux d'équipe sont prévus et, le cas échéant, prévoir les règles concernant la composition des groupes de travail	Neurologique (TED)	7	389	180	51,14	172	48,86	23	13,37	4	2,33	18	10,47	61	35,47	66	38,37

Planification et organisation des activités pédagogiques		Pas de réponse	Ne s'applique pas	Non (jamais)		Oui		À toutes les semaines		Aux 2 semaines		4 ou 5 fois session		2 ou 3 fois session		1 fois session	
		Nb	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
67. Pour l'évaluation des apprentissages de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des besoins particuliers, proposer et préparer pour les exposés oraux les modalités de passation ou d'adaptation du contexte d'évaluation	Déficience auditive	4	411	178	53,45	155	46,55	8	5,16	1	0,65	14	9,03	58	37,42	74	47,74
68. Exceptionnellement, dans un même groupe-cours, planifier une évaluation des apprentissages basée sur un travail individuel au lieu d'un travail d'équipe pour l'étudiante ou l'étudiant ayant des besoins particuliers	Neurologique (TED) TSM	2	331	298	71,81	117	28,19	12	10,26	2	1,71	8	6,84	41	35,04	54	46,15
69. Prendre connaissance de mon rôle dans le protocole d'urgence élaboré par les services adaptés. <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Déficience organique TSM	3	381	258	70,88	106	29,12										
70. Prendre de l'information sur les mesures particulières à prendre en cas d'urgence au Collège en raison de la présence d'une étudiante ou d'un étudiant ayant des besoins particuliers <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		0	308	294	66,82	146	33,18										
71. Commentaires sur la planification et l'organisation des activités pédagogiques (enseignement et apprentissage)	204																

Prestation de cours et encadrement en classe

<i>Prestation de cours et encadrement en classe</i>		Pas de réponse	Ne s'applique pas	Non (jamais)	Oui	<input type="checkbox"/> ayant des comportements irritants à répétition	<input type="checkbox"/> ayant perturbé la prestation de cours en raison d'une crise	<input type="checkbox"/> ayant perturbé la prestation de cours en raison d'un comportement imprévu
72. Parmi les étudiantes et les étudiants ayant des besoins particuliers auxquels vous avez enseigné à la session d'automne 2011, avez-vous enseigné à une étudiante ou à un étudiant :	Neurologique incluant TED TSM	4	564		180	139	31	88

<i>Prestation de cours et encadrement en classe</i>		Pas de réponse	Ne s'applique pas	Non (jamais)		Oui		À toutes les semaines		Aux 2 semaines		4 ou 5 fois session		2 ou 3 fois session		1 fois session	
		Nb	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
73. Combien de fois, avez-vous demandé de l'information complémentaire aux services adaptés?	Neurologique incluant TED TSM	562		73	39,25	113	60,75		0,00	3	2,65	14	12,39	51	45,13	45	39,82
74. Combien de fois, avez-vous demandé de l'aide et des conseils auprès d'une ou d'un collègue?	Neurologique incluant TED TSM	563		40	21,62	145	78,38	2	1,38	14	9,66	55	37,93	53	36,55	21	14,48
75. Combien de fois, avez-vous demandé de l'aide et des conseils auprès des services adaptés?	Neurologique incluant TED TSM	563		75	40,54	110	59,46		0,00	4	3,64	21	19,09	44	40,00	41	37,27
76. Combien de fois, avez-vous demandé à l'étudiante ou à l'étudiant de sortir de la classe et de se présenter aux services adaptés?	Neurologique incluant TED TSM	562		147	79,03	39	20,97		0,00		0,00	1	2,56	19	48,72	19	48,72
77. Combien de fois, avez-vous demandé à l'étudiante ou à l'étudiant de sortir de la classe et de se présenter à votre bureau à la fin du cours?	Neurologique incluant TED TSM	563		115	62,16	70	37,84	1	1,43	1	1,43	8	11,43	29	41,43	31	44,29
78. Combien de fois, avez-vous appliqué le protocole d'urgence et demandé l'aide des services adaptés?	Neurologique incluant TED TSM	563		178	96,22	7	3,78	1	14,29		0,00		0,00	2	28,57	4	57,14
79. Avez-vous pris des mesures particulières pour maintenir l'attention de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des besoins particuliers durant la prestation du cours?	Neurologique incluant TED TA et TDAH TSM	3	138	184	30,31	423	69,69	186	43,97	22	5,20	80	18,91	97	22,93	38	8,98
80. Durant la prestation de cours, êtes-vous intervenu auprès de l'étudiante ou de l'étudiant ayant des besoins particuliers pour préciser les comportements attendus?	Neurologique (TED)	4	183	183	32,62	378	67,38	55	14,55	23	6,08	98	25,93	134	35,45	68	17,99

<i>Prestation de cours et encadrement en classe</i>		Pas de réponse	Ne s'applique pas	Non (jamais)		Oui		À toutes les semaines		Aux 2 semaines		4 ou 5 fois session		2 ou 3 fois session		1 fois session	
		Nb	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
81. Avez-vous pris de l'information auprès des services adaptés afin de reconnaître lors de la prestation de cours les signes précédant une crise ?	Déficience organique Neurologique incluant TED TSM	7	426	255	80,95	60	19,05	0,00	1	1,67	2	3,33	12	20,00	45	75,00	
82. Avez-vous référé aux services adaptés une étudiante ou un étudiant en situation de crise?	Neurologique incluant TED TSM	7	370	271	73,05	100	26,95	0,00	2	2,00	2	2,00	24	24,00	72	72,00	
83. Avez-vous pris des mesures pour reprendre le contrôle de la classe après une situation ayant donné lieu à une interruption ou une perturbation de la prestation de cours?	Neurologique incluant TED TSM	11	456	189	67,26	92	32,74	3	3,26	5	5,43	12	13,04	25	27,17	47	51,09
84. Avez-vous éprouvé de l'anxiété en raison de la présence d'une étudiante ou d'un étudiant ayant des besoins particuliers, en raison d'une situation réelle ou appréhendée?	Neurologique incluant TED TSM	6	196	312	57,14	234	42,86	32	13,68	8	3,42	35	14,96	77	32,91	82	35,04
85. En raison de la présence d'une accompagnatrice ou d'un accompagnateur, au fur et à mesure du déroulement de la session, avez-vous rencontré l'accompagnatrice ou l'accompagnateur afin d'apporter des ajustements dans la prestation de cours?	Déficience motrice ou physique	9	617	79	64,75	43	35,25	4	9,30	3	6,98	6	13,95	18	41,86	12	27,91
86. En raison de la présence d'une étudiante ou d'un étudiant ayant de la difficulté à travailler en équipe, avez-vous déterminé les règles de formation des sous-groupes et les règles de participation à l'intérieur des équipes de travail?	Neurologique (TED)	4	440	141	46,38	163	53,62	19	11,66	4	2,45	15	9,20	59	36,20	66	40,49
87. Avez-vous expliqué les allégories et les métaphores ou encore porté une attention particulière à la façon de vous exprimer dans l'information, notes et directives?	Neurologique (TED)	6	290	185	40,93	267	59,07	144	53,93	7	2,62	37	13,86	59	22,10	20	7,49
88. Avez-vous distribué à l'étudiante ou l'étudiant ayant des besoins particuliers des consignes particulières ou un document expliquant le déroulement de la séance de cours?	TA et TDAH TSM	6	226	352	68,22	164	31,78	36	21,95	6	3,66	30	18,29	46	28,05	46	28,05
89. Avez-vous proposé à l'étudiante ou l'étudiant ayant des besoins particuliers une place spécifique afin d'assurer un climat propice à l'apprentissage en classe?	Neurologique incluant TED TA et TDAH TSM	7	173	276	48,59	292	51,41	64	21,92	1	0,34	35	11,99	64	21,92	128	43,84

Prestation de cours et encadrement en classe		Pas de réponse	Oui	Donner des explications ou des consignes sur les comportements à adopter en raison de la présence du chien-guide MIRA		Donner des explications ou des consignes sur le déroulement du cours		Réserver une place particulière à l'EBP en raison de la présence d'un chien MIRA		Procéder à une modification de la configuration de la classe, etc.		Donner toute l'information et les explications verbalement (de manière claire et descriptive)						Autre, veuillez préciser	
		Nb		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
90. En raison de la présence d'une étudiante ou d'un étudiant ayant une déficience visuelle, avez-vous adapté la prestation de votre cours de la manière qui suit : (plusieurs choix possibles)	Déficience visuelle			5		21		8		5		34	5					25	
Prestation de cours et encadrement en classe		Pas de réponse	Oui	Prendre des pauses plus fréquemment (pour l'interprète)		Porter un appareil <i>fm</i> (amplificateur de voix)		Parler face à la classe (lecture labiale et expression du visage) ou parler plus lentement et assez fort		Soutenir la communication entre l'EBP en déficience auditive et les autres étudiantes et les autres étudiants du groupe-cours		Dans le cas d'un travail d'équipe, apporter une attention particulière à l'équipe dans laquelle elle ou il est intégré		Intervenir en classe pour permettre à l'EBP de suivre la conversation (éviter la cacophonie)		Clarifier les règles applicables lors des échanges entre les étudiantes et les étudiants dans la classe		Autre, veuillez préciser	
		Nb		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
91. En raison de la présence d'une étudiante ou d'un étudiant ayant une déficience auditive, avez-vous adapté la prestation de votre cours de la manière qui suit : (plusieurs choix possibles)	Déficience auditive			17		34		78		45		41		51		28		19	
92. Commentaires sur la prestation de cours et l'encadrement en classe	134																		

Encadrement hors de la classe

<i>Encadrement hors de la classe</i>		Pas de réponse	Ne s'applique pas	Non (jamais)		Oui		À toutes les semaines		Aux 2 semaines		4 ou 5 fois session		2 ou 3 fois session		1 fois session	
		Nb	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
93. Avez-vous rencontré l'étudiante ou l'étudiant pour discuter des attentes respectives en raison de l'application des accommodements en lien avec les exigences spécifiées au plan de cours?		0	116	100	15,82	532	84,18	17	3,20	14	2,63	89	16,73	204	38,35	208	39,10
94. Avez-vous rencontré régulièrement et fréquemment l'étudiante ou l'étudiant pour vous assurer du respect des attentes respectives incluant les comportements attendus en classe?	Neurologique (TED)	4	206	195	36,25	343	63,75	15	4,37	5	1,46	58	16,91	125	36,44	140	40,82
95. Avez-vous rencontré régulièrement et fréquemment l'étudiante ou l'étudiant pour répondre à ses questions?	Neurologique (TED)	3	55	20	2,90	670	97,10	138	20,60	70	10,45	218	32,54	197	29,40	47	7,01
96. Avez-vous demandé aux services adaptés de l'information complémentaire sur les limitations de l'étudiante ou de l'étudiant et, selon la nature du handicap, sur les façons appropriées d'intervenir lors des rencontres avec les étudiantes et les étudiants (encadrement)?		10	147	355	60,07	236	39,93	1	0,42	2	0,85	24	10,17	79	33,47	130	55,08
97. En raison de la présence d'une étudiante ou d'un étudiant ayant une déficience visuelle, lors des rencontres avec l'étudiante ou l'étudiant, avez-vous donné toute l'information et les explications verbalement (de manière claire et descriptive)?	Déficience visuelle	5	676	23	34,33	44	65,67	12	27,27	4	9,09	10	22,73	8	18,18	10	22,73
98. Avez-vous rencontré l'accompagnateur ou l'accompagnatrice afin d'apporter des ajustements dans le soutien aux apprentissages et aux examens et clarifié son intervention dans la production des travaux individuels, des travaux de groupes, des examens, etc.?	Déficience motrice ou physique	0	612	55	40,44	81	59,56	5	6,17	3	3,70	12	14,81	31	38,27	30	37,04

<i>Encadrement hors de la classe</i>		Pas de réponse	Ne s'applique pas	Non (jamais)		Oui		À toutes les semaines		Aux 2 semaines		4 ou 5 fois session		2 ou 3 fois session		1 fois session	
		Nb	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
99. À la session d'automne 2011, avez-vous enseigné à une étudiante ou un étudiant ayant eu de fréquentes absences scolaires qui ont eu un impact sur les activités d'apprentissage et d'évaluation (examens, travaux, exposés oraux, travaux d'équipe, etc.) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Déficience organique Neurologique autre que TED TSM	7		496	66,94	245	33,06										
100. Dans le cas d'une absence de courte durée, avez-vous fait le point sur ce qui a été manqué, proposé et convenu avec l'étudiante ou l'étudiant des mesures pour remplacer les activités prévues lors de la séance des cours manqués?	Déficience organique Neurologique autre que TED TSM	498	15	16	6,81	219	93,19	20	9,13	6	2,74	50	22,83	101	46,12	42	19,18
101. Dans le cas d'une absence de longue durée : avez-vous fait le point sur ce qui a été manqué, proposé et convenu des modalités particulières de rattrapage et d'évaluation?	Déficience organique Neurologique autre que TED TSM	500	122	15	11,90	111	88,10	10	9,01	4	3,60	5	4,50	44	39,64	48	43,24

<i>Encadrement hors de la classe</i>		Pas de réponse	Oui	Des lectures complémentaires		Des exercices particuliers		Remise d'une copie des notes de cours		Annoter davantage la copie de l'étudiante ou de l'étudiant		Des modalités particulières de rattrapage et d'évaluation		Autre, veuillez préciser			
		Nb	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
102. Quelles ont été les mesures proposées pour compenser les activités manquées ?	Déficience organique Neurologique autre que TED TSM	514	234	68		91		78		31		127		59			

103. Commentaires sur l'encadrement hors de la classe	154
-------------------------------------------------------	-----

Évaluation des apprentissages - travaux et examens

Évaluation des apprentissages - travaux et examens		Pas de réponse	Ne s'applique pas	Non (jamais)		Oui		À toutes les semaines		Aux 2 semaines		4 ou 5 fois session		2 ou 3 fois session		1 fois session	
		Nb	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
104.	Avez-vous fait parvenir à l'avance aux services adaptés les examens pour que ceux-ci puissent être administrés sous une autre forme (médiats substitués)?	0	227	190	36,47	331	63,53	5	1,51	12	3,63	108	32,63	165	49,85	41	12,39
105.	Avez-vous adapté les conditions de passations des examens, par exemple, l'espace-temps (<i>durée et lieu</i>) des examens?	1	65	57	8,36	625	91,64	12	1,92	19	3,04	198	31,68	317	50,72	79	12,64
106.	Avez-vous avisé les services adaptés des conditions de passations des examens? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	6		206	27,76	536	72,24										
107.	Avez-vous formulé clairement les consignes d'examens pour le personnel des services adaptés qui en assumera la surveillance (utilisation de la calculatrice, de logiciels, possibilité de sortir du local, etc.)?	209	41	10	2,01	488	97,99	7	1,43	14	2,87	162	33,20	236	48,36	69	14,14
108.	Lors de la passation des examens, avez-vous ajouté des consignes supplémentaires et en avez-vous informé l'étudiante ou à l'étudiant ayant des besoins particuliers qui passe un examen dans un local adapté ?	3	165	228	39,31	352	60,69	6	1,70	8	2,27	112	31,82	157	44,60	69	19,60
109.	Commentaires sur l'évaluation des apprentissages	155															

Autres activités

Autres activités		Pas de réponse	Ne s'applique pas	Non (jamais)		Oui		À toutes les semaines		Aux 2 semaines		4 ou 5 fois session		2 ou 3 fois session		1 fois session	
		Nb	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
110.	Avez-vous participé à des activités de concertation avec le personnel professionnel des services adaptés?	5	144	387	64,61	212	35,39	1	0,47		0,00	15	7,08	59	27,83	137	64,62
111.	Avez-vous participé à des activités de concertation avec les enseignantes et les enseignants de votre département qui ont aussi des étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers?	9	106	286	45,18	347	54,82	9	2,59	11	3,17	49	14,12	129	37,18	149	42,94
112.	Avez-vous participé à des activités de concertation avec les enseignantes et les enseignants des autres disciplines (sans égard au département) qui ont aussi des étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers?	8	133	467	76,94	140	23,06	1	0,71		0,00	8	5,71	45	32,14	86	61,43
113.	Avez-vous participé à des rencontres avec les parents d'une étudiante ou d'un étudiant ayant des besoins particuliers?	5	151	564	95,27	28	4,73	1	3,57	1			0,00	4	14,29	22	78,57
114.	Commentaires sur les autres activités	82															

Annexe J Section V – Estimation de l'impact sur la charge d'enseignement de la présence des EBP

Directives : Pour chacun des groupes-cours dans lequel vous avez enseigné à au moins une ou un EBP, en comparant la situation vécue dans ce groupe-cours dans lequel vous n'en aviez aucun, quel est selon vous, l'impact de leur présence sur chacune des activités d'enseignement.

	Nombre total de répondants	Pas de réponse	Aucun impact		Impact minime		Impact important		Impact très important	
			Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
	717	31								
• planification et organisation des activités pédagogiques	1454		277	19%	897	62%	241	17%	39	3%
• prestation de cours et encadrement en classe	1454		267	18%	823	57%	302	21%	62	4%
• encadrement hors de la classe	1454		269	19%	630	43%	438	30%	117	8%
• évaluation des travaux et des examens	1454		166	11%	716	49%	429	30%	143	10%

Estimation de l'impact de la présence des EBP dans chacun des groupes-cours selon le nombre d'EBP - total 1454 groupes-cours

Nombre D' EBP	Nombre de Répondants groupes-cours		Activités d'enseignement	Répartition des répondants - groupes-cours							
				Aucun impact		Impact minime		Impact important		Impact très important	
				Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1	771	771 / 1 454 = 53 %	Planification	191	24,77	488	63,29	77	9,99	15	1,95
1	771	Des groupes-cours	Prestation	201	26,07	436	56,55	109	14,14	25	3,24
1	771		Encadrement	183	23,74	368	47,73	180	23,35	40	5,19
1	771		Évaluation	117	15,18	399	51,75	191	24,77	64	8,30
2	411	411 / 1 454 = 28 %	Planification	61	14,84	256	62,29	83	20,19	11	2,68
2	411	Des groupes-cours	Prestation	57	13,87	245	59,61	93	22,63	16	3,89
2	411		Encadrement	55	13,38	174	42,34	148	36,01	34	8,27
2	411		Évaluation	34	8,27	201	48,91	127	30,90	49	11,92
3	158	158 / 1 454 = 11 %	Planification	18	11,39	98	62,03	36	22,78	6	3,80
3	158	Des groupes-cours	Prestation	6	3,80	94	59,49	47	29,75	11	6,96
3	158		Encadrement	16	10,13	64	40,51	58	36,71	20	12,66
3	158		Évaluation	14	8,86	71	44,94	57	36,08	16	10,13
4	68	68 / 1 454 = 5 %	Planification	6	8,82	37	54,41	23	33,82	2	2,94
4	68	Des groupes-cours	Prestation	2	2,94	35	51,47	28	41,18	3	4,41
4	68		Encadrement	13	19,12	18	26,47	31	45,59	6	8,82
4	68		Évaluation	1	1,47	28	41,18	32	47,06	7	10,29
5	24	24 / 1 454 = 2 %	Planification	1	4,17	10	41,67	10	41,67	3	12,50
5	24	Des groupes-cours	Prestation	1	4,17	8	33,33	14	58,33	1	4,17
5	24		Encadrement	2	8,33	3	12,50	13	54,17	6	25,00
5	24		Évaluation			8	33,33	12	50,00	4	16,67
Plus de 5	22	22 / 1 454 = 2 %	Planification			8	36,36	12	54,55	2	9,09
Plus de 5	22	Des groupes-cours	Prestation			5	22,73	11	50,00	6	27,27
Plus de 5	22		Encadrement			3	13,64	8	36,36	11	50,00
Plus de 5	22		Évaluation			9	40,91	10	45,45	3	13,64

Annexe K Estimation de l'impact de la présence des EBP selon la nature de la déficience – un seul groupe-cours – un seul EBP – une seule déficience

- Pour les limitations fonctionnelles décrites dans les déficiences 1, 2, 3, 4, 5 et 6, le nombre de réponses selon les critères retenus n'est pas statistiquement valable : un seul groupe-cours et un seul EBP (Q.32) – une seule déficience (Q.9 à Q.30). Les données portent uniquement sur les déficiences 7 et 8.

Déficience 7 :

7	• une déficience donnant lieu à l'utilisation de matériel pédagogique ou de logiciels adaptés permettant notamment de suppléer à des difficultés de lecture, d'orthographe ou d'écriture
----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Déficience 7 1 seul groupe-cours et 1 seul EBP	Nombre total de répondants - groupes-cours	Aucun impact		Impact minime		Impact important		Impact très important	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
• planification et organisation des activités pédagogiques	25	6	24,00	16	64,00	3	12,00		
• prestation de cours et encadrement en classe	25	9	36,00	13	52,00	3	12,00		
• encadrement hors de la classe	25	6	24,00	12	48,00	6	24,00	1	4,00
• évaluation des travaux et des examens	25	5	20,00	13	52,00	6	24,00	1	4,00

Déficience 8 :

8	• une déficience qui se manifeste par une difficulté à maintenir sa concentration ou encore une difficulté à organiser son temps et à planifier ses activités
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Déficience 8 1 seul groupe-cours et 1 seul EBP	Nombre total de répondants - groupes-cours	Aucun impact		Impact minime		Impact important		Impact très important	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
• planification et organisation des activités pédagogiques	74	24	32,43	46	62,16	4	5,41		
• prestation de cours et encadrement en classe	74	36	48,65	30	40,54	7	9,46	1	1,35
• encadrement hors de la classe	74	28	37,84	32	43,24	12	16,22	2	2,70
• évaluation des travaux et des examens	74	17	22,97	39	52,70	15	20,27	3	4,05

Annexe L Section V – Impact de la présence des EBP : impact important et très important et nature de la déficience

Impact important : Encadrement		Répartition des répondants (groupes-cours) selon le nombre de déficiences (groupe-cours)							
Nombre de répondants groupes-cours		1	2	3	4	5	6	7	
438		173	158	70	27	9	0	1	

Déficiences/groupe-cours									
Déficiences	Nombre EBP/déficience	%							
R1	21	2,44	4	3	8	4	1	0	1
R2	10	1,16	2	4	2	2	0	0	0
R3	40	4,66	6	8	8	11	6	0	1
R4	63	7,33	5	18	20	14	5	0	1
R5	58	6,75	4	27	11	10	6	0	0
R6	84	9,78	7	19	34	16	7	0	1
R7	195	22,70	34	88	46	18	8	0	1
R8	346	40,28	109	138	66	24	8	0	1
R9	42	4,89	2	11	15	9	4	0	1
Total	859	100,00							

Nombre de répondants :	242								
-------------------------------	-----	--	--	--	--	--	--	--	--

Constats : 242 répondants – 438 groupes-cours – 859 EBP/déficiences dans l'ensemble des groupes-cours.

On compte en moyenne 1,96 EBP par groupe-cours alors que la moyenne par groupe-cours pour les 748 répondants est de 1,81 EBP.

Impact important : Évaluation	Répartition des répondants (groupes-cours) selon le nombre de déficiences (groupe-cours)								
--------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Nombre de			1	2	3	4	5	6	
répondants									
groupes-cours	429		175	128	80	32	13	1	

Déficiences/groupe-cours

Déficiences	Nombre EBP/déficiences	%							
R1	22	2,53	0	3	13	5	1	0	
R2	9	1,03	3	3	2	1	0	0	
R3	27	3,10	4	8	6	4	4	1	
R4	77	8,85	4	18	27	19	8	1	
R5	58	6,67	1	15	20	12	9	1	
R6	88	10,11	4	19	30	21	13	1	
R7	209	24,02	47	71	55	25	10	1	
R8	339	38,97	107	113	75	31	12	1	
R9	41	4,71	5	6	12	10	8	0	

Total	870	100,00							
--------------	-----	--------	--	--	--	--	--	--	--

Nombre de répondants :	248								
-------------------------------	-----	--	--	--	--	--	--	--	--

Constats : 248 répondants – 429 groupes-cours – 870 EBP/déficiences dans l'ensemble des groupes-cours.

On compte en moyenne 2,03 EBP par groupe-cours alors que la moyenne par groupe-cours pour les 748 répondants est de 1,81 EBP.

Impact très important : Encadrement	Répartition des répondants (groupes-cours) selon le nombre de déficiences (groupe-cours)								
--------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Nombre de			1	2	3	4	5	6	
répondants									
groupes-cours	117		31	28	28	18	9	3	

Déficiences/groupe-cours

Déficiences	Nombre EBP/déficiences	%							
R1	7	2,29	1	3	2	1	0	0	
R2	5	1,63	1	2	0	1	1	0	
R3	9	2,94	0	0	4	1	3	1	
R4	25	8,17	0	3	6	8	5	3	
R5	22	7,19	0	2	7	5	5	3	
R6	43	14,05	3	1	12	16	8	3	
R7	68	22,22	10	19	14	15	7	3	
R8	97	31,70	16	24	27	18	9	3	
R9	30	9,80	0	2	12	7	7	2	

Total	306	100,00							
--------------	-----	--------	--	--	--	--	--	--	--

Nombre de répondants :	78								
-------------------------------	----	--	--	--	--	--	--	--	--

Constats : 78 répondants – 117 groupes-cours – 306 EBP/déficiences dans l'ensemble des groupes-cours.

On compte en moyenne 2,62 EBP par groupe-cours alors que la moyenne par groupe-cours pour les 748 répondants est de 1,81 EBP.

Impact très important : Évaluation	Répartition des répondants (groupes-cours) selon le nombre de déficiences (groupe-cours)								
-------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Nombre de	Total		1	2	3	4	5	6	
répondants									
groupes-cours	143		50	48	21	16	5	3	

Déficiences/groupe-cours

Déficiences	Nombre EBP/déficiences	%							
R1	10	3,16	4	2	2	2	0	0	
R2	6	1,90	0	3	0	2	1	0	
R3	17	5,38	2	2	3	6	2	2	
R4	20	6,33	0	4	3	8	3	2	
R5	20	6,33	0	10	0	3	4	3	
R6	32	10,13	2	1	13	9	4	3	
R7	69	21,84	17	25	9	12	3	3	
R8	112	35,44	25	44	21	14	5	3	
R9	30	9,49	0	5	12	8	3	2	

Total	316	100,00							
--------------	-----	--------	--	--	--	--	--	--	--

Nombre de répondants :	75								
-------------------------------	----	--	--	--	--	--	--	--	--

Constats : 75 répondants – 143 groupes-cours – 316 EBP/déficiences dans l'ensemble des groupes-cours.

On compte en moyenne 2,20 EBP par groupe-cours alors que la moyenne par groupe-cours pour les 748 répondants est de 1,81 EBP.

Annexe M Tableau 1 services adaptés – Intervention auprès des EBP

Activités réalisées par les services adaptés auprès des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers	%
• Accueillir les étudiantes et les étudiants ayant des besoins particuliers et évaluer leurs besoins à partir d'un diagnostic.	100,00
• Recommander un plan de services ou un plan d'intervention incluant les accommodements pour tenir compte du handicap d'une étudiante ou d'un étudiant ayant des besoins particuliers.	100,00
• Fournir à chaque étudiante et chaque étudiant les services requis ou du matériel scolaire adapté en fonction de son handicap ou de sa limitation fonctionnelle.	100,00
• Entreprendre des démarches permettant à une étudiante ou un étudiant d'obtenir un diagnostic, notamment dans le cas d'une étudiante ou un étudiant référé par une enseignante ou un enseignant.	97,92
• Avez-vous fait du dépistage et orienté des étudiantes et étudiants vers des ressources spécialisées afin d'avoir une évaluation professionnelle de leur handicap?	91,11
• Pour une étudiante ou un étudiant en déficience visuelle, avez-vous fourni du matériel adapté (une télévisionneuse, logiciels, portables, etc.)?	88,89
• Pour une étudiante ou un étudiant ayant une déficience organique, avez-vous établi un protocole d'urgence et en avez-vous assuré le suivi?	88,10
• Pour une étudiante ou un étudiant ayant une déficience neurologique (TED ou autre que TED), avez-vous supervisé et soutenu les tutrices ou tuteurs qui encadrent ces étudiantes et étudiants (problèmes relatifs aux travaux d'équipes, aux stages, à l'adaptation sociale, à la vie collégiale, etc.)?	87,50
• Pour une étudiante ou un étudiant en déficience visuelle, avez-vous produit des livres sonores, cassettes, MP3, reproduction en 3 D, etc.?	83,33
• Pour une étudiante ou un étudiant ayant un trouble de santé mentale, avez-vous établi un protocole d'urgence et en avez-vous assuré le suivi?	78,95
• Pour une étudiante ou un étudiant ayant une déficience auditive, avez-vous conseillé et soutenu l'interprète dans ses interventions auprès de l'étudiante ou de l'étudiant ?	75,00
• Avez-vous communiqué avec les médias substituts du Cégep désigné (Ste-Foy et Vieux Montréal) afin qu'ils produisent tous les documents (livres, examens, etc.) en différents formats selon les besoins de l'étudiante ou de l'étudiant (traitement en fichiers électroniques...)?	64,71
• Pour une étudiante ou un étudiant ayant un trouble envahissant du développement (TED), avez-vous fourni, si nécessaire, à l'étudiante ou à l'étudiant une éducatrice ou un éducateur spécialisé pour l'accompagner en classe de manière à favoriser l'apprentissage de ses habiletés sociales?	40,54

Annexe N Tableau 2 services adaptés – Fonctions détenues par le personnel qui intervient auprès des EBP

Répartition du pourcentage des établissements dans chacune des fonctions détenues par le personnel qui intervient auprès des EBP

	Toutes déficiences confondues	Déficiência auditive	Déficiência visuelle	Déficiência motrice ou physique	Déficiência organique	Déficiência neurologique (TED)	Déficiência neurologique autre que TED	Trouble d'apprentissage (TA) Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)	Trouble de santé mentale
	Q. 21	Q. 42	Q. 57	Q. 71	Q. 84	Q. 97	Q. 112	Q. 128	Q. 143
Nombre d'établissements ayant répondu avoir des étudiants et des étudiants dans cette déficiences		37	25	39	33	43	44	44	38
• accompagnatrice ou accompagnateur pour déficiences motrice	73 %	5 %	40 %	82 %	12 %	33 %	11 %	9 %	11 %
• éducatrice ou éducateur spécialisé notamment pour les TED	44 %	30%	36 %	33%	30 %	53 %	34 %	32 %	39 %
• preneur de notes	98 %	78 %	68 %	85 %	61 %	72 %	75 %	86 %	61 %
• tuteur ou tutrice	69 %	30 %	36 %	44 %	42 %	47 %	52 %	68 %	37 %
• surveillante ou surveillant d'examen	92 %	70 %	88 %	87 %	79 %	88 %	77 %	89 %	84 %
• interprète pour une déficiences auditive	44 %	60 %	----	----	----	---	----	----	----
• étudiante ou étudiant/ pair aidant	56 %	----	----	----	----	----	----	----	----

Annexe O Tableau 3 services adaptés – Activités réalisées auprès du personnel enseignant

	Déficiences auditive	Déficiences visuelle	Déficiences motrice ou physique	Déficiences organique	Déficiences neurologique (TED)	Déficiences neurologique autre que TED	Trouble d'apprentissage (TA) Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)	Trouble de santé mentale
	Q. 26	Q. 45	Q. 60	Q. 74	Q. 87	Q. 102	Q. 116 et Q. 118	Q. 132
Nombre d'établissements ayant déclaré avoir des EBP dans chacune des déficiences	37	26	40	35	43	44	46	41
Activités communes à toutes les déficiences								
• Informer l'enseignante ou l'enseignant concerné sur les limitations fonctionnelles de la déficience et sur les effets de ce handicap sur l'apprentissage de l'étudiante ou l'étudiant	0 %	96 %	98 %	100 %	100 %	98 %	100 %	100 %
• Informer l'enseignante ou l'enseignant concerné sur les impacts du handicap sur les relations interpersonnelles (vie de groupe)	53 %	62 %	61 %	57 %	98 %	77 %	63 %	93 %
• Renseigner l'enseignante ou l'enseignant concerné sur les accommodements demandés afin de pallier à la limitation fonctionnelle diagnostiquée	100 %	96 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
• Conseiller l'enseignante ou l'enseignant concerné sur les stratégies pédagogiques appropriées (enseignement et apprentissage) pour intervenir auprès de l'étudiante ou de l'étudiant	71 %	83 %	71 %	59 %	86 %	73 %	84 %	76 %
• Soutenir l'enseignante ou l'enseignant concerné dans l'organisation et la préparation de ses activités pédagogiques	21 %	52 %	58 %	48 %	60 %	43 %	43 %	51 %
• Conseiller l'enseignante ou l'enseignant sur les mesures particulières visant l'encadrement et/ou l'évaluation des apprentissages auprès de l'étudiante ou de l'étudiant	67 %	92 %	81 %	81 %	93 %	76 %	84 %	95 %
• Donner suite aux conditions de passation des examens selon les spécifications du personnel enseignant	91 %	100 %	100 %	97 %	100 %	93 %	98 %	97 %
• Le cas échéant, donner à l'enseignante ou à l'enseignant concerné le soutien nécessaire pour les sorties à l'extérieur	75 %	89 %	83 %	70 %	76 %	64 %	36 %	80 %
• Expliquer à l'enseignante ou à l'enseignant concerné le rôle et les tâches du personnel qui intervient auprès de l'étudiante ou de l'étudiant	78 %	82 %	87 %	86 %	93 %	82 %	82 %	78 %

Activités spécifiques à certaines déficiences	Déficiences auditives	Déficiences visuelles	Déficiences motrices ou physiques	Déficiences organiques	Déficiences neurologiques (TED)	Déficiences neurologiques autres que TED	Trouble d'apprentissage (TA) Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)	Trouble de santé mentale
Déficiences auditives								
• Prendre des mesures pour vous assurer de la présence d'une ou d'un interprète engagé par l'un ou l'autre des centres désignés	100 %							
• Conseiller et soutenir l'interprète dans ses interventions auprès de l'enseignante ou de l'enseignant concerné	75 %							
• S'assurer que la documentation fournie par le personnel enseignant soit remise à temps à l'interprète et/ou à l'étudiant	96 %							
• Planifier, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant concerné, un échéancier en vue de la production du matériel didactique	32 %							
• S'assurer que l'enseignante ou l'enseignant concerné puisse disposer d'un local bien éclairé ou d'un éclairage complémentaire	35 %							
• Proposer à l'enseignante ou à l'enseignant concerné certaines activités pédagogiques adaptées pour l'étudiante ou l'étudiant ayant une déficience auditive	43 %							
Déficiences visuelles								
• Planifier, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant concerné, des échéanciers en vue de la production du matériel scolaire (notes de cours, volumes, etc.) en braille, papier ou en fichiers informatisés		91 %						
• S'assurer que la documentation fournie par le personnel enseignant soit remise à temps à l'étudiante ou à l'étudiant		96 %						
Déficiences motrices ou physiques								
• Prendre des mesures pour donner suite à l'adaptation du milieu physique : mobilier, toilettes, rampe d'accès, place accessible en classe et sécuritaire en classe et en laboratoire, etc.			100 %					

Activités spécifiques à certaines déficiences								
	Déficiences auditive	Déficiences visuelle	Déficiences motrice ou physique	Déficiences organique	Déficiences neurologiques (TED)	Déficiences neurologiques autres que TED	Trouble d'apprentissage (TA) Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)	Trouble de santé mentale
Déficiences neurologiques - TED								
<ul style="list-style-type: none"> Parmi les énoncés qui suivent, cochez ceux applicables à une tutrice ou à un tuteur lorsque celui-ci ou celle-ci intervient auprès d'une étudiante ou d'un étudiant ayant un trouble envahissant du développement (TED) 								
1. Encadrer les étudiantes et étudiants (problèmes relatifs aux travaux d'équipes, aux stages, à l'adaptation sociale à la vie collégiale, etc.)				83 %				
2. Accompagner l'étudiante ou l'étudiant en classe de manière à favoriser l'apprentissage de ses habiletés sociales				61 %	n/ a			
<ul style="list-style-type: none"> Parmi les énoncés qui suivent, cochez ceux applicables à une éducatrice ou un éducateur spécialisé lorsque celui-ci ou celle-ci intervient auprès d'une étudiante ou d'un étudiant ayant un trouble envahissant du développement (TED) 								
1. Encadrer les étudiantes et étudiants (problèmes relatifs aux travaux d'équipes, aux stages, à l'adaptation sociale à la vie collégiale, etc.)				96 %				
2. Accompagner l'étudiante ou l'étudiant en classe de manière à favoriser l'apprentissage de ses habiletés sociales				69 %				
Trouble de santé mentale								
<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux questions de l'enseignante ou de l'enseignant concerné en ce qui a trait au lien entre la durée de l'absence permise et le handicap 								83 %

Annexe P Tableau 4 Nombre total d'EBP diagnostiqués par catégorie de handicap dans l'ensemble des 48 établissements ayant complété le questionnaire

Nombre total d'établissements ayant déclaré des EBP (48) et nombre total d'EBP déclarés dans 42 établissements - Session d'automne 2011 - Q. 146¹

Description du handicap – ou limitation fonctionnelle	Nombre d'établissements ayant déclaré avoir des EBP dans chacune des déficiences	% des établissements	Nombre d'étudiantes et d'étudiants pour l'ensemble des établissements	% des EBP
Déficience auditive : sourd ou malentendant	37	77 %	133	2,81
Déficience visuelle : voyant ou non voyant	26	54 %	62	1,31
Déficience motrice ou physique : – Par exemple : paralysie cérébrale, quadruplégie, dysgraphie, etc.	40	83 %	200	4,22
Déficience organique : – Par exemple : cancer, diabète, colites ulcéreuses, maladie de Crohn, asthme, etc.	35	73 %	225	4,75
Déficience neurologique – troubles envahissants du développement : – autisme de haut niveau, syndrome d'Asperger, trouble envahissant du développement non spécifié	43	90 %	221	4,67
Déficience neurologique autre que TED : – Par exemple, traumatisme crânien, épilepsie, dysphasie, dyspraxie, troubles spécifiques de la mémoire, etc.	44	92 %	395	8,34
Troubles d'apprentissage : – Par exemple : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie	46	96 %	1 565	33,04
Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité	46	96 %	1 453	30,68
Trouble de santé mentale : – Par exemple : trouble panique, trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophrénie, trouble de la personnalité limite, etc.	41	85 %	482	10,18
Nombre total d'EBP pour 42 établissements seulement			4 736	100,00

¹ Données réelles à 85 %. Quarante-deux (42) établissements ont répondu à cette question.

Nombre total d'EBP déclarés dans l'ensemble des établissements ayant répondu à cette question – années antérieures à la session d'automne 2011

	2010-2011 ¹ Q. 152		2009-2010 ² Q. 150		2008-2009 ³ Q. 148	
Description du handicap – ou limitation fonctionnelle	Nombre d'étudiantes et d'étudiants pour l'ensemble des établissements	%	Nombre d'étudiantes et d'étudiants pour l'ensemble des établissements	%	Nombre d'étudiantes et d'étudiants pour l'ensemble des établissements	%
Déficience auditive : sourd ou malentendant	152	3,19	159	4,88	127	5,72
Déficience visuelle : voyant ou non voyant	77	1,62	68	2,09	55	2,48
Déficience motrice ou physique : – Par exemple : paralysie cérébrale, quadriplégie, dysgraphie, etc.	248	5,21	160	4,91	174	7,84
Déficience organique : – Par exemple : cancer, diabète, colites ulcéreuses, maladie de Crohn, asthme, etc.	218	4,58	171	5,25	101	4,55
Déficience neurologique – troubles envahissants du développement : – autisme de haut niveau, syndrome d'Asperger, trouble envahissant du développement non spécifié	160	3,36	104	3,19	148	6,67
Déficience neurologique autre que TED : – Par exemple, traumatisme crânien, épilepsie, dysphasie, dyspraxie, troubles spécifiques de la mémoire, etc.	412	8,65	305	9,36	173	7,80
Troubles d'apprentissage : – Par exemple : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie	1 548	32,50	1 062	32,60	809	36,46
Trouble de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité	1 395	29,29	862	26,46	388	17,49
Trouble de santé mentale : – Par exemple : trouble panique, trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophrénie, trouble de la personnalité limite, etc.	553	11,61	367	11,26	244	11,00
Nombre total d'EBP pour chacune des années	4 763	100,00	3 258	100,00	2 219	100,00

¹ Données réelles à 72 %. Trente-deux (32) établissements ont répondu à cette question.

² Données réelles à 66 %. Trente (30) établissements ont répondu à cette question.

³ Données réelles à 70 %. Vingt-quatre (24) établissements ont répondu à cette question.

Annexe Q Aide-mémoire – méthodologie – Questionnaire services adaptés/ collège¹**1. Base de données - nombre de répondants - collèges**

Les questionnaires jugés **incohérents** ou **incomplets** selon les critères déterminés par les parties sont rejetés.

Questionnaires retenus

		Code
24	Questionnaires retenus - complets	1
6	Questionnaires retenus mais Section IV à blanc (aucune donnée nombre d'étudiantes et d'étudiants pour les Q. 146 à 154)	5
8	Questionnaires retenus mais Section IV - incomplète Q. 146 et 147 = données nombre d'étudiantes et d'étudiants A-2011 seulement Q. 148 = aucune donnée 2008-2009 Q. 150 = aucune donnée 2009-2010 Q. 152 = aucune donnée 2010-2011	6
4	Questionnaires retenus mais Section IV incomplète Q. 146 et 147 = données nombre d'étudiantes et d'étudiants A-2011 Q. 148 = aucune donnée 2008-2009 Q. 150 = aucune donnée 2009-2010 Q. 152 = données 2010-2011 complétées	7
6	Questionnaires retenus mais Section IV incomplète Q. 146 et 147 = données nombre d'étudiantes et d'étudiants A-2011 Q. 148 = aucune donnée 2008-2009 Q. 150 = données 2009-2010 complétées Q. 152 = données 2010-2011 complétées	8
48	Total d'établissements	

Questionnaires non retenus et non expédiés aux fédérations syndicales

5	Questionnaires pas de réponse	
26	Questionnaires incomplets, considérant la dernière question complétée (Q. 4, Q. 45 et Q. 60 (2))	
22	Questionnaires en doublon	

Total d'établissements ayant complété le questionnaire : 48

Compte tenu que certains collèges se subdivisent en campus ou en centres d'études, le nombre total d'établissements dans le réseau est fixé à 51.

2. Numéro séquentiel - nom du collège

Le nom des collèges a été remplacé par un numéro aléatoire identique à celui utilisé dans la base de données du personnel enseignant.

3. Test de cohérence et modification dans les données recueilliesIntervention des services adaptés auprès du personnel enseignant

Si un collège n'a pas complété une section concernant une déficience donnée, il doit avoir indiqué NON à la question permettant d'identifier cette déficience. Si tel n'est pas le cas, modifier la réponse.

Si un collège a complété les questions pour une déficience donnée, il doit avoir indiqué OUI à la question permettant d'identifier cette déficience. Si tel n'est pas le cas, modifier la réponse.

¹ Version du 12 décembre 2012

Si un collègue a répondu *ne s'applique pas (3)* dans l'ensemble des questions pour une déficience donnée et s'il n'y a aucune réponse concernant la présence d'un EBP dans cette déficience, alors il faut inscrire NON à la réponse concernant la présence d'un EBP.

Les questions concernant la présence d'un EBP selon la nature de la déficience sont les suivantes :

- **Q. 26** déficience auditive
- **Q. 60** déficience motrice ou physique
- **Q. 74** déficience organique
- **Q. 87** trouble envahissant du développement (TED)
- **Q. 103** déficience neurologique autre que TED
- **Q. 116** trouble d'apprentissage (TA)
- **Q. 118** trouble de déficit d'attention
- **Q. 132** trouble de santé mentale

Par téléphone, le 13 décembre 2012, les parties ont convenu de modifier la Q. 153 du questionnaire portant le numéro **1808183506**. Après analyse des données, la réponse à la Q. 153 qui était à blanc a été remplacée par le code 2 - données réelles.

Le questionnaire des collègues se répartit en cinq sections :

Section I : Information sur les services adaptés du Collège

- Questions **4 à 6**

Dans cette section, pour les questions Q. 3, Q.5, Q.6, la liste des fonctions devra être révisée pour ajouter les fonctions déclarées par les répondants.

Section II : Intervention auprès des services adaptés auprès des étudiantes et des étudiants

- Questions **7 à 21**

Section III : Intervention des services adaptés auprès du personnel enseignant par catégorie de handicap ou limitation fonctionnelle

- Questions **22 à 25** : moyens utilisés pour informer le personnel enseignant

Dans cette section, la question Q. 22 : *moyen utilisé pour informer le personnel enseignant* est à choix multiple. Il y a lieu de dresser la liste des choix possibles.

Pour la Q. 24 : *nombre de rencontres tenues* - selon les réponses des collègues, il y a lieu de regrouper les informations selon les critères suivants :

- 1 - 2 rencontres
- 3 - 4 rencontres
- 5 - 6 rencontres
- plus de 6 rencontres

- Questions **26 à 145** : documenter la situation vécue dans le collège à la session d'automne 2011 quant aux activités réalisées par les services adaptés auprès du personnel enseignant pour chacune des catégories de handicap ou de limitation fonctionnelle des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers nécessitant des accommodements.

- Catégorie de handicap ou de limitation fonctionnelle

- Questions 26 à 44 : déficience auditive
- Questions 45 à 59 : déficience visuelle
- Questions 60 à 73 : déficience motrice ou physique
- Questions 74 à 86 : déficience organique
- Questions 87 à 101 : trouble envahissant du développement (TED)
- Questions 102 à 115 : déficience neurologique autre que TED
- Questions 116 à 131 : trouble d'apprentissage et trouble de déficit d'attention
- Questions 132 à 145 : trouble de santé mentale

Section IV : Information sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant des besoins particuliers par catégorie de handicap ou limitation fonctionnelle

- Questions **146 et 147** :
 - nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant des besoins particuliers session d'automne 2011
- Questions **148 et 149** :
 - nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant des besoins particuliers 2008-2009
- Questions **150 et 151** :
 - nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant des besoins particuliers 2009-2010
- Questions **152 et 153** :
 - nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant des besoins particuliers 2010-2011

Section V : Information sur le nombre d'enseignantes et d'enseignants ayant enseigné à des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers à la session d'automne 2011

- Questions **155 et 156**
 - nombre total d'enseignantes et d'enseignants

Annexe R Aide-mémoire – méthodologie – Questionnaire personnel enseignant¹**BASE DE DONNÉES - NOMBRE DE RÉPONDANTS**

Les questionnaires jugés **incohérents** ou **incomplets** selon les critères déterminés par les parties sont rejetés.

Questionnaires retenus - (tests de cohérence) : 748 répondants

		Code
703	Questionnaires retenus	1
14	Questionnaires retenus mais Q. 31 à blanc	16
30	Questionnaires retenus mais Section V à blanc	15
1	Questionnaires retenus mais Q. 31 et Section V à blanc	17

Questionnaires non retenus - décision finale : 779 répondants

		Code
198	Questionnaires rejetés - tests de cohérence no. 4 - pour chacun des groupes-cours - décision lors de la rencontre du 15 novembre 2012	90
67	Questionnaires rejetés - tests de cohérence - décision lors de la rencontre du 15 novembre - par programmation ou par analyse visuelle des questionnaires par les parties - lors de la rencontre du 15 novembre 2012	89
371	Questionnaires non retenus - aucune réponse à partir de la Section IV - activités d'enseignement - décision du comité le 8 novembre 2012	95
67	Questionnaires non retenus - pas d'EBP	94
76	Questionnaires non retenus - données erratiques	99

Total de répondants dans la base de données : 1527

Informations sur l'élaboration du questionnaire par le logiciel Survey Monkey

Après vérification auprès de la technicienne, les questions précédées d'un astérisque constituent des questions obligatoires ou requises.

La technicienne a produit la liste des questions pour lesquelles le répondant était redirigé vers une autre question (*passer à*).

Les questions avec commentaires permettaient au répondant d'inscrire un texte d'au plus 400 caractères.

Validité et fiabilité des données recueillies - liste aléatoire

Les parties nationales ont convenu de valider auprès des services adaptés des collèges à partir d'une liste aléatoire de 80 noms, soit un peu plus de 10 % des répondants retenus (748).

Après validation auprès des services adaptés des collèges, la PP confirme que, parmi les 82 répondants sélectionnés, 6 % n'ont pas enseigné à au moins une ou un EBP à la session d'automne 2011 ou encore n'étaient pas à l'emploi de leur collègue à la session concernée. En conséquence, la population retenue est fiable et valide à 94 %².

Cette opération visait à confirmer la validité et la fiabilité des données recueillies quant aux activités exercées par le personnel enseignant auprès des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers.

Les questionnaires des répondants dont les données ont été qualifiées d'*erratiques* ou ceux en doublon ont été retirés de la base des données.

¹ Version du 14 décembre 2012.

² Cinq (5) répondants sur les 82 ne correspondaient pas au critère retenu.

A. Questionnaires incomplets

Dans le logiciel Survey Monkey, un questionnaire est considéré complet lorsque le répondant se rend jusqu'à la dernière question et qu'il clique sur le bouton terminer le sondage. Cependant, tant et aussi longtemps que le répondant n'a pas appuyé sur le bouton terminer le sondage, il peut revenir en arrière pour modifier une réponse.

Parmi les 502 questionnaires incomplets, une liste a été produite comprenant : le numéro du répondant (identificateur), le nombre de questions complétées et la dernière question complétée par ce répondant (voir document joint). À partir de cette liste, les parties ont convenu de rejeter tous les questionnaires des répondants ayant arrêté de compléter le questionnaire à la fin de la Section III.

- 371 répondants ont cessé de compléter le questionnaire à la fin de la Section III;
- 131 répondants pour lesquels les questionnaires doivent faire l'objet de tests de cohérence avant d'être retenus.

Les tests de cohérence s'appliqueront sur les 131 questionnaires incomplets mais retenus par le comité.

B. Critères pour retenir un questionnaire

Minimalement, un répondant doit avoir complété les sections II et IV. Les répondants ayant omis ou choisi de ne pas répondre aux questions des sections III et V sont retenus, mais un indicateur sera ajouté au fichier puisque ces répondants ne pourront faire partie du nombre de répondants lorsqu'une analyse visera l'une ou l'autre des questions comprises dans ces sections.

Section II

- avoir au moins une ou un EBP, soit avoir une réponse dans les questions portant sur la nature des neuf (9) déficiences : Q. 9, 12, 15, 18, 21, 24, 27 et 30.

Section III - interaction avec les services adaptés (Q. 33 à Q. 45)

- avoir au moins une réponse à la Q. 33

Section IV

Pour la Section IV, activités d'enseignement (planification et préparation, prestation, encadrement hors de la classe, évaluation des apprentissages, autres activités), une analyse des questionnaires sera faite afin de s'assurer que les questionnaires retenus aient au moins une réponse dans chacun des blocs de questions suivants :

- pour la planification et la préparation : Q. 46 à Q. 70
- pour la prestation : Q. 72 à Q. 91
- pour l'encadrement hors de la classe : Q. 93 à Q. 102
- pour l'évaluation des apprentissages : Q. 104 à Q. 108

Un questionnaire pourrait ne pas avoir de réponse dans le bloc de questions suivant :

- pour autres activités - collectif : Q. 110 à Q. 113

La réponse à ces questions peut être *ne s'applique pas* ou *jamais*, mais il faut une réponse. Il doit y avoir au moins une réponse dans un bloc de questions, une valeur nulle n'est pas acceptable.

Section V

Pour la Section V (estimation de l'impact sur la charge d'enseignement), s'il n'y a aucune réponse aux questions 116 à 156 inclusivement, le questionnaire est retenu, mais les analyses sur cette section seront faites avec un nombre inférieur de répondants.

C. Questionnaires retenus - Tests de cohérence - (Annexe A)

Lors de la rencontre du 15 novembre 2012, les parties ont convenu de l'application des tests de cohérence. Cette rencontre s'est déroulée en présence de l'analyste ayant préparé la base de données en identifiant pour chaque répondant les incohérences. La décision de modifier un questionnaire ou de le rejeter a été prise sur place par les membres du comité.

Dans le but de conserver le plus grand nombre de questionnaires, les parties ont convenu :

- de corriger certaines réponses pour rendre le questionnaire cohérent - lorsque les autres informations du questionnaire le permettaient - par exemple, pour le nombre total de groupes-cours concernés ou encore lorsque le répondant avait inscrit les données d'un groupe-cours donné à la mauvaise place.

- de retenir un questionnaire jugé incohérent et, dans certains cas, de mettre à blanc les réponses jugées incohérentes; dans ce cas, une remarque est inscrite dans le questionnaire pour indiquer quelle réponse ou quelle section est manquante. Cette situation se présente pour la Q. 31 et les questions concernant la Section V (impact sur la charge d'enseignement).

Après analyse, les questionnaires jugés incohérents et les répondants qui n'ont pas complété la Section IV ont tous été rejetés.

Un nouveau fichier des questionnaires retenus et non retenus sera expédié aux fédérations syndicales au début de la semaine du 19 novembre 2012. Au total, 748 questionnaires ont été retenus.

1^{er} test de cohérence - Q. 7 et Q. 115

Q. 7 – nombre total de groupes-cours session d'automne 2011 et Q. 115 – nombre de groupes-cours ayant au moins un EBP.

- Le nombre de groupes-cours à la Q. 115 doit être égal ou plus petit à celui de la Q. 7.

Test 1)

Q. 7 nombre total de groupes-cours session d'automne 2011 est inférieur à Q. 115 nombre de groupes-cours ayant au moins un EBP.

- Corriger la réponse à Q. 7 pour la rendre identique à Q. 115. - Cette modification sera faite par programmation.

Test 1a)

Q. 7 - est inférieur à Q. 9 à Q. 30 - nombre de tableaux complétés par groupe-cours dans lesquels il y a des déficiences constatées.

- Corriger la réponse inscrite à Q. 7 qui doit être au moins égale au nombre de tableaux complétés.
- Valider la Q. 31 - nombre d'entrées de données doit être égal au nombre de tableaux complétés.
- Ces corrections seront faites par programmation.

Test 1b)

Q. 115– nombre de groupes-cours ayant au moins un EBP.est inférieur à Q. 9 à 30 - nombre de tableaux complétés par groupe-cours dans lesquels il y a des déficiences constatées.

- Corriger la réponse inscrite à Q. 115 qui doit être au moins égale au nombre de tableaux complétés. - Cette correction sera faite par programmation.

2^e test de cohérence - Section II et Section V - par groupe-cours

Ce test sert à valider la cohérence entre les réponses aux questions de la Section II - répartition des déficiences dans les groupes-cours (Q. 9 à 30) et celles de la Section V - l'impact sur la charge d'enseignement pour chacun des groupes-cours dans lequel il y a au moins un EBP (Q. 116 à 156).

Les questions de la Section II décrivent la situation vécue par l'enseignante ou l'enseignant au regard de chacun de ses groupes-cours (maximum huit (8) groupes-cours) incluant ceux dans lequel il y avait au moins un EBP. La Section V demande à l'enseignante ou à l'enseignant de donner son appréciation sur l'impact dans sa charge d'enseignement uniquement pour les groupes-cours dans lequel il y avait au moins une étudiante ou un étudiant ayant des besoins particuliers.

En conséquence, une réponse positive à la Q. 8 (groupe-cours 1 avec un EBP) implique une réponse à la Q. 116 (évaluation/impact groupe-cours 1), une réponse positive aux questions 10 et 11 implique une réponse à la Q. 121, et ainsi de suite jusqu'aux questions 28 et 29 en lien avec la Q. 151, soit pour la totalité des huit (8) groupes-cours, le cas échéant.

Une donnée dans un groupe-cours de la Section II doit correspondre au même groupe-cours dans la Section V. Après analyse de chacun des questionnaires jugés incohérents, les parties ont convenu de :

1. soit retenir le questionnaire en modifiant les données inscrites en trop ou encore en déplaçant les informations inscrites dans le mauvais numéro de groupe-cours, selon les informations fournies par le répondant dans sa Section II;
2. soit retenir le questionnaire et de mettre les données de la Section V à blanc;
3. soit rejeter le questionnaire, s'il était impossible de récupérer le questionnaire en corrigeant les données selon les informations fournies par le répondant dans la Section II.

	Nombre de cas
– Groupe-cours 1 : Q. 9 et Q. 117, 118, 119, 120 complétées	138
– Groupe-cours 2 : Q. 12 et Q. 122, 123, 124, 125 complétées	113
– Groupe-cours 3 : Q. 15 et Q. 127, 128, 129, 130 complétées	86
– Groupe-cours 4 : Q. 18 et Q. 132, 133, 134, 135 complétées	43
– Groupe-cours 5 : Q. 21 et Q. 137, 138, 139, 140 complétées	16
– Groupe-cours 6 : Q. 23 et Q. 142, 143, 144, 145 complétées	8
– Groupe-cours 7 : Q. 27 et Q. 147, 148, 149, 150 complétées	2
– Groupe-cours 8 : Q. 30 et Q. 152, 153, 154, 155 complétées	3

Commentaire :

Certaines questions dites *filtre* - Q. 116, 121, 126, 131, 136, 141, 146 et 151 - devaient contenir une réponse positive si le groupe-cours concerné comprenait des EBP, certains répondants ont mentionné un impact sur un groupe-cours donné mais ont inscrit NON au lieu de OUI. Ces questions sont sans effet sur l'analyse que les parties ont l'intention de faire à partir de la base de données.

3^e test de cohérence - Section II - avoir au moins un EBP

Au total, il y a soixante-sept (67) questionnaires pour lesquels les répondants n'ont pas déclaré d'EBP, soit cinquante-et-un (51) questionnaires qui s'ajoutent aux seize (16) déjà rejetés dans le premier groupe de questionnaires analysés.

Les questions relatives à la répartition des EBP selon la nature des limitations fonctionnelles ou du handicap pour chacun des groupes-cours : Q. 9, 12, 15, 18, 21, 24, 27 et 30 ne peuvent être à blanc. Il doit y avoir au moins une donnée dans l'un ou l'autre des tableaux, si le répondant a mentionné avoir au moins une étudiante ou un étudiant ayant des besoins particuliers.

4^e test de cohérence - nombre EBP (Q. 32) et répartition des EBP dans chacun des groupes-cours (Q. 9 à Q. 30)

Ce test valide les informations de la Q. 32 – nombre d'EBP par groupe-cours - avec celles visant la répartition de ces étudiants dans chacun des groupes-cours : Q. 9, 12, 15, 18, 21, 24, 27 et 30. L'information incluse dans les tableaux Q. 9 à Q. 30 doit être cohérente.

Test 4

Le nombre d'entrées de données Q. 32 (EBP par groupe-cours) ne peut être plus grand que le nombre de tableaux complétés aux questions Q. 9 à Q. 30 (répartition par groupe-cours).

Tests 4 GC - incohérence par groupe-cours

Le nombre total d'EBP réparti dans chacun des tableaux selon la nature du handicap aux questions Q. 9, 12, 15, 18, 21, 24, 27 et 30 doit être plus grand ou égal au nombre total d'EBP déclaré dans chacun des groupes-cours à la Q. 32. En effet, une étudiante ou un étudiant peut avoir plus d'une limitation fonctionnelle; elle ou il sera comptabilisé 2 fois dans la répartition selon la déficience. De plus, à chacune des questions Q. 9, 12, 15, 18, 21, 24, 27 et 30, et pour chacune des déficiences, le nombre d'EBP déclaré pour la déficience dans un groupe-cours donné doit être inférieur ou égal au nombre total d'EBP déclaré en Q. 32 pour ce groupe-cours.

Compte tenu que, pour ces répondants, il est impossible de déterminer si l'erreur découle d'une entrée de données dans les questions sur la nature des déficiences (Q. 9 à Q. 30) ou dans la Q. 32, les parties ont convenu de rejeter les 198 questionnaires concernés.

5^e test de cohérence - Section III - interaction avec les services adaptés - Q. 33 à Q. 45

Tous les répondants ont complété au moins la Q. 33. Cependant, aucun test de cohérence n'a été fait sur les autres réponses de cette section. Il se peut que certains répondants n'aient pas complété l'ensemble des questions ou encore ait répondu *jamais* et ont, par la suite donnée une fréquence, ou l'inverse.

Lors de l'analyse des résultats, les parties conviendront de la manière dont seront traités les répondants retenus.

6^e test de cohérence - Q. 7 (nombre total de groupes-cours) versus Q. 31 (nombre total d'étudiantes et d'étudiants dans chacun des groupes-cours)

Critères retenus :

- Le nombre total d'étudiantes et d'étudiants pour chaque groupe-cours ne peut être supérieur à 100.
- Le nombre total d'étudiantes et d'étudiants pour l'ensemble des groupes-cours ne peut dépasser 300.

Test 6

Le nombre d'entrées de données de la Q. 31 est différent du nombre de groupes-cours déclarés à la Q. 7.

Le test de cohérence a été fait pour chacun des groupes-cours pour lesquels le répondant a inscrit une entrée de données (Q.31) et pour lesquels le répondant a répondu avoir ou non un EBP (Q.32).

- Si le nombre d'entrées de données de la Q. 31 est différent du nombre total de groupes-cours (Q. 7) déclarés par le répondant, alors les parties ont convenu de corriger la réponse à la Q. 7 et de réduire ou d'augmenter le nombre de groupes-cours pour rendre cohérent le questionnaire selon le nombre d'entrées de données de la Q. 31.
- Cependant, il devait y avoir une correspondance entre les informations de la Q.31 (nombre d'étudiants par groupe-cours) et le nombre d'étudiants ayant des besoins particuliers dans le même groupe-cours (Q. 32). S'il était impossible de valider les informations fournies, alors les données de la Q. 31 étaient effacées et un commentaire a été inscrit dans la base de données pour ces questionnaires. Les données de la Q. 31 ne pourront faire l'objet d'analyse pour ces répondants.

Test 6a)

- Q. 32 nombre EBP dans chacun des groupes-cours (Q. 32)
- Q. 31 nombre total d'étudiantes et d'étudiants dans chacun des groupes-cours (Q. 31)

Le nombre d'entrées de données à la Q. 32 (groupes-cours ayant des EBP) ne peut être supérieur au nombre d'entrées de données de la Q. 31 (nombre d'étudiants par groupe-cours). Dans ce cas, les parties ont validé les autres données du répondant : si les entrées de données de la Q. 32 sont cohérentes avec les données inscrites dans les tableaux (Q.9 à 30), alors le répondant n'a pas complété correctement la Q. 31.

Les parties ont convenu de retenir le questionnaire et de mettre la Q. 31 à blanc. Un commentaire a été inscrit dans la base de données pour mentionner que la Q. 31 ne peut être utilisée dans les analyses pour ces répondants.

D. Exploitation des données

1) Production de tableaux des fréquences ou répartition des répondants

Section I - portrait des répondants

- Répartition des répondants selon le collège (numéro aléatoire), l'âge, le sexe, le nombre d'années d'expérience et la discipline (documents déposés le 23 novembre 2012).

Section II - groupes-cours dans lequel il y avait au moins un EBP

- Répartition des répondants selon le nombre d'EBP dans chacun de ses groupes-cours peu importe le handicap (Q. 32).

Un tableau de la répartition des répondants selon le nombre d'EBP dans chacun de ses groupes-cours peu importe la nature du handicap (document déposé le 23 novembre 2012).

- Répartition des répondants pour chacun des handicaps et pour l'ensemble de ses groupes-cours (Q. 9 à Q. 30) - EBP/déficience

Un tableau de la répartition des répondants selon la nature des handicaps des étudiantes et des étudiants auxquels chacun des répondants a enseigné et ce, dans l'ensemble de ses groupes-cours, étant entendu qu'un répondant peut avoir été en présence d'un même étudiant présentant deux (2) handicaps différents (document déposé le 4 décembre 2012)

Section III - Q. 33 à Q. 45

Cette section concerne les interactions des services adaptés avec le personnel enseignant. Les informations de la Section III sont d'abord traitées pour l'ensemble des répondants (748) sans égard à la déficience constatée. Il se peut que certaines questions soient reprises par la suite, si nécessaire. Les parties ont convenu de traiter chacune des questions de la manière suivante :

- Q. 33 - *moyen utilisé par les services adaptés pour communiquer avec les répondants*. Considérant que la réponse est à choix multiple, analyser l'information à partir de la répartition des fréquences selon chacune des situations répertoriées.
- Q. 34 - *Informations fournies par les services adaptés*. Calculer le nombre de répondants pour chaque choix de réponse sur le nombre total de répondants (748).
- Q. 35 - *Information complémentaire ou conseils demandés aux services adaptés à quelle fréquence*. Répartition des répondants selon l'échelle de fréquence - nombre de fois par session.
- Q. 36 - *Information complémentaire ou conseils demandés aux services adaptés - à quel sujet*. Calculer le nombre de répondants pour chaque choix de réponse sur le nombre total de répondants (748).
- Q. 37 - *Moyen pour obtenir l'information complémentaire ou les conseils des services adaptés*. Considérant que la réponse est à choix multiple, analyser l'information à partir de la répartition des fréquences selon chacune des situations répertoriées.
- Q. 38 - *Degré de satisfaction concernant l'information fournie par les services adaptés*. Échelle de mesure avec nombre de répondants et pourcentage - sur l'ensemble des 748 répondants.
- Q. 39 - *Degré de satisfaction concernant l'information fournie par les services adaptés*. Échelle de mesure avec nombre de répondants et pourcentage - sur l'ensemble des 748 répondants.
- Q. 40 - *Degré de satisfaction concernant l'appui fourni par les services adaptés* - Échelle de mesure avec nombre de répondants et pourcentage - sur l'ensemble des 748 répondants.
- Q.41 - *commentaires*. Nombre de répondants ayant un commentaire.
- Q. 42 - *Réponse des répondants aux demandes d'information de la part des services adaptés à quelle fréquence*. Répartition des répondants selon l'échelle de fréquence - nombre de fois par session.
- Q. 43 - *Demande d'information des services adaptés - à quel sujet*. Calculer le nombre de répondants pour chaque choix de réponse sur le nombre total de répondants (748).
- Q. 44 - Nombre de répondants ayant référé des étudiantes et des étudiants (*dépistage*).
- Q. 45 - Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant été référés par chaque répondant.

Les données concernant les questions de la Section III - (Q. 33 à Q. 45) - ont été traitées pour l'ensemble des répondants - document déposé le 29 novembre 2012.

Section IV - Fichier des commentaires – activités exercées par le personnel enseignant

Production d'un seul document regroupant, pour chacun des répondants, les commentaires pour la dernière question de chacune des activités : préparation, prestation, encadrement et évaluation.

2) Les réponses avec une valeur nulle dans les Sections IV et V

Les réponses avec une valeur nulle ou à blanc sont laissées tel quel. Dans l'analyse des résultats, il faudra tenir compte que, pour certaines questions, le nombre de répondants est inférieur.

3) Grille d'analyse : appariement entre les informations comprises sur la liste des activités du personnel enseignant et le questionnaire

Les parties ont convenu de faire un appariement entre les activités du personnel enseignant inscrites sur la liste produite en mars 2012 et le questionnaire afin de s'assurer que, d'une part, toutes les activités se retrouvent dans le questionnaire et que, d'autre part, les questions spécifiques à chacune des déficiences soient précisées.

4) Test - outil d'analyse pour l'ensemble des données recueillies

Considérant que l'un des objectifs de l'enquête conjointe est de valider si la liste des activités du personnel enseignant était ou non réalisée et, si oui, à quelle fréquence en plus de valider l'estimation de la charge d'enseignement, il a été convenu de développer un outil d'analyse des résultats pour les Sections IV et V qui pourrait servir pour toutes les analyses de ces sections. L'analyse des résultats pourrait se faire de la manière suivante :

Pour chacune des déficiences et pour chacun des blocs d'activités : planification et préparation, prestation et encadrement en classe, encadrement hors de la classe, évaluation des apprentissages, autres activités :

- le font-ils et, parmi ceux qui le font, à quelle fréquence
- ajouter les commentaires liés à chacun des blocs d'activités
- inscrire l'estimation de l'impact sur la charge d'enseignement pour chacun des blocs d'activités
- ajouter les commentaires sur l'impact sur la charge d'enseignement

Un document de travail (TEST) pour l'analyse par déficience a été produit à partir des 75 répondants ayant un seul EBP (difficulté de concentration).

- Section IV : Q. 46 à Q. 114
- Section V : Q. 115 à Q. 155

E. Analyse des résultats

À partir de la base de données des 748 questionnaires retenus, les parties conviennent de produire des documents pour analyser les résultats selon deux critères : sans égard à la déficience et selon les déficiences déclarées dans les tableaux de la Section II (Q. 9 à Q. 30). À cette fin, les répondants ont été regroupés selon les caractéristiques suivantes :

1) **Analyse par déficience** - les répondants ayant un seul EBP – un seul groupe-cours et une seule déficience et ce, pour chacune des déficiences répertoriées (Q. 32 et Q. 9 à Q. 30). Les documents produits visent les informations des Sections IV et V. Documents expédiés par courriel le 30 novembre 2012.

– Q. 90 et Q. 91 - présentation des résultats - document corrigé en date du 4 décembre 2012

2) **Analyse par déficience** - les répondants ayant plus d'un EBP avec la même déficience dans un seul groupe-cours et ce, pour chacune des déficiences répertoriées; compte tenu de la répartition de fréquence pour cette catégorie de répondants.

Seuls les répondants pour les déficiences ou limitations 7 et 8 seront analysés, les autres déficiences n'ayant pas un nombre significatif de répondants. Les documents produits visent les informations des Sections IV et V. Documents expédiés par courriel le 7 décembre 2012.

R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9
4		3	6	1	2	47	149	

3) **Analyse par déficience** - Selon le nombre de déficiences ou de limitations différentes (Q. 9 à Q. 30) pour chacun des répondants : une seule déficience, 2 déficiences différentes, 3 déficiences différentes, 4 déficiences différentes... etc. pour l'ensemble des groupes-cours du répondant. Document expédié par courriel le 7 décembre 2012.

Vingt-trois (23) tableaux concernant la Section V –estimation de la charge d'enseignement - ont été produits à partir des regroupements de répondants selon les déficiences différentes pour l'ensemble de ses groupes-cours. L'Annexe B présente les regroupements de déficiences ou limitations différentes et le nombre de répondants-groupes-cours dans chacune des catégories.

Parmi, la liste des regroupements de déficiences ou limitations différentes, les parties ont convenu de produire les informations de la Section IV (Q. 46 à Q. 114) pour :

- les regroupements des déficiences ou limitations différentes ayant au moins vingt (20) groupes-cours;
- l'ensemble des répondants-groupes-cours ayant une seule déficience ou limitation.

Les informations sur les regroupements retenus sont présentées à l'Annexe C.

4) Analyse sans égard à la déficience - (Q. 32) selon le nombre total d'EBP dans un même groupe-cours

Tableau regroupant les répondants selon le nombre d'EBP dans un même groupe-cours (Q. 32), sans égard à la déficience : estimation de l'impact sur la charge d'enseignement (Section V). Document déposé le 4 décembre 2012.

- ayant 1 EBP - dans un même groupe-cours, peu importe la déficience;
- ayant 2 EBP - dans un même groupe-cours, peu importe la déficience;
- ayant 3 EBP - dans un même groupe-cours, peu importe la déficience;
- ayant 4 EBP - dans un même groupe-cours, peu importe la déficience;
- ayant 5 EBP - dans un même groupe-cours, peu importe la déficience;
- ayant plus de 5 EBP - dans un même groupe-cours, peu importe la déficience.

Selon cette sélection, pour les informations produites pour la Section V, les répondants peuvent être retenus dans deux catégories et plus si le nombre d'EBP dans chacun des groupes-cours d'un répondant est différent.

Pour l'analyse des informations de la Section IV (Q. 46 à Q. 114), les parties ont convenu de modifier la sélection des répondants pour produire les informations en regroupant les répondants ayant un même nombre d'EBP dans chacun de leurs groupes-cours :

- ayant 1 EBP - dans chacun de ses groupes-cours, peu importe la déficience;
- ayant 2 EBP - dans chacun de ses groupes-cours, peu importe la déficience;
- ayant 3 EBP - dans chacun de ses groupes-cours, peu importe la déficience;
- ayant 4 EBP - dans chacun de ses groupes-cours, peu importe la déficience;
- ayant 5 EBP - dans chacun de ses groupes-cours, peu importe la déficience;
- ayant plus de 5 EBP - dans chacun de ses groupes-cours, peu importe la déficience.

5) Analyse sans égard à la déficience - (Q. 32) - tous les répondants - selon le nombre total d'EBP dans tous les groupes-cours

Tableau regroupant les répondants selon le nombre total d'EBP (Q.32), sans égard à la déficience dans tous les groupes-cours de chacun des répondants : Section IV et Section V. Documents expédiés par courriel le 7 décembre 2012.

- ayant 1 EBP - peu importe la déficience;
- ayant 2 EBP - peu importe la déficience;
- ayant 3 EBP - peu importe la déficience;
- ayant 4 EBP - peu importe la déficience;
- ayant 5 EBP - peu importe la déficience;
- ayant 6 EBP - peu importe la déficience;
- ayant 7 EBP - peu importe la déficience;
- ayant 8 EBP - peu importe la déficience;
- ayant 9 EBP et plus- peu importe la déficience.

6) Analyse sans égard à la déficience - tous les répondants

Tous les EBP dans l'ensemble des groupes-cours, sans égard à la déficience, tous les répondants : Sections III, IV et V. Documents expédiés par courriel le 29 novembre 2012.

Annexe A

Liste des tests de cohérence

Test cohérence	Commentaire	Nombre de répondants
1	Q007 est inférieur à Q115	18
1a	Q007 est inférieur à Q008 à Q030	8
1b	Q115 est différent de Q008 à Q030	191
2GC1	Q009 et Q117 à Q120 sont incohérentes	138
2GC2	Q012 et Q122 à Q125 sont incohérentes	113
2GC3	Q015 et Q127 à Q130 sont incohérentes	86
2GC4	Q018 et Q132 à Q135 sont incohérentes	43
2GC5	Q021 et Q137 à Q140 sont incohérentes	16
2GC6	Q024 et Q142 à Q145 sont incohérentes	8
2GC7	Q027 et Q147 à Q150 sont incohérentes	2
2GC8	Q030 et Q152 à Q155 sont incohérentes	3
3	Q008 à Q030, aucune déficience déclarée	51
4	Q032 est supérieur au nombre de groupes-cours avec déficience déclarés Q008 à Q030	61
4GC1	Q009 incohérent avec Q032 Groupe 1	92
4GC2	Q012 incohérent avec Q032 Groupe 2	106
4GC3	Q015 incohérent avec Q032 Groupe 3	77
4GC4	Q018 incohérent avec Q032 Groupe 4	42
4GC5	Q021 incohérent avec Q032 Groupe 5	12
4GC6	Q024 incohérent avec Q032 Groupe 6	11
4GC7	Q027 incohérent avec Q032 Groupe 7	4
4GC8	Q030 incohérent avec Q032 Groupe 8	5
6	Q007 est différent de Q031	124
6a	Q032 est supérieur à Q031	2

Annexe B

Nombre de déficiences différentes	Déficiences concernées
1	R2
1	R3 R4
1	R5
1	R6
1	R7
1	R8
2	R autres
2	R7 R8
2	R7 sauf R8
2	R8 sauf R7
3	R autres
3	R6 R8 +
3	R7 R8 +
3	R8 sauf R6
4	R autres
4	R6 R7 R8 +
4	R7 R8 R9 +
5	R autres
5	R6 R7 R8 +
5	R6 R7 R8 R9 +
6	R autres
6	R5 R6 R7 R8 +
7	Tous les répondants

Annexe C

Nombre de déficiences différentes	Regroupement des déficiences		Nombre de groupes-cours	
1	R1		14	
1	R2		7	
1	R3 R4	oui	22	
1	R5		1	
1	R6		4	
1	R7	oui	76	
1	R8	oui	302	
1	R1 à R 8	oui		426
2	R autres		19	
2	R7 R8	oui	207	
2	R7 sauf R8	oui	33	
2	R8 sauf R7	oui	189	
3	R autres		6	
3	R6 R8 +	oui	36	
3	R7 R8 +	oui	144	
3	R8 sauf R6	oui	48	
4	R autres		75	
4	R6 R7 R8 +	oui	72	
4	R7 R8 R9 +	oui	38	
5	R autres		39	
5	R6 R7 R8 +	oui	20	
5	R6 R7 R8 R9 +	oui	24	
6	R autres		20	
6	R5 R6 R7 R8 +	oui	47	
7	Tous les répondants		11	
			1454	

Annexe S Questionnaire – services adaptés des collègues

Annexe T Questionnaire - personnel enseignant